

JUILLET/AOÛT 2010



MERKUR

DE LËTZEBUERGER MERKUR
BULLETIN DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

www.cc.lu



Marchés publics en Europe : les clés d'accès pour nos entreprises

■ **EDITORIAL**
Au plus près des
réalités des entreprises

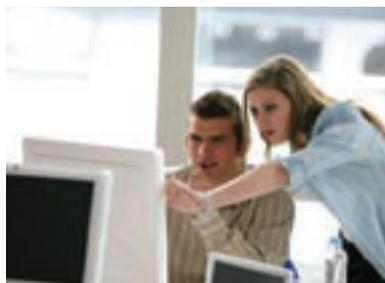


■ **INTERNATIONAL**
Faciliter l'accessibilité
au marché croate



■ **LEGISLATION & AVIS**
Nouveaux paramètres sociaux à
partir du 1^{er} juillet 2010

LEASING



Optez pour le leasing de la BCEE !

Optimisez le financement du matériel que vous utilisez dans l'exercice de votre profession. La BCEE vous propose, plutôt que d'acheter votre matériel, de le louer en recourant à un contrat de leasing. Ainsi vous préservez votre trésorerie et vous bénéficiez en plus d'avantages fiscaux décisifs.

Intéressés ? Nos conseillers PME sont à votre disposition pour tout renseignement supplémentaire. Vous pouvez également effectuer directement une demande d'offre de leasing en ligne sur notre site **www.bcee.lu**.



SPUERKEESS

Äert Liewen. Är Bank.

Au plus près des réalités des entreprises

Dans un environnement économique qui reste marqué par la crise économique, la Chambre de Commerce a tenu son **Assemblée Plénière le mercredi 7 juillet dernier**, non pas comme à l'accoutumée à Luxembourg, mais dans la commune de **Diekirch**, qui célèbre cette année ses 750 ans. En choisissant le lycée classique de Diekirch comme lieu de rencontre de ses membres élus, la Chambre de Commerce a non seulement souligné sa volonté d'impliquer et de sensibiliser le monde scolaire aux défis de l'économie, mais a également ouvert la possibilité de rencontrer les chefs d'entreprises du Nord pour évoquer avec eux les problèmes et défis rencontrés dans cette partie du pays.

Une vingtaine de dirigeants d'entreprise ont ainsi accepté l'invitation de la Chambre de Commerce et sont venus partager leurs expériences et décrire les difficultés auxquelles ils sont confrontés au quotidien. Outre l'indexation automatique des salaires, qui reste un important désavantage compétitif aux yeux de toutes les entreprises du pays, les dirigeants du Nord ont également évoqué des problèmes spécifiques à leur région, tels que l'insuffisance chronique de zones d'implantation et la complexité pour les entrepreneurs d'obtenir les autorisations nécessaires pour s'y installer lorsqu'elles existent. Cette opacité des règles d'accès est décrite par les patrons concernés comme un frein inacceptable au développement économique de toute la région.

Autre problème récurrent évoqué par la majorité des entrepreneurs: celui des lourdeurs administratives. Les chefs d'entreprises invités étaient en effet unanimes à condamner la lenteur des procédures au Luxembourg et certains sont même allés jusqu'à invoquer des cas de «malveillance» de certaines administrations envers des projets à forte valeur ajoutée pour l'économie et pour le marché du travail luxembourgeois. Lors de ces échanges, un entrepreneur s'est réjoui d'avoir enfin pu achever sa procédure *commodo-incommodo*... après un «parcours du combattant» qui n'aura duré pas moins de dix ans, tandis qu'un autre a expliqué qu'il attendait toujours la réponse de l'administration pour une procédure entamée en 1987! Ces situations aberrantes ont poussé la Chambre de Commerce à plaider pour l'introduction d'un nouveau principe, à savoir que si l'administration

ne répond pas dans un délai raisonnable de 2 mois, son silence vaut pour accord.

Les lourdeurs administratives ne constituent qu'un exemple parmi d'autres obstacles auxquels se trouvent aujourd'hui confrontés les entrepreneurs, qui sont autant de créateurs de valeur ajoutée au Luxembourg. Les trois quarts des patrons d'entreprises présents sont confrontés à des problèmes de recrutement et ne trouvent pas d'employés disposant des compétences nécessaires pour occuper les postes ouverts, confirmant par là l'écart qui se creuse sur le marché du travail entre l'offre et la demande. En d'autres termes, l'inadéquation entre les postes et les employés disponibles continue d'augmenter. Remédier à cette situation est un des grands objectifs que s'est donné la Chambre de Commerce en lançant l'an dernier en octobre la «Luxembourg School for Commerce». Cet objectif est d'autant plus ambitieux que de nombreux jeunes diplômés hautement qualifiés cherchent souvent un poste auprès du Gouvernement, des administrations communales ou des institutions publiques, ce qui assèchent le marché de l'emploi pour le secteur privé. Il en résulte une aggravation de la situation déjà tendue pour les entreprises luxembourgeoises et souligne le paradoxe du marché du travail grand-ducal où, d'un côté, on observe une montée du chômage et, de l'autre, des entreprises qui ne parviennent pas à trouver des candidats pour les postes qu'elles ont à proposer.

Cette rencontre avec les entreprises à Diekirch a ainsi été très instructive pour la Chambre de Commerce et l'a confortée dans sa volonté d'agir pour l'amélioration du cadre législatif et entrepreneurial au Luxembourg. La Chambre de Commerce entend aussi multiplier les formations et les conférences spécifiques aux problématiques évoquées dans le dialogue avec ses membres et fera remonter leurs griefs aux ministères et administrations concernés, tout en proposant des solutions pour remédier aux problèmes les plus pressants.



DOSSIER

- 4 Marchés publics: enjeux et opportunités

DOSSIER

- 4 Marchés publics: enjeux et opportunités

FLASH

- 18 Remise de distinctions honorifiques

INTERNATIONAL

- 20 Faciliter l'accessibilité au marché croate
- 20 Calendrier 2010
- 20 Foires de juin à septembre 2010
- 22 30 entreprises luxembourgeoises en mission à Tel Aviv et à Beyrouth
- 24 China Private-owned Business Association et la Chambre de Commerce sur la route de Shanghai
- 25 Intensifier les liens avec le Portugal
- 26 Mettez votre savoir-faire industriel à la page avec le salon MSV 2010
- 26 JOYA 2010: 2^e édition de la «Barcelona Contemporary Jewellery Week»
- 27 Stand collectif au salon Expo Real 2010
- 28 Parlons Business au Forum des Entrepreneurs by initiatives à Liège!
- 30 Luxembourg – Belgique: un partenariat durable!
- 31 Londres: participez aux Golden Bridge Export Awards 2010
- 32 Luxembourg presence at The Big 5 Show in Dubai
- 32 9^e participation luxembourgeoise à Horecatel
- 36 Plus de 300 entreprises présentes à la conférence «les délais de paiement: un enjeu économique essentiel pour votre entreprise»
- 37 La bourse de contact b2fair au salon de l'environnement Pollutec

FLASH

- 18 Remise de distinctions honorifiques

- 38 BOA – Bourse d'Opportunités d'Affaires
- 40 Textes européens publiés du 27 mai 2010 au 25 juin 2010

FORMATION

- 42 LSC Progress: 342 lauréats certifiés
- 42 Un catalogue commun de cours et séminaires pour le second semestre 2010
- 43 Grande affluence à la conférence sur les implications pratiques du Paquet TVA
- 44 How did China and India survive the recent global economic crises?
- 44 La Luxembourg School for Commerce forme 48 salariés de Villeroy et Boch
- 45 Trois nouvelles formations au Brevet de technicien supérieur
- 46 Une formation pour tuteurs des apprentis
- 47 CCP-Approvisionnement
- 48 Connaissance de base des produits: avis aux formateurs!
- 49 Senior – Simplement un autre mot pour Expérience!
- 50 Immersion dans le monde professionnel: avis aux entreprises!
- 52 Barème des indemnités d'apprentissage mensuelles (*minima applicables*) à partir du 1^{er} juillet 2010, indice 719,84
- 53 Programme de formation septembre-décembre 2010

INNOVATION

- 54 Entrepreneurat féminin: devenez ambassadrice du Luxembourg
- 55 Un programme en pleine ébullition
- 56 Une dixième édition positive

- 60 Placer le design au cœur de la stratégie d'innovation: quand les entreprises rencontrent les designers
- 61 Faciliter les collaborations et partenariats entre les entreprises privées et la recherche publique

ECONOMIE

- 62 Des investissements directs à l'étranger qui ne profitent pas à tous les européens
- 64 La reprise graduelle de l'activité justifie-t-elle un optimisme excessif?
- 66 Luxembourg: l'activité tend à se redresser

LEGISLATION & AVIS

- 68 Projets de loi soumis pour avis à la Chambre de Commerce
- 69 Nouveaux paramètres sociaux à partir du 1^{er} juillet 2010
- 71 Entreprises en difficulté: mesures temporaires et définitives
- 72 Etat des lieux en matière d'aménagement communal et d'environnement
- 73 Recueil sur la Sécurité et Santé au Travail
- 74 Plan Comptable Normalisé: un outil au service du Luxembourg et de ses entreprises
- 74 Participation aux travaux de normalisation dans le domaine de la construction
- 76 Bulletins de cotisations: envoi différé pour 2010
- 78 Guide pratique du droit du travail, social et fiscal pour personnel employé en Allemagne



FORMATION

42 LSC Progress:
342 lauréats certifiés

FEDERATIONS/UEL

- 80 L'Union des entreprises dénonce l'adaptation des salaires à l'indice au 1^{er} juillet
- 80 Solidarité avec la Fédération des Artisans
- 81 Prolongation des heures d'ouverture des magasins
- 82 Dan Dechmann nouveau président
- 82 La tranche indiciaire de juillet 2010 portera un coup dur à l'investissement et à l'emploi

INFO ENTREPRISES

- 84 L'innovation et l'anticipation récompensées
- 84 En bref
- 85 Les collaborateurs de BNP Paribas ont couru pour la bonne cause
- 86 Creative Young Entrepreneur Luxembourg 2010: And the Winner is...



INNOVATION

54 Appel à candidatures – Entrepreneuriat féminin: devenez ambassadrice du Luxembourg

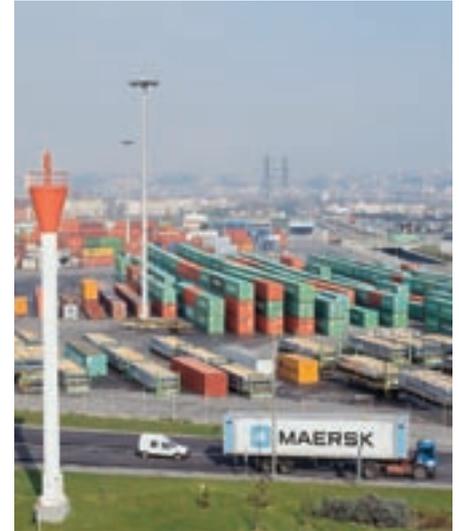
- 87 Deloitte Luxembourg contribue à la rénovation du Centre de Convalescence Emile Mayrich
- 87 Grand succès pour les journées portes ouvertes d'Electro Security
- 88 Inersys sàrl élu distributeur d'or par Shell
- 89 Veen: le nouveau service de dématérialisation et de conservation de l'information
- 89 Ernst & Young Luxembourg nommé cabinet de conseil de l'année

BELVAL FLASH

- 90 Belval – Großprojekt von nationaler Bedeutung
- 90 Immer mehr Times Square

TOURISME

- 92 Zur Wichtigkeit des Ortsbildes im Tourismus



ECONOMIE

64 Note de conjoncture du STATEC: la reprise graduelle de l'activité justifie-t-elle un optimisme excessif?

BOURSE

94

LES 100 VISAGES DE LA CDC

96

Editeur:
Chambre de Commerce
du Grand-Duché de Luxembourg
7, rue Alcide de Gasperi
L-2981 Luxembourg
Tél.: 42 39 39-1
Fax: 43 83 26
E-mail: merkur@cc.lu
homepage: www.cc.lu

Paraît 10 fois par an
Tirage: 35.000 exemplaires
Reproduction autorisée
avec mention de la source.
Copie à l'éditeur
Rédaction:
Patrick Ernzer, rédacteur en chef
Marie-Hélène Trouilleux
Corinne Briault

Mise en page et impression:
Imprimerie Centrale S.A.
Conception graphique:
rose de claire, design.
Couverture:
lola
Crédit photographique:
MEV Verlag, EU, SIP,
ONT Luxembourg, M-H. Trouilleux

Publicité:
Imprimerie Centrale
Service Régie, Bureaux:
15, rue du Commerce
L-1351 Luxembourg
Tél.: (+352) 40 36 10-1
Fax: (+352) 40 36 10-228
E-mail: regie@ic.lu
www.ic.lu

Les articles publiés et signés n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs et ne reflètent pas forcément l'opinion de la Chambre de Commerce, qui ne peut donner aucune garantie expresse ou implicite sur l'exactitude, l'exhaustivité, la véracité, l'actualité, la pertinence ou la fiabilité des informations figurant dans le Merkur.



Union européenne

Marchés publics: enjeux et opportunités

En 2008, les marchés publics dans les Etats membres de l'Union européenne représentaient environ 2.155 milliards d'euros. Des milliers d'appels d'offres en provenance de tous les pays de l'Union européenne, des pays candidats ainsi que des pays tiers, sont publiés chaque semaine dans le Journal Officiel de l'Union européenne. Ces appels d'offres sont diffusés au niveau européen par tous les pouvoirs adjudicateurs, que ce soit l'Etat, les collectivités territoriales, les organismes de droit public ou les associations formées de plusieurs collectivités territoriales.

■ Les marchés publics en Europe

Les marchés publics représentent un atout considérable pour le développement d'une entreprise car ils lui permettent:

- d'accéder à tous les appels d'offres de son secteur publiés au Journal officiel de l'Union européenne;
- de remporter de nouveaux marchés;
- de connaître ses concurrents européens;
- d'être identifiée par les acheteurs publics européens.

Les marchés publics représentent donc un enjeu économique important

pour les entreprises et surtout pour les petites et moyennes entreprises. Grâce aux marchés publics, les entreprises peuvent, dans leurs projets d'expansion économique et d'internationalisation, élargir leur sphère d'opportunités commerciales à la Grande Région, voire même à l'Europe.

■ L'accès des PME aux marchés publics

Avec la Directive 2004/18/CE concernant les marchés de travaux, de fournitures et de services, l'Union européenne a mis à jour et simplifié les règles de passation des marchés publics de travaux, de fournitures et de services dans le secteur public.

Cette réglementation revêt une grande importance pour les PME qui rencontrent en général de nombreuses difficultés pour accéder aux marchés publics dont les principales sont les suivantes:

- difficultés à obtenir des informations (les PME étant dans l'impossibilité d'affecter des ressources suffisantes à la collecte d'informations);
- manque de connaissance des procédures de passation de marchés;
- charges administratives excessives;
- marchés de trop grande taille;
- délais insuffisants pour préparer les offres;
- coût élevé de préparation des offres (de nombreux frais étant fixes; les

PME doivent assumer des frais proportionnellement plus élevés que pour les grandes entreprises);

- exigences disproportionnées en matière de niveaux de qualifications et de certifications;
- exigences excessives en matière de garanties financières;
- discrimination à l'encontre des soumissionnaires étrangers ou préférence accordée aux entreprises locales ou nationales;
- difficultés pour trouver des partenaires à l'étranger;
- non-respect des délais de paiement par les pouvoirs adjudicateurs.

Les PME étant considérées comme l'épine dorsale de l'économie de l'Union européenne, la Directive 2004/18/CE a donc pour objectif d'apporter des solutions à ces problèmes en facilitant leur accès aux marchés publics, afin qu'elles développent tout leur potentiel de création d'emplois, de croissance et d'innovation.

D'après une étude réalisée à la demande de la Commission européenne, les PME remportent, en valeur, 42 % des marchés publics d'un montant supérieur aux seuils fixés au niveau communautaire, ce qui correspond à 64 % du nombre de contrats. Ces chiffres indiquent qu'une proportion raisonnable de ces marchés est d'ores et déjà attribuée aux PME mais une amélioration de ces chiffres est attendue.

■ Le droit luxembourgeois des marchés publics

La législation en matière de marchés publics a pendant longtemps été régie par les seules dispositions nationales. La commande publique durant le 20^e siècle était considérée comme un outil d'investissement et d'intervention public dont seules les entreprises nationales devaient pouvoir bénéficier. Ce n'est qu'en 1985 que la Commission européenne a proposé l'ouverture des marchés publics au niveau européen dans le cadre de la réalisation d'un objectif supérieur: la concrétisation du marché unique. Il apparaissait alors que le cloisonnement des marchés publics au niveau national était un frein à la libéralisation du commerce et un coût pour l'Europe et les Etats membres.

Les principes qui régissent les procédures en matière de marchés publics dérivent de ceux applicables au marché unique: l'égalité de traitement, la non-discrimination et la mise en concurrence des opérateurs économiques ainsi que la transparence des procédures. Ces principes imposent aux autorités publiques de traiter de manière égale, c'est-à-dire sans discrimination, tout opérateur économique, qu'il soit national ou étranger, qui participe au marché public et de divulguer toute information ayant trait à la procédure d'attribution du marché public.

La dernière directive communautaire de 2003 a fait l'objet d'une transposition en droit luxembourgeois par la loi du 25 juin 2009 sur les marchés publics (ci-après la «Loi») et son règlement grand-ducal d'exécution du 3 août 2009 (ci-après le «Règlement grand-ducal»). Si la nouvelle réglementation ne révolutionne pas la législation applicable depuis 2003, elle harmonise davantage les règles applicables et introduit de nouvelles procédures.

La législation en matière de marchés publics se caractérise par sa complexité que le présent article a pour vocation de clarifier. La terminologie est spécifique aux marchés publics (voir encadré ci-après), les marchés publics sont classifiés en fonction de leur objet, de leur valeur ou de leur nature et différentes procédures d'attribution coexistent. Finalement, différents recours contentieux se superposent.

Le présent article donne un aperçu global de la législation luxembourgeoise en matière de marchés publics (I), du déroulement de la procédure d'attribution des marchés publics (II) ainsi que des recours juridiques envisageables (III).

■ I. La loi du 25 juin 2009 sur les marchés publics

La Loi est structurée en trois volets visant respectivement:

- Les marchés publics relevant du droit luxembourgeois, soumis aux règles du Livre I^{er} de la Loi (les «marchés nationaux»);
- Les marchés publics relevant du droit communautaire, soumis, en plus du Livre I^{er}, également aux règles du Livre II (les «marchés d'envergure»);

- Les marchés publics relevant de secteurs spécifiques, soumis aux règles du Livre III (les «marchés spéciaux»).

La classification des marchés publics est fondée, en ce qui concerne les Livres I^{er} et II de la loi de 2009, sur des seuils chiffrés par objet de marché et, en ce qui concerne le Livre III, le secteur du marché public concerné. Selon qu'un marché public soit classé comme relevant du Livre I^{er}, II ou III de la Loi, un certain nombre de règles lui sont applicables.

Le Livre II s'applique aux marchés publics d'envergure qui ne sont pas exclus en vertu d'exceptions prévues par la Loi et dont la valeur hors TVA est égale ou supérieure aux seuils suivants¹:

- 125.000 euros pour les marchés publics de fournitures et de services passés par l'Etat;
- 193.000 euros pour les marchés publics de fournitures et de services passés par les communes;
- 4.845.000 euros pour les marchés publics de travaux.

Les marchés publics relevant des secteurs de l'eau, de l'énergie, des transports et des services postaux du Livre III de la Loi ne seront pas abordés dans le cadre du présent dossier.

A. Définition du marché public

D'après la Loi, les marchés publics sont *des contrats à titre onéreux, conclus par écrit entre, d'une part, un ou plusieurs opérateurs économiques et, d'autre part, un pouvoir adjudicateur et ayant comme objet l'exécution de travaux, la fourniture de produits ou la prestation d'un service.*

Un contrat sera donc qualifié de marché public dès lors que les trois conditions suivantes sont remplies:

- un contrat passé par un pouvoir adjudicateur,
- avec un opérateur économique, et
- qui a pour objet l'exécution de travaux, la fourniture de produits ou la prestation d'un service.

1. Le pouvoir adjudicateur

Pour que le droit des marchés public doive s'appliquer, il faut que l'un des cocontractants soit un pouvoir adjudicateur. Si l'identification des pou-

¹ Seuils applicables à partir du 1^{er} janvier 2010

voirs adjudicateurs est simple en ce qui concerne l'Etat et les communes, cela est moins aisé en ce qui concerne certains organismes de droit public. La Loi qualifie de pouvoir adjudicateur tout organisme public créé pour satisfaire un besoin d'intérêt général autre que commercial et industriel, doté de la personnalité juridique et dont le financement ou la gestion est dépendante des pouvoirs publics. Si ces conditions cumulatives sont remplies, l'organisme public doit respecter la législation en matière de marchés publics lorsqu'elle passe commande auprès d'opérateurs économiques.

2. L'opérateur économique

Aux termes de la Loi, le terme opérateur économique couvre à la fois les notions d'entrepreneur, de fournisseur et de prestataire de services. Un opérateur économique peut être une personne physique ou morale, une entité publique ou un groupement d'opérateurs économiques.

3. L'objet des marchés publics

Les marchés de travaux

La Loi définit les marchés publics de travaux comme étant des marchés

publics ayant comme objet soit l'exécution d'une activité listée en annexe 1 de la Loi (travaux de construction, menuiserie, peinture, plomberie, etc.), soit la réalisation d'un ouvrage répondant aux besoins précisés par le pouvoir adjudicateur. Dans le cadre des marchés publics de travaux, la personne publique agit comme maître d'ouvrage, c'est-à-dire la personne pour laquelle l'ouvrage est réalisé.

Les marchés de services

Les marchés publics de services sont des marchés portant sur des prestations de service énumérées à l'annexe 2 de la Loi (notamment des services d'entretien et de réparation, des services de transports, des services de télécommunications, des services financiers, des services juridiques, etc.).

Les marchés de fournitures

Les marchés publics de fournitures sont des marchés publics ayant pour objet l'achat, le crédit-bail, la location ou la location-vente, avec ou sans option d'achat, de produits. Dans l'éventualité où un marché public a pour objet à la fois la fourniture de produits et de services, le marché public sera qualifié

d'après la valeur la plus élevée entre les produits et les services.

B. Les procédures d'attribution des marchés publics

Le pouvoir adjudicateur détermine ses besoins et évalue la valeur financière du marché public envisagé. Il pourra alors avoir le choix entre plusieurs procédures d'attribution du marché public ou être contraint d'en utiliser une en particulier. La Loi définit en effet des seuils et énonce un certain nombre de situations pour lesquelles le pouvoir adjudicateur peut recourir à l'une ou l'autre procédure.

1. Le principe: la procédure ouverte

L'article 6 de la Loi énonce le principe que les pouvoirs adjudicateurs passent «en règle générale» leurs contrats de travaux, de fournitures et de services par la voie de la soumission publique, rebaptisée «procédure ouverte», c'est-à-dire une procédure dans laquelle tout opérateur économique intéressé peut présenter une offre. La procédure ouverte se schématise comme suit:

- Publication d'un avis de marché par le pouvoir adjudicateur;
- Retrait du dossier par l'opérateur économique auprès du pouvoir adjudicateur;
- Réception des candidatures des opérateurs économiques par le pouvoir adjudicateur;
- Examen et sélection des candidatures;
- Information des opérateurs économiques écartés;
- Sélection de l'opérateur économique qui se voit attribuer le marché public;
- Information des opérateurs économiques non retenus;
- Signature du contrat de marché avec l'adjudicataire choisi;
- Publication d'un avis d'attribution du marché.

Le déroulement des procédures de passation des marchés publics est très réglementé et chaque étape connaît un certain nombre de règles particulières, d'obligations et de devoirs pour les pouvoirs adjudicateurs et les opérateurs économiques, des délais à respecter ainsi que des possibilités de recours. Ceux-ci seront développés sous les sections II et III ci-après.



Quelques définitions

Afin de comprendre le fonctionnement des marchés publics ainsi que les différentes procédures de passation de marché, il convient de faire un point sur les définitions des principaux termes employés dans le vocabulaire commun pour les marchés publics.

Les marchés publics

Selon la loi du 25 juin 2009, les «marchés publics» sont des contrats à titre onéreux, conclus par écrit entre, d'une part, un ou plusieurs opérateurs économiques et, d'autre part, un pouvoir adjudicateur. Ces contrats ont pour objet l'exécution de travaux, la fourniture de produits ou la prestation d'un service. Les clauses particulières de chaque marché sont régies dans le «cahier spécial des charges».

«Les marchés publics de fournitures» ont pour objet l'achat, le crédit-bail, la location ou la location-vente avec ou sans option d'achat, de produits. La fourniture de produits peut comporter, à titre accessoire, des travaux de pose et d'installation.

«Les marchés publics de services» portent sur une prestation de services.

«Les marchés publics de travaux» ont pour objet soit l'exécution, soit conjointement l'exécution et la conception des travaux de bâtiment ou de génie civil ou d'un ouvrage, soit la réalisation par quelque moyen que ce soit d'un ouvrage répondant aux besoins précisés par le pouvoir adjudicateur. Ces marchés peuvent comporter, en outre, les fournitures et les services nécessaires à leur exécution.

Les acteurs

Le terme «pouvoir adjudicateur» représente tout organisme de droit public doté d'une personnalité juridique (tel que: les organes, administrations et services de l'Etat; les collectivités territoriales, ou les associations formées par une ou plusieurs de ces collectivités territoriales ou de ces organismes de droit public) et capable de lancer un marché public.

Le terme «opérateur économique» désigne quant à lui tout entrepreneur, fournisseur ou prestataire de services qui répond à un appel d'offre. L'opérateur économique qui a présenté une offre est désigné par le mot «soumissionnaire». L'offre que l'opérateur économique présente est désignée par le mot «soumission». Celui qui a sollicité une invitation à participer à une procédure restreinte ou négociée ou à un dialogue compétitif est désigné par le terme «candidat».

Les différents actes

L'«avis de marché» est l'avis par lequel le pouvoir adjudicateur annonce au public son intention de recourir à une procédure prévue par la loi en vue de conclure un marché public.

Un «appel d'offre» est une procédure par laquelle un acheteur (adjudicateur) met en concurrence des fournisseurs potentiels (soumissionnaires) sur un contrat de grande envergure, telle que la réalisation d'un projet de nature industrielle ou la fourniture de biens de consommation courante ou de systèmes en grandes quantités.

L'appel d'offre peut être publié au niveau local, européen ou international.

Il est soit public soit privé. Lorsqu'il est public, il est émis par l'Etat ou des organismes étatiques. Dans ce cas, il s'étend obligatoirement à l'ensemble des entreprises de l'Union européenne. Un appel d'offre privé, quant à lui, est qualifié de restreint lorsque l'entreprise adjudicatrice ne met en concurrence que ses fournisseurs habituels. Il est dit ouvert lorsque la proposition s'étend à toutes les entreprises potentiellement intéressées, locales ou étrangères.

A l'issue de la procédure, c'est-à-dire à l'adjudication, une seule entreprise obtient le marché. Normalement, il s'agit de celle qui émet l'offre la moins chère et qui présente le plus de garanties par rapport au cahier des charges du client. Ce cahier des charges, rédigé par l'acheteur, décrit le projet et stipule les contraintes techniques et financières du contrat. Il est envoyé à tous les fournisseurs intéressés qui en font la demande.

«L'adjudication» est l'acte par lequel le pouvoir adjudicateur attribue la commande au soumissionnaire ayant présenté l'offre la moins chère ou l'offre économiquement la plus avantageuse. Par cet acte administratif, le soumissionnaire choisi devient l'adjudicataire.

2. Les exceptions: la procédure restreinte avec ou sans publication d'avis et la procédure négociée

Le pouvoir adjudicateur ne peut recourir aux procédures d'exception que

dans les situations expressément prévues par la Loi. Ces procédures d'exception confèrent en effet au pouvoir adjudicateur une certaine marge de manœuvre qui limite le jeu de la mise en concu-

rence des opérateurs économiques. Le pouvoir adjudicateur doit par conséquent justifier son choix de recourir à une procédure d'exception par des éléments concrets que le juge

sera amené à vérifier si un opérateur économique venait à contester le choix du pouvoir adjudicateur.

La procédure restreinte avec publication d'avis

La procédure restreinte avec publication d'avis consiste pour le pouvoir adjudicateur à adresser une demande d'offre aux candidats sélectionnés suite à un avis de marché publié dans la presse.

Les pouvoirs adjudicateurs peuvent recourir à la procédure restreinte avec publication d'avis uniquement dans le cas d'un marché public de travaux dont le montant estimé dépasse 125.000 euros hors TVA, valeur cent de l'indice des prix à la consommation au 1^{er} janvier 1948 (soit 938.388 euros²). En cas de réalisation d'un ouvrage par entreprise générale, à savoir la réalisation d'un ouvrage important relevant de différentes professions ou pour lequel il n'est pas indiqué de séparer les travaux relevant de différents métiers, le seuil est de 625.000 euros hors TVA, valeur cent de l'indice des prix à la consommation au 1^{er} janvier 1948 (soit 4.691.938 euros). Il faut relever que les règles du Livre II s'appliquent si le seuil de 4.845.000 euros est dépassé, notamment en ce qui concerne la publicité, la procédure et le nombre minimal de candidats.

La procédure restreinte sans publication d'avis et la procédure négociée

La procédure restreinte sans publication d'avis consiste pour le pouvoir adjudicateur à adresser une demande d'offre à un nombre limité d'opérateurs économiques de son choix.

La procédure négociée permet au pouvoir adjudicateur de consulter les opérateurs économiques de son choix et de négocier les conditions du marché.

Ces procédures ont pour particularité de ne pas être publiques et empêchent les opérateurs économiques non sollicités de déposer une offre. Ces procédures d'exception ne peuvent s'appliquer qu'en présence de situations énumérées limitativement par les articles 8 et 40 de la Loi, qui visent notamment:

- les marchés nationaux qui n'atteignent pas le seuil de 8.000 euros hors TVA, valeur cent de l'indice des prix à la consommation au 1^{er} janvier 1948 (soit 60.057 euros);

- les marchés nationaux pour lesquels l'avis de la Commission des Soumissions est sollicité;
- en cas d'urgence non imputable au pouvoir adjudicateur;
- pour les achats d'opportunité;
- pour les marchés publics de service faisant suite à un concours;
- si aucune offre ou candidature n'a été déposée dans le cadre de la procédure ouverte ou restreinte.

La Loi prévoit également la possibilité de recourir à la procédure négociée avec publication d'un avis de marché dans les situations visées par la Loi, tel que la présence d'offres irrégulières ou d'offres inacceptables en réponse à une procédure ouverte ou restreinte. Le pouvoir adjudicateur pourra alors republier l'avis et négocier les conditions du marché avec les opérateurs économiques.

Les nouveautés: l'accord-cadre et le dialogue compétitif

La réforme de l'été 2009 a introduit deux nouvelles procédures dans la législation en matière de marchés publics. Ces procédures permettent aux pouvoirs adjudicateurs de disposer de procédures plus flexibles et répondant au besoin, d'une part, de conclure un marché sur une durée de plusieurs années et, d'autre part, d'inclure les opérateurs économiques dans la conception de marchés particulièrement complexes.

L'accord-cadre

L'accord-cadre est une convention conclue entre le pouvoir adjudicateur et un ou plusieurs opérateurs économiques dans le cadre d'une procédure d'attribution de marché et ayant pour objet de limiter l'attribution de marchés successifs aux opérateurs économiques sélectionnés. Il peut par exemple s'agir de la fourniture répétitive de prestations identiques. Contrairement aux autres procédures d'attribution pour lesquelles les marchés publics sont généralement limités à 1 an, la durée de l'accord-cadre peut s'étendre jusqu'à 4 ans. A l'issue de la période de 4 ans, le pouvoir adjudicateur doit recommencer une nouvelle procédure d'attribution de marché, de façon à permettre à d'autres opérateurs économiques d'accéder au marché public concerné. Il convient de préciser

que l'accord-cadre est possible tant pour les marchés nationaux que pour les marchés d'envergure.

Le dialogue compétitif

Le dialogue compétitif, prévu uniquement dans le cadre des marchés d'envergure relevant du Livre II de la Loi, est une procédure adaptée à l'attribution de marchés particulièrement complexes pour lesquels le pouvoir adjudicateur n'est pas en mesure de définir les moyens techniques répondant à ses besoins ou pour lesquels il n'est pas en mesure d'établir le montage juridique ou financier. Le pouvoir adjudicateur définit alors ses besoins et les opérateurs économiques proposent des solutions techniques. Concrètement, il peut s'agir d'une petite commune souhaitant construire une route traversant une rivière et qui se demande s'il faut construire un pont ou un tunnel. Elle fait donc appel aux opérateurs économiques pour proposer des solutions et choisira un projet. Le dialogue compétitif, contrairement à la procédure ouverte, ne se base pas sur des spécifications techniques requises par le pouvoir adjudicateur et auxquelles les opérateurs économiques doivent se conformer, mais fait appel à l'innovation et à l'ingéniosité des opérateurs économiques. La procédure du dialogue compétitif est strictement encadrée afin de préserver la confidentialité des projets proposés et un dialogue égalitaire entre les opérateurs économiques.

■ II. Le déroulement de la procédure d'attribution des marchés publics

Lorsque le pouvoir adjudicateur a déterminé ses besoins ainsi que la procédure d'attribution à utiliser (procédure ouverte, procédure restreinte, procédure négociée), le déroulement de la procédure d'attribution comprend un certain nombre d'étapes et d'obligations qui sont communes aux différentes procédures d'attribution.

A. Le cahier des charges établi par le pouvoir adjudicateur

Le pouvoir adjudicateur doit rédiger un cahier général des charges qui décrit avec précision ses besoins et les

² Indice 750,71 appliqué à l'intégralité des seuils du présent dossier

modalités d'attribution du marché, de manière à ce que les opérateurs économiques puissent soumettre un dossier de soumission répondant aux besoins du pouvoir adjudicateur. Les principaux documents contractuels joints au cahier général des charges sont le cahier spécial des charges relatives aux clauses contractuelles et le cahier des clauses techniques générales applicables à tous les corps de métiers. Ces documents sont standardisés et font partie intégrale du Règlement grand-ducal.

Le cahier des charges permet au pouvoir adjudicateur de préciser également les critères de sélection des candidats au marché, les critères d'attribution du marché ainsi que la durée du contrat. Il est important de noter que c'est sur la base du contenu du cahier des charges que le contrat de marché sera conclu et qu'aucune modification ne peut y être apportée en cours d'exécution.

Dans l'éventualité où des indications du cahier des charges ne seraient pas claires ou sujettes à interprétation, les opérateurs économiques doivent en informer le pouvoir adjudicateur avant l'ouverture des dossiers de soumission. Il importe en effet que le pouvoir adjudicateur ait la possibilité d'informer les opérateurs économiques d'une éventuelle clarification et ainsi de les traiter de manière égalitaire.

B. Les règles de publicité des marchés publics

Dans le cadre des procédures d'attribution des marchés qui prévoient la publication d'un avis (procédure ouverte et procédure restreinte avec publication d'un avis), le pouvoir adjudicateur est confronté à l'obligation de publication au niveau national et au niveau communautaire.

1. La transparence au niveau national

Que ce soit pour un marché national relevant du Livre I^{er} de la Loi ou un marché d'envergure relevant du Livre II de la Loi, le pouvoir adjudicateur est obligé de publier ses avis de marché par voie de presse (en général trois quotidiens à diffusion nationale) et par voie électronique (sur un site internet). Le Gouvernement a mis en place le Portail des marchés publics accessible à l'adresse **www.marches.publics.lu** et sur lequel tous les avis de marché doivent être publiés. Les pouvoirs adjudicateurs doivent également mettre à dispositions des opérateurs économiques une version électronique du dossier de soumission.

La dématérialisation de la procédure de marché public a pour avantages la simplification et l'efficacité des procédures ainsi qu'une réduction des coûts des marchés alors que les opérateurs économiques peuvent déposer électroniquement leur dossier de soumission. Toute-

fois le recours à l'e-soumission n'est que très peu utilisée à ce jour car elle nécessite la mise en place d'infrastructures techniques que certains pouvoirs adjudicateurs n'ont pas encore réalisées.

L'avis de marché contient un certain nombre d'informations relatives à l'identité du pouvoir adjudicateur, la nature du marché, le mode d'adjudication, le lieu pour retirer le cahier des charges, le délai pour déposer un dossier de soumission, etc. Il convient de préciser que l'avis de marché, résumé à une page n'est pas à confondre avec le cahier des charges lequel est généralement un volumineux dossier.

2. La transparence au niveau communautaire

En ce qui concerne les marchés d'envergure, outre la publication de l'avis sur le plan national, le pouvoir adjudicateur doit s'assurer de la publicité de son avis de marché au niveau communautaire. Pour ce faire, il n'est pas nécessaire de publier l'avis de marché par voie de presse dans tous les Etats membres, mais de transmettre l'avis à l'Office des publications officielles de l'Union européenne qui se chargera de le publier au Journal Officiel de l'Union européenne.

Le pouvoir adjudicateur a la faculté de publier un avis de pré-information dans le cadre de certains marchés publics lorsqu'il souhaite réduire



La promotion du développement durable avec les marchés publics écologiques

Pendant de nombreuses années, l'indicateur le plus important dans la pratique des achats publics a été le facteur économique. Les facteurs sociaux et environnementaux n'étaient rarement voire jamais pris en compte. Toutefois, l'importance des facteurs non-économiques dans les marchés publics s'est accrue de manière significative avec l'apparition de la notion de développement durable, entendu comme: «un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire leurs propres besoins».

Le potentiel des marchés publics écologiques a été souligné pour la première fois dans l'Union européenne en 2003 dans la communication de la Commission sur la politique intégrée des produits. En 2004, les directives 2004/17/CE et 2004/18/CE, qui constituent le cadre européen pour la passation de marchés publics, ont clarifié la façon dont les acheteurs peuvent intégrer la dimension environnementale dans le processus d'adjudication. Le manuel de la Commission «Acheter vert!», adopté en août 2004, vise à préciser davantage comment ces nouvelles règles peuvent être utilisées afin de conclure des marchés publics écologiques.

Marchés publics durables et marchés publics écologiques: deux termes à ne pas confondre

«Les marchés publics durables» signifient que les pouvoirs adjudicateurs prennent en compte les trois piliers du développement durable (économie, société et environnement) à toutes les étapes de la passation des marchés publics. Cependant, les aspects sociaux et éthiques sont plus difficiles à déterminer dans la caractérisation des produits.

Les «marchés publics écologiques» signifient que les pouvoirs adjudicateurs prennent en compte les éléments environnementaux à toutes les étapes de la passation des marchés publics et pendant tout le cycle de vie des produits. Les contraintes environnementales sont spécifiées dans les appels d'offre pour les techniques de production et la sélection des matériaux.

Qu'est-ce qui détermine un marché public écologique?

Afin de mesurer le niveau écologique de ces marchés publics, il est nécessaire de donner la définition des marchés publics écologiques, telle qu'elle a été formulée par la Commission européenne. Les marchés publics écologiques sont un processus de passation de marché dans le cadre duquel les pouvoirs publics cherchent à obtenir des biens, des services et des travaux dont l'incidence sur l'environnement sur toute leur durée de vie sera moindre que dans le cas de biens, services et travaux à vocation identique mais ayant fait l'objet de procédures de passation de marchés différentes. Un marché public sera considéré comme écologique seulement s'il a conduit à l'achat d'un produit écologique et seulement si les caractéristiques environnementales de ce produit dépassent les exigences qui doivent être satisfaites dans la législation environnementale nationale ou européenne.

Pourquoi des marchés publics écologiques?

Les pouvoirs publics européens dépensent chaque année plus de 1.800 milliards d'euros en biens et services divers. Consacrer ce pouvoir d'achat à l'acquisition de produits et de services écologiques permettrait de:

- tirer d'énormes avantages environnementaux directs;
- guider le marché vers des produits et services plus écologiques;
- montrer l'exemple aux entreprises et aux consommateurs privés.

Que dit la directive sur les marchés publics?

Une démarche d'achat responsable nécessite une volonté politique. Les élus et les agents publics doivent adhérer au projet. La directive 2004/18/CE ne mentionne pas explicitement la terminologie «développement durable» mais évoque très clairement des dispositions dans les domaines environnemental et social. Ainsi au considérant 29 de la directive: «(...) Les pouvoirs adjudicateurs qui souhaitent définir des besoins environnementaux dans les spécifications techniques d'un marché donné peuvent prescrire les caractéristiques environnementales, telles qu'une méthode de production déterminée, et/ou les effets environnementaux spécifiques de groupes de produits ou de services. Ils peuvent, mais n'y sont pas obligés, utiliser les spécifications appropriées définies par les éco-labels, comme l'éco-label européen (...)».

Quels critères pour ces marchés publics écologiques?

La Commission souligne la nécessité de définir des critères communs applicables aux marchés publics écologiques. Ces critères sont divisés en deux catégories:

- les critères «essentiels», conçus pour permettre une application aisée des marchés publics écologiques et axés sur le ou les domaine(s) essentiel(s) de la performance environnementale d'un produit donné. Ils visent à réduire au maximum les coûts administratifs pour les entreprises devant se conformer aux critères et pour les autorités publiques devant contrôler la conformité à ceux-ci. La Commission propose que d'ici à 2010, 50 % de tous les marchés publics respectent ces critères;
- les critères «avancés», tenant compte d'un plus grand nombre d'aspects ou se fondant sur des niveaux de performance environnementale plus élevés, à l'usage des pouvoirs publics qui souhaitent aller plus loin dans la réalisation d'objectifs environnementaux.

Qu'est-ce qu'un produit écologique?

Il s'agit d'un produit produit fabriqué et commercialisé de telle sorte qu'il ne soit pas nocif pour l'environnement et pour ses utilisateurs. Biodégradable il est recyclable facilement.

Un produit écologique est généralement conçu à partir de matière végétal, excluant les dérivés de la chimie organique. Les produits écologiques sont identifiables à partir d'écolabels. Il en existe de nombreux à travers le monde mais en Europe deux émergent: l'Ecolabel européen et le label NF Environnement pour la France. Ceux-ci visent à:

- distinguer les produits qui ont un impact positif sur l'environnement;
- encourager les chefs d'entreprise à améliorer la qualité écologique de leurs produits;
- contribuer à un comportement de consommateurs «éco responsables» en assurant une meilleure information des incidences des produits sur l'environnement.

les délais de réception des offres des candidats.

Dans ce cadre, l'Entreprise Europe Network – Luxembourg de la Chambre de Commerce propose un service de veille sur les marchés publics et fait parvenir quotidiennement aux entreprises ayant souscrit un abonnement la liste des appels d'offres correspondant à leur activité. Plus d'informations en relation avec ce service sont disponibles à la fin de ce dossier.

C. Le dossier de soumission établi par l'opérateur économique

Pour qu'un opérateur économique puisse espérer se voir attribuer un marché public, encore faut-il qu'il soumette un dossier de soumission complet au pouvoir adjudicateur. Le dossier consiste en la production de toutes les attestations demandées dans le cahier des charges, de l'indication des prix et d'une transmission dans les délais.

A défaut de se conformer aux exigences décrites dans le cahier des charges, le dossier de soumission risque d'être déclaré irrecevable et rejeté.

Le pouvoir adjudicateur est libre de fixer les critères d'expérience, de person-

nel, de capacité financière ou de probité commerciale que doivent remplir les opérateurs économiques pour l'exécution d'un marché public. Les opérateurs économiques seront également tenus de produire les certificats attestant qu'ils sont en règle avec le paiement des cotisations sociales et fiscales.

D. Le processus de sélection

Le pouvoir adjudicateur n'est pas libre de choisir l'opérateur économique auquel sera attribué le marché. Le pouvoir adjudicateur est tenu de sélectionner l'opérateur économique selon les règles fixées à l'origine dans le cahier des charges et les principes de non-discrimination et de traitement égalitaire.

La première étape de sélection consiste pour le pouvoir adjudicateur de vérifier que les conditions requises dans le cahier des charges sont remplies, au vu des attestations transmises, au jour de l'ouverture des dossiers de soumission. Si un document requis est manquant, le pouvoir adjudicateur peut permettre à l'opérateur économique concerné de compléter son dossier. A l'issue de cette première étape, un certain nombre de dossiers seront écar-

tés et les candidates évincés informés par écrit.

La deuxième étape consiste à sélectionner une offre parmi les dossiers retenus. Pour choisir la meilleure offre, le pouvoir adjudicateur a le choix entre le critère du prix le plus bas ou l'offre économiquement la plus avantageuse. En ce qui concerne l'offre du prix le plus bas, le pouvoir adjudicateur est lié par le prix proposé le plus bas. En cas de doute quant au prix proposé, étant entendu que tout opérateur économique est tenu de fixer un prix réel et réaliste lui permettant de dégager un bénéfice, le pouvoir adjudicateur peut faire procéder à une analyse de prix.

En ce qui concerne l'offre économiquement la plus avantageuse, elle repose sur plusieurs critères déterminés par le pouvoir adjudicateur et indiqués dans le cahier des charges. Ce processus convient particulièrement bien pour des marchés complexes pour lesquels le critère unique du prix n'est pas suffisant.

A l'issue de la deuxième étape, les opérateurs économiques écartés sont informés de la décision d'attribution du marché.

E. La signature du contrat de marché

Lorsque le pouvoir adjudicateur a procédé à l'information de la décision d'adjudication du marché, un délai de suspension de 15 jours s'applique. Ce délai permet aux opérateurs économiques évincés de vérifier la régularité de la décision d'adjudication et le cas échéant d'introduire un recours devant le juge administratif.

La conclusion du contrat avec l'opérateur économique sélectionné se fait par la signature du dossier de soumission par le pouvoir adjudicateur. Les litiges éventuels surgissant lors de l'exécution du contrat de marché relèvent de la compétence du juge civil.

III. Le contentieux en matière de marchés publics

Le contentieux en matière de marchés publics est à l'image de la législation en matière de marchés publics: complexe! En effet, le pouvoir adjudicateur porte une double casquette dans le cadre des marchés publics – autorité administrative et cocontractant du marché – et il n'existe pas de loi unique régissant l'intégralité des recours envisageables³. Lors de la survenance d'un litige entre un opérateur économique et un pouvoir public, il convient par conséquent de déterminer devant quelle autorité et selon quelles règles introduire un recours.

Une méthode de présentation des différents recours envisageables en matière de marchés publics est de les appréhender de manière chronologique.

A. Avant la signature du contrat de marché

Durant la procédure d'attribution du marché, il est loisible à tout opérateur économique de porter son désaccord quant à une décision du pouvoir adjudicateur devant ce même pouvoir adjudicateur ou la Commission des Soumissions, lesquels traitent le litige sur une base non contentieuse, sinon d'introduire directement un recours contentieux contre ladite décision devant le juge administratif.

1. Le recours gracieux devant le pouvoir adjudicateur

Le recours gracieux existe de façon générale en matière administrative et est adressé soit au pouvoir adjudicateur directement, soit à l'autorité de tutelle ou à l'autorité hiérarchique. Le pouvoir adjudicateur ou l'autorité qui reçoit le recours analysera les arguments de l'opérateur économique et prendra le cas échéant une décision contre laquelle l'opérateur économique pourra introduire un recours devant la Commission des Soumissions ou le juge administratif. Il faut relever que le recours gracieux est une possibilité offerte à l'opérateur économique et non une obligation.

2. La saisine de la Commission des Soumissions

La Commission des Soumissions est instituée auprès du ministère du Développement durable et des Infrastructures. Elle se compose de neuf membres, à savoir de cinq membres dont le président, représentant les pouvoirs adjudicateurs et de quatre membres représentant les chambres professionnelles.

La Commission des Soumissions a pour mission de veiller à ce que les dispositions légales, réglementaires et contractuelles en matière de marchés publics soient strictement observées par les pouvoirs adjudicateurs ainsi que par les opérateurs économiques. Elle instruit les réclamations qui lui sont adressées soit par les pouvoirs adjudicateurs, soit par les soumissionnaires, soit par les chambres professionnelles intéressées et elle donne son avis relatif aux marchés à conclure ou conclus. La Commission des Soumissions assume également toute mission consultative relative aux marchés publics.

La Commission des Soumissions émet des avis consultatifs qui, en principe, ne lient pas le pouvoir adjudicateur concerné. Elle constitue un outil pratique à disposition tant des pouvoirs adjudicateurs que des opérateurs économiques pour tenter de résoudre, de manière amiable, des litiges apparaissant au stade de l'attribution des marchés publics.

3. Les recours devant le juge administratif

En cas d'urgence: le recours en référé

En cas d'urgence, l'opérateur économique pourra introduire un recours en référé devant le président du tribunal administratif⁴ dans un délai de 15 jours suivant la notification de la décision contestée. L'intérêt d'un tel recours est de suspendre par exemple la signature du marché. L'opérateur économique évincé devra toutefois justifier du caractère sérieux des moyens d'annulation de la décision et la menace d'un préjudice grave et définitif.

Le recours en annulation

Le recours en annulation devant le tribunal administratif est un recours en légalité par lequel le pouvoir opérateur attaque les décisions prises par le pouvoir adjudicateur. L'action en annulation doit en principe être introduite dans un délai de trois mois à compter de la notification de la décision contestée.

Si le juge administratif fait droit à la demande et annule la décision d'attribution du marché, le plaignant aurait théoriquement droit au marché. Dans la pratique toutefois, le marché aura pu être attribué et être en voie d'exécution, voire achevé, au moment où le tribunal se prononce. Dans ce cas, la nullité de la décision d'attribution est sans effet sur le contrat de marché public et il appartient à l'opérateur économique indûment évincé de saisir le juge civil pour décider d'une éventuelle indemnisation.

B. Après la signature du contrat de marché: compétence exclusive du juge civil

1. En cas d'urgence: le recours en référé

En l'état actuel de la législation⁵, le recours en référé civil n'est ouvert à un opérateur économique évincé que pour demander au président du tribunal d'arrondissement de prendre des mesures provisoires s'il y a une violation manifeste dans l'exécution du contrat de marché public par l'adjudicataire. Le juge civil ne peut en aucun cas prendre une décision qui serait liée à la procédure

³ Le projet de loi n° 6119 instituant les recours en matière de marchés publics a pour objet la transposition de la directive 2007/66/CE du 11 décembre 2007 (dite directive «recours») relative à l'amélioration de l'efficacité des voies de recours en matière de passation des marchés publics. La directive, qui devait être transposée pour le 20 décembre 2009, tend à harmoniser les modalités de recours en ce qui concerne les marchés d'envergure du Livre II de la Loi

⁴ Les marchés publics relevant des secteurs de l'eau, de l'énergie, des transports et des services postaux du Livre III de la Loi, dont le présent dossier ne traite pas, sont soumis à des règles particulières

⁵ Le projet de loi n° 6119 précité prévoit d'introduire plus de pouvoirs au juge des référés civil, notamment la possibilité de déclarer un marché comme dépourvu d'effets, c'est-à-dire annuler le contrat de marché, et imposer des sanctions financières au pouvoir adjudicateur

administrative d'attribution du marché public.

2. Le recours en indemnisation

Lorsqu'un opérateur économique a été (i) indûment évincé de la procédure d'attribution d'un marché public, que (ii) le juge administratif a prononcé l'annulation de la décision d'attribution et que (iii) le marché a partiellement ou intégralement été exécuté, l'opérateur économique indûment évincé pourra demander l'attribution de dommages et intérêts au juge civil. C'est actuellement la seule solution envisageable lorsqu'un opérateur économique a été évincé à tort dans le cadre de la procédure administrative d'attribution du marché public, mais qui a pour contrepartie la sécurité de l'opérateur économique auquel le marché a été attribué. Cette situation risque de changer de par la transposition de la directive «recours» en droit luxembourgeois. Affaire à suivre...



Save the date!

20 septembre 2010 à la Chambre de Commerce
Conférence sur les marchés publics

Service de veille sur les marchés publics: Recevez les appels d'offres sur votre écran

■ Un marché énorme vous attend

Les marchés publics dans les Etats membres représentaient en 2008 environ 2.155 milliards d'euros. Dans le cadre des procédures d'attribution des marchés, le pouvoir adjudicateur est, comme décrit dans le chapitre IIB du présent dossier, obligé de publier les avis de marchés au niveau national et/ou communautaire. Selon un calcul de la Commission européenne, les marchés publics publiés au niveau communautaire s'élèvent à 392 milliards d'euros (2008). En 2008, un total de 151.448 avis de marchés étaient publiés dans le Journal Officiel de l'Union européenne.

Bien que les marchés publics représentent une débouché potentielle énorme pour les entreprises, il reste, vu ce grand nombre d'avis publiés, pour les entreprises souvent difficile à faire quotidiennement la recherche des appels d'offres correspondant à l'activité de l'entreprise.

Pour faciliter l'accès aux appels d'offres publiés au niveau communautaire, l'Enterprise Europe Network – Luxembourg offre aux entreprises luxembourgeoises un service de veille sur les marchés publics européens. Ce service de veille permettra aux entreprises luxembourgeoises d'obtenir quotidiennement les nouveaux appels d'offres publiés dans l'Union européenne correspondant aux critères indiqués par l'entreprise. Le service permet ainsi de recevoir chaque jour l'information sur une commande potentielle.

De plus, les informations reçues donnent un aperçu du marché et des concurrents ou partenaires potentiels. Pour ces dernières informations, les avis publiés par le pouvoir adjudicateur après l'attribution d'un marché jouent un rôle important. Ces avis indiquent le nom de la société qui a remporté un marché. Surtout pour des PME, ces informations peuvent être utiles pour une collaboration éventuelle avec l'entreprise contractée.

■ En pratique

L'Enterprise Europe Network – Luxembourg reçoit 5 fois par semaine tous les appels d'offres publiés dans le Journal Officiel de l'Union européenne. Ceux-ci sont introduits dans un logiciel qui fait le tri des appels d'offres sur base des profils d'entreprise encodés. Les profils sont établis sur base de différents critères, tels que les pays cibles, les mots-clés, les codes CPV (Commun Procurement Vocabulary) et le type de pouvoir adjudicateur.

Les appels d'offres sélectionnés pour un client lui sont transmis par courrier électronique en version française ou allemande (selon le choix de l'entreprise). Ce service permet ainsi de recevoir chaque jour de travail des appels d'offres sur mesure directement dans votre messagerie électronique.

■ Marchés publics dans la Grande Région

À côté des marchés publics européens, les appels d'offres de plus petite envergure et dont les seuils d'application n'obligent pas une publication au niveau communautaire revêtent également une grande importance pour les entreprises, notamment celles en provenance de la «Grande Région» (Rhénanie-Palatinat, Sarre, Lorraine, Wallonie, Grand-Duché de Luxembourg).

Pour cette raison, l'Enterprise Europe Network-Luxembourg de la Chambre de Commerce offre également un service de veille sur les marchés publics publiés par les pouvoirs adjudicateurs de l'espace économique de la «Grande Région».

Étant donné qu'en Grande Région il n'existe pas de source unique qui regroupe tous les avis de marchés, différents journaux et sites web sont consultés pour établir une liste des appels d'offres publiés la plus complète possible. Le client abonné reçoit 4 fois par semaine la liste complète des appels d'offres publiés, subdivisée par secteur d'activités.

Ce service résultera d'un accord de collaboration signé avec le partenaire allemand «EIC Trier» (membre du réseau Enterprise Europe Network allemand).

Pour de plus amples informations sur les services de veille sur les marchés publics et pour recevoir les conditions de souscription, nous vous invitons à remplir le coupon-réponse ci-dessous:

COUPON-REPONSE • (à remplir en lettres majuscules)

Raison sociale: _____

Personne de contact: _____

Fonction: _____

Adresse: _____

Code postal/localité: _____

Téléphone: _____

Fax: _____

E-mail: _____@_____

est intéressé à recevoir de plus amples informations sur le service de veille sur les marchés publics communautaires

est intéressé à recevoir de plus amples informations sur le service de veille sur les marchés publics de la Grande Région

Date: _____ Signature: _____

Merci de retourner le présent formulaire par courrier ou par télécopie à l'adresse suivante:

**Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg
Enterprise Europe Network – Luxembourg**

L-2981 Luxembourg

Tél.: (+352) 42 39 39-333 • Fax: (+352) 43 83 26 – E-mail: een@cc.lu

Personnes de contact: Mme Diana Rutledge/M. Niels Dickens

Ces entreprises bénéficient déjà du service de veille sur les marchés publics



■ No-Nail Boxes, Madame Michèle Detaille, Administrateur-Délégué

No-Nail Boxes est spécialisé dans la production de caisses pliantes en contreplaqué. Aujourd'hui, une cinquantaine de personnes travaille dans cette société pour produire annuellement près de 250.000 caisses pliantes en contreplaqué et en acier. Plus de 85 % sont produites sur mesure, selon les exigences particulières des clients. Ces caisses sont ensuite vendues en Europe: Pays-Bas, Belgique, France, Allemagne, Suisse, Espagne, Italie et Luxembourg.

«Nous nous sommes inscrits au service de veille, car les marchés publics nous intéressent et car nous n'avons pas la possibilité de lire toutes les annonces des appels d'offres. De plus, nous trouvons les prix acceptables. Nous sommes abonnés depuis environ dix ans», dit Madame Michèle Detaille, Administrateur-Délégué, No-Nail Boxes.

«Nous recevons des informations complètes et immédiates. Parfois nous recevons des appels d'offre avant même qu'ils soient visibles sur les places de marché virtuelles», continue Mme Detaille. «Avant de s'inscrire au service de veille, nous avions des difficultés pour accéder aux marchés publics. A plusieurs reprises nous avons manqué des appels d'offre car nous étions mal informés. De plus, il n'y avait pas encore Internet et nous avons reçu une fois une information par fax. Aujourd'hui, nous ne rencontrons aucun problème car nous avons sélectionné des mots-clés larges pour notre recherche. En 2009, grâce à ce service de veille, nous avons signé trois contrats. En 2010, nous avons signé deux contrats et deux autres sont en cours».



■ Luxmetalsistem, Monsieur Geert Pollet, Directeur

Luxmetalsistem fait partie de Metalsistem Group, l'un des plus grands fabricants de rayonnages en Europe. Le produit de base est l'acier galvanisé, profilé judicieusement de telle manière qu'il en résulte une grande compétitivité tant au niveau du coût qu'au niveau de la fiabilité et de la qualité. Depuis 1968, Metalsistem a développé une gamme complète de rayonnages pour l'aménagement d'entrepôts, d'archives et de magasins. Luxmetalsistem opère depuis le Grand-Duché du Luxembourg, un point de départ central pour le marché du Bénélux, le nord de la France et la région du Rhénanie-Palatinat en Allemagne.

«Je me suis inscrit au service de veille sur les marchés publics afin de perfectionner ma recherche d'adjudication et afin de recevoir des informations journalières automatiques pour compléter mes recherches. Nous sommes abonnés depuis deux fois un an», explique Monsieur Geert Pollet, directeur de la société Luxmetalsistem. «Ce service de veille est un soutien, un support supplémentaire dans mes recherches».

«Avant d'être inscrit à ce service, nous n'étions pas sûrs de faire les bonnes démarches afin d'accéder aux marchés publics. Aujourd'hui, j'estime que ce service est à 90 % complet. De plus, nous recevons d'autres appels d'offres de quatre autres sources», conclut Monsieur Pollet.



■ **Broadcasting Center Europe, Monsieur Laurent Seve, Marketing Manager**

Broadcasting Center Europe est le leader européen des services techniques dans le domaine de la télévision, de la radio, de la production et postproduction, de la télécommunication et de l'IT. Grâce à sa longue expérience sur le marché des médias, BCE fournit à ses clients des services de haute qualité et trouve les solutions qui correspondent au projet ainsi qu'au budget de ses clients.

«Nous nous sommes inscrits au service de veille afin de consulter les appels d'offres et de pouvoir contacter le marché qui nous intéresse», dit Monsieur Laurent Seve, Marketing Manager de Broadcasting Center Europe. «Nous avons connu beaucoup de clients par le biais des appels d'offre. Le service de veille ne nous fournit pas tous les appels d'offre, mais ceux que nous recevons sont de qualité».

«Il y a deux ans, nous avons remporté un appel d'offres pour le Parlement européen, en ce qui concerne l'infrastructure de numérisation, ce fut un très bon contrat», dit Monsieur Seve. «Nous avons également remporté le projet d'Arte pour la mise à niveau vers la haute définition», précise Monsieur Seve. «Ce contrat sera réalisé dans les deux prochaines années».



■ **3P Automation, Monsieur Carsten Meier, Managing Director**

Die international tätige Engineeringfirma 3P-Automation mit Sitz in Echternach hat als Kernkompetenz die Planung von Leittechniksystemen für Kraftwerke. Die Dienstleistungen des auf Prozess- und Automatisierungstechnik spezialisierten Unternehmens umfassen u.a. Planung von Leittechnik, Inbetriebnahme, Software-Entwicklung, Software Auditierung und Ersatzteil-lieferung. Da Dienstleistungen für Kraftwerke oft öffentlich ausgeschrieben werden, bietet der Ausschreibungsdienst dem Unternehmen die Möglichkeit immer über die aktuellen Projekte informiert zu sein.

„Wir nutzen die EU-Ausschreibungen nicht nur für eine direkte Teilnahme an einem Projekt“ sagt Herr Carsten Meier, Managing Director der Firma 3P-Automation. „Wir nutzen die EU-Ausschreibungen auch als Informationsquelle um zu wissen, welche Projekte im Kraftwerksbereich in der Planung sind. Wir interessieren uns speziell für Erweiterungen und Umbauten in bestehenden Anlagen.“

„Dank des Ausschreibungsdienstes sehen wir, zum Beispiel, dass ein Umbau inkl. Einbindung in die Automatisierung ausgeschrieben wird. Wenn wir wissen, dass das bestehende Automatisierungssystem von uns bearbeitet werden kann, sprechen wir den Ausschreibenden an, und bitten diesen, unsere Firma den Anbietern als Partner zu nennen“, beschreibt Herr Meier seine Vorgehensweise, mit der das Unternehmen schon neue Kunden gewinnen konnte.

„Auch sehen wir“, erläutert Herr Meier, „dass ein Umbau inkl. Einbindung in die Automatisierung an einen Ausrüster (Maschinenbauer) vergeben wurde. Wenn wir wissen, dass das bestehende Automatisierungssystem von uns bearbeitet werden kann, sprechen wir den Ausrüster an, und bieten unsere Leistungen an.“ Auch hierüber hat das Unternehmen bereits neue Kunden gewinnen können.

16 juin 2010

Remise de distinctions honorifiques



Lors d'une cérémonie qui a eu lieu le 16 juin dernier à la Chambre de Commerce, Françoise Hetto-Gaasch, ministre des Classes moyennes et du Tourisme, Jeannot Krecké, ministre de l'Économie et du Commerce extérieur et Michel Wurth, président de la Chambre de Commerce, ont remis les décorations conférées à plusieurs ressortissants de la Chambre de Commerce, couvrant notamment les secteurs de l'industrie, du commerce et de l'Horesca, ainsi qu'à ses employés méritants.

■ **Ordre grand-ducal de la Couronne de Chêne** **Officier**

- Henri BRIMER
Vice-président de l'Horesca,
Vice-président de l'ONT
Grundhof
- Christian THIRY
Membre élu de la Chambre de Commerce – Mondorf-les-Bains

Chevalier

- Francis SCHMITT
Membre du Comité de l'Horesca
Consdorf
- François THIRY
Membre du Groupement des
Entrepreneurs du Bâtiment et des
Travaux Publics – Bertrange

Médaille en Vermeil

- Raymond NIESEN
Membre du Comité de la Fédération
Bureautique – Frisange
- Monsieur Patrick RENARD
Membre du Comité de la Fédération
Bureautique – Luxembourg
- Monsieur Alain RIX
Membre du Comité de l'Horesca
depuis 1995 – Président de l'Horesca
depuis 2009 – Bridel

■ **Ordre de Mérite** **Commandeur**

- Jean J. SCHINTGEN
Vice-Président de la Chambre de

Commerce, Secrétaire Général de l'Horesca – Hesperange

Chevalier

- Francis Léon DONVEN
Chargé d'étude, Secrétaire Général
adjoint de l'Office du Ducroire
Junglinster
- Christian WEILER
Administrateur-Directeur
chez Dyckerhoff (Cimalux)
Luxembourg S.A. – Wasserbillig

Médaille en Vermeil

- Carlo CRAVAT
Membre du Comité de l'Horesca
Luxembourg

tendance

27 – 31. 8. 2010



Bienvenue en août!

Toutes les nouveautés internationales pour l'habitat et les cadeaux. A une date proche des marchés de l'automne/hiver et précoce pour la saison suivante. Réjouissez-vous de découvrir Tendance, le salon de biens de consommation, de style de vie, de design et de créativité.

www.tendance.messefrankfurt.com
info@belgium.messefrankfurt.com
Tél. +32 2 206 67 68

CALENDRIER 2010

Septembre

7 - 9	Visite d'Etat au Portugal
13 - 17	b2fair MSV, Brno (CZ)
20	Conférence Marchés publics européens
21 - 25	Pavillon Maritime (Monaco Yacht Show)
28 - 1 ^{er} octobre	Conférence EuroSun à Graz (AT) et événement de matchmaking b2fair dans le cadre du projet européen STOP4Business
28 - 2 octobre	b2fair AMB, Stuttgart (D)

Octobre

4 - 6	Expo Real, Munich
5	LfF Roadshow to Lyon
6 - 10	b2fair CeBIT Eurasia, Istanbul (TR)
7 - 8	b2fair World Expo Shanghai
9 - 10	Mission en Chine, Shanghai
14	LfF Table ronde à Francfort
20 - 21	Forum des Entrepreneurs by Initiatives, Liège (B)
20 - 21	b2fair BICT, Liège (B)
21	Salon à l'Envers, Thionville (F)
24 - 29	LfF Mission officielle en Amérique latine (Chili, Brésil, Argentine)
26 - 27	b2fair Global Connect, Stuttgart (D)
28	b2fair Eurochambres, Bruxelles (B)
6 - 10	b2fair CeBIT Eurasia, Istanbul (TR)
31 - 4 nov.	Mission en Angola

FOIRES DE JUIN
A SEPTEMBRE 2010

04.10.2010 - 06.10.2010

EXPO REAL
Salon International de l'Immobilier d'Entreprise
Munich (Allemagne)
Tél.: +49 89 949 20720

05.10.2010 - 07.10.2010

BIOTECHNICA
1er salon européen des biotechnologies et
des sciences du vivant:
Exposition, Conférences, Partnering, Award
Hanovre (Allemagne)
Tél.: +49 511 89 0

05.10.2010 - 08.10.2010

SECURITY
Marché mondial de la sécurité et de la
protection contre le feu
Essen (Allemagne)
Tél.: +49 201 7244 0

06.10.2010 - 08.10.2010

belektro - Salon professionnel de l'électrotech-
nique, de l'électronique et de l'éclairage
Berlin (Allemagne)
Tél.: 030 3038 2109

9-11 juin 2010

Faciliter l'accessibilité au marché croate



© 2010 SIP/Charles Caratini, tous droits réservés

(de g. à d.) Ivo Josipovic, président de la République de Croatie; Son Altesse Royale le Grand-Duc Henri; Jean Asselborn, ministre des Affaires étrangères lors de la visite officielle à Zagreb

Dans le cadre de la visite officielle de S.A.R. le Grand-Duc Henri en Croatie, la Chambre de Commerce a organisé, en étroite collaboration avec les agences de promotion «Luxembourg for Business» et «Luxembourg for Finance», une mission économique et financière à Zagreb. Une quinzaine d'hommes d'affaires luxembourgeois se sont joints à cette mission afin de créer ou de renforcer des contacts avec des entreprises croates. Pays candidat à l'adhésion à l'Union européenne,

la Croatie espère pouvoir y faire son entrée d'ici 2012. Cette adhésion pourrait ouvrir de grandes portes à un marché domestique de plus de 4 millions d'habitants et faciliter l'accessibilité à des marchés jusqu'ici difficilement abordables.

Un séminaire économique et financier tenu à Zagreb a permis de promouvoir le Luxembourg et de renforcer les liens économiques et commerciaux avec la Croatie. Pierre Gramagna, directeur de la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg, a présenté sur



© 2010 SIP/Charles Caratini, tous droits réservés

(de g. à d.) Son Altesse Royale le Grand-Duc Henri en discussion avec deux hommes d'affaires

base de 5 cas pratiques les opportunités que le Luxembourg peut offrir aux entreprises croates notamment dans les domaines du transfert de sièges sociaux, de la recherche et du développement, de la propriété intellectuelle, de la logistique et des technologies propres et durables. Fernand Grulms, CEO de «Luxembourg for Finance», a enchaîné la séance avec la présentation de la place financière luxembourgeoise en insistant sur les opportunités offertes en matière de banque privée et des fonds d'investissement. Vesna Trnkop-Tanta, vice-présidente de la Chambre d'Economie Croate a, de son côté, mis en avant les caractéristiques et les atouts de l'économie croate. Le séminaire a été clôturé par 2 témoignages d'entreprises: Alan Kurešević, vice-président de l'Ingénierie de SES Astra Techcom et par Sanja Kunic, area manager de Badel1862, ont fait part de leur expérience respective sur les deux marchés.

La Croatie possède un grand nombre d'atouts dont une situation géographique avantageuse le long de la mer Adriatique, une main-d'œuvre polyglotte et bien formée, et des infrastructures de bonne qualité. Le secteur des services, de l'industrie et de l'agriculture sont les moteurs économiques du pays. Le secteur agricole produit du blé, du maïs, des betteraves à sucre, des fruits, du vin et de l'huile d'olive. L'industrie se concentre sur des activités très concurrentielles: textile, bois, sidérurgie, aluminium et agroalimentaire. D'autres secteurs comme le tou-

risme, la construction, les télécommunications, et le secteur de la vente au détail sont en plein essor. Bien que les effets néfastes de la crise économique n'aient pas épargné la Croatie, son économie présente de nombreuses opportunités pour les entreprises luxembourgeoises. Malgré d'excellentes relations politiques entre les deux pays, les échanges commerciaux restent plutôt limités, bien que la Croatie soit le premier partenaire commercial du Grand-Duché dans les Balkans occidentaux (mis à part la Slovénie). Dans leur discours, Pierre Gramegna et Vesna Trnkop-Tanta ont déploré



Pierre Gramegna, directeur de la Chambre de Commerce, a présenté les opportunités que peut offrir le Luxembourg



(de g. à d.) Pierre Gramegna, directeur de la Chambre de Commerce, Vesna Trnkop-Tanta vice-présidente de la Chambre d'Economie Croate, Fernand Grulms, CEO de «Luxembourg for Finance»

07.10.2010 – 10.10.2010

RENEXPO® – Salon international pour les énergies renouvelables & construction et assainissement énergétiques
Augsbourg (Allemagne)
Tél.: +49 7121 3016 0

12.10.2010 – 15.10.2010

Schweissen Join-Ex (Partie de Vienne Tec)
Exposition de soudage
Vienne (Autriche)
Tél.: +43 1 72720 0

13.10.2010 – 14.10.2010

FILÒ (Architecture intérieure)
Milan (Italie)
Tél.: +39 015 8483271

13.10.2010 – 15.10.2010

Chillventa
Salon International Froid Conditionnement de l'Air Pompes à Chaleur
Nuremberg (Allemagne)
Tél.: 0911 8606 8109

15.10.2010 – 24.10.2010

INTERIEUR
Biennale Internationale de la Créativité dans l'Habitat
Courtaî (Belgique)
Tél.: +32 56 229522

16.10.2010 – 18.10.2010

EnergieSparTage – Foire des Journées de l'économie d'énergie pour l'efficacité énergétique et la modernisation de la construction
Hanovre (Allemagne)
Tél.: +49 421 20155 0

17.10.2010 – 19.10.2010

inoga
Salon professionnel de l'hôtellerie
Erfurt (Allemagne)
Tél.: +49 361 400 0

18.10.2010 – 20.10.2010

BEST (INTERBUILD) Solutions et technologies de la construction
Birmingham (Grande-Bretagne)
Tél.: +44 20 75056600

19.10.2010 – 21.10.2010

Arbeitsschutz Aktuell
Salon professionnel et Congrès pour la maîtrise des risques professionnels
Leipzig (Allemagne)
Tél.: +49 721 93133 0

20.10.2010 – 21.10.2010

Salon des produits structurés
Zurich (Suisse)
Tél.: +41 55 22288 88

21.10.2010 – 22.10.2010

ImmoSolar Malaga Exposition et congrès internationaux de l'énergie solaire
Malaga (Espagne)
Tél.: +34 91 388 7955

21.10.2010 – 22.10.2010

GEWINN-MESSE
Congrès international du capital investissement
Vienne (Autriche)
Tél.: +43 1 72720 0

22.10.2010 – 24.10.2010

Energivie – Salon Energivie du Bâtiment
Econome en Energie
Mulhouse (France)
Tél.: +33 3 89 46 80 00

25.10.2010 – 29.10.2010

SIBOS
Exposition et conférence internationales
des services financiers
Amsterdam (Pays-Bas)
Tél.: +32 2 6553111

26.10.2010 – 28.10.2010

DKM
Salon international des sociétés
de la finance et de l'assurance
Dortmund (Allemagne)
Tél.: +49 921 75758 0

26.10.2010 – 29.10.2010

OPTO
Le salon de toutes les solutions optiques
pour l'industrie, les réseaux et les
télécommunications
Paris (France)
Tél.: +33 1 44 31 53 15

26.10.2010 – 30.10.2010

EuroBLECH
Salon International Technologique
du Travail de la Tôle
Hanovre (Allemagne)
Tél.: +44 1727 814400

26.10.2010 – 28.10.2010

IFEST – Salon de l'Environnement,
de l'énergie et de la sécurité au travail
Gand (Belgique)
Tél.: +32 9 2419211

27.10.2010 – 30.10.2010

SAIE Salon international de l'industrie
et du bâtiment
Bologne (Italie)
Tél.: +39 051 282111

27.10.2010 – 29.10.2010

Vending Expo (formerly D.A. Vending Expo)
Le Salon International de la
Distribution Automatique
Paris (France)
Tél.: +33 1 47 56 52 49

27.10.2010 – 03.11.2010

K
Salon International Plastique + Caoutchouc
Düsseldorf (Allemagne)
Tél.: +49 211 4560 01

31.10.2010 – 03.11.2010

GastRo
Salon professionnel et de
découverte pour l'hôtellerie, la gastronomie
et le commerce de détail
Rostock (Allemagne)
Tél.: +49 381 4400 606 / 607

Um kurzfristigen Änderungen der Ausstellungstermine
Rechnung zu tragen, sollten Sie sich diese vom
Veranstalter vor Ihrer Abfahrt bestätigen lassen.
Für weitere Auskünfte wenden Sie sich bitte an
Frau Andreja Wirtz, Tél.: (+352) 42 39 39-360.

La Chambre de Commerce se tient à la disposition
des entreprises luxembourgeoises intéressées
par la documentation sur les foires et salons
pour consultation sur place. Pour tout renseignement
complémentaire, veuillez contacter
Mme Andreja Wirtz, Tél.: (+352) 42 39 39-360.

cet état de fait et ont insisté sur la nécessité et l'importance de faire un effort considérable afin de renforcer et de développer ces échanges.

Parallèlement au séminaire, des rendez-vous B2B personnalisés entre les entreprises luxembourgeoises et croates ont été organisés en fonction des profils des entreprises participantes. Une vingtaine d'entreprises ont profité de ce service. Ces rencontres ont été jugées très prometteuses et encourageantes pour une possible future coopération.

A l'issue du séminaire et des rendez-vous bilatéraux, une réception a été organisée, offrant aux participants croates et luxembourgeois une bonne opportunité de networking. Les participants ont également eu l'occasion de rencontrer et de dialoguer avec S.A.R. le Grand-Duc et Jean Asselborn, ministre des Affaires étrangères, qui ont grandement encouragé les hommes d'affaires luxembourgeois et croates à se rencontrer davantage afin de renforcer les relations économiques et commerciales. ■

19-24 juin 2010

30 entreprises luxembourgeoises en mission à Tel Aviv et à Beyrouth



Robert Dennewald, vice-président de la Chambre de Commerce du Luxembourg

Du 19 au 24 juin dernier, la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg a organisé une mission économique à Tel Aviv (Israël) et à Beyrouth (Liban), en étroite collaboration avec le ministère de l'Économie et du Commerce extérieur, l'agence «Luxembourg for Business» et pour le volet Liban, l'agence «Luxembourg for Finance». Cette mission économique officielle, qui comptait une quarantaine d'hommes d'affaires pour les deux volets, a été conduite par Jeannot Krecké, ministre de l'Économie et du Commerce extérieur et par le vice-président de la Chambre de Commerce, Robert Dennewald.

L'objectif de cette mission était double: il s'agissait, d'une part, de renforcer les relations commerciales avec Israël et le Liban, pays dont les marchés très différents présentent des opportunités considérables pour les entreprises luxembourgeoises et d'autre part, la mission était l'occasion de promouvoir le Luxembourg et ses atouts auprès de ces deux pays, notamment en ce qui concerne les investissements étrangers.

Israël est depuis longtemps l'une des économies les plus dynamiques de la Méditerranée, qui, de plus, était très peu affectée par la crise économique mondiale. Son économie ouverte et variée offre de nombreuses opportunités et une attention particulière est portée aux industries des technologies environnementales et de la santé. En effet, le potentiel de l'économie israélienne est tout à fait remarquable et génère un nombre impressionnant de projets d'entreprise grâce à une culture entrepreneuriale notable.

Les entreprises luxembourgeoises ont participé aux rendez-vous d'affaires individuels organisés sur mesure, selon les critères qu'elles avaient définis lors de leur inscription à la mission. Parallèlement, les autres participants ont pu visiter des d'entreprises de renommée. Better Place, opérateur global de réseaux et de services pour véhicules électriques, le Weitzmann Institute, centre de recherche scientifique international et d'études supérieures, et Technion, Institut de technologie comp- taient parmi les firmes hôtes.

Jeannot Krecké, ministre de l'Economie et du Commerce extérieur a profité de son séjour en Israël pour rencontrer le ministre israélien de l'Industrie, du Commerce et du Travail, Binyamin Ben Eliezer, ainsi que le gouverneur de la banque d'Israël, Stanley Fischer.

Le 20 juin, trois ateliers de travail ont eu lieu à l'hôtel Dan Panorama de Tel Aviv afin de présenter les atouts du Grand-Duché de Luxembourg aux participants israéliens. Les Technologies de l'Information et de la Communication, la sécurité informatique, sciences de la vie ainsi que dans le secteur automobile sont autant de secteurs et activités qui ont été présentés au public local lors de ces «workshops». Les présentations ont été suivies d'une réception organisée par le ministère de l'Economie et du Commerce extérieur, afin de permettre aux participants de renforcer les contacts établis entre les participants durant la journée.

L'économie libanaise est orientée vers les services. Les principaux secteurs de croissance sont le secteur financier et le tourisme. Le Liban qui bénéficie d'une période de paix prolongée se concentre sur la reconstruction de ses infrastructures sociales et commerciales afin de rivaliser avec celles des pays méditerranéens. Ce pays que l'on peut qualifier de «porte d'entrée au Moyen-Orient» possède un fort potentiel pour les entreprises luxembourgeoises. De nombreux participants ont eu recours au matchmaking afin de rencontrer des entreprises locales dans leur secteur d'activité.

Le 23 juin, Jacques Raphaël, consul honoraire du Luxembourg au Liban, a organisé une réception au St Georges Yacht Club en l'honneur de la fête nationale luxembourgeoise. Le ministre Jeannot Krecké, la délégation commerciale luxembourgeoise et l'élite économique et politique libanaise y ont participé à cet événement de networking.

Le lendemain, deux séminaires d'information ont eu lieu à l'hôtel Phoenicia afin de sensibiliser un public de professionnels aux activités et débouchés commerciaux du Grand-Duché de Luxembourg. Quelque 300 entrepreneurs libanais ont participé aux deux séminaires économique et financier: «Luxembourg, a Centre of Excellence in Europe» et «Luxembourg, a Global Financial Centre for asset and wealth management



Séminaire financier: «Luxembourg, a Global Financial Centre for asset and wealth management services»



(de g. à d.) Jeannot Krecké, ministre luxembourgeois de l'Economie et du Commerce extérieur, Boutros Harb, ministre libanais du Travail, Jacques Raphael, consul honoraire du Luxembourg au Liban

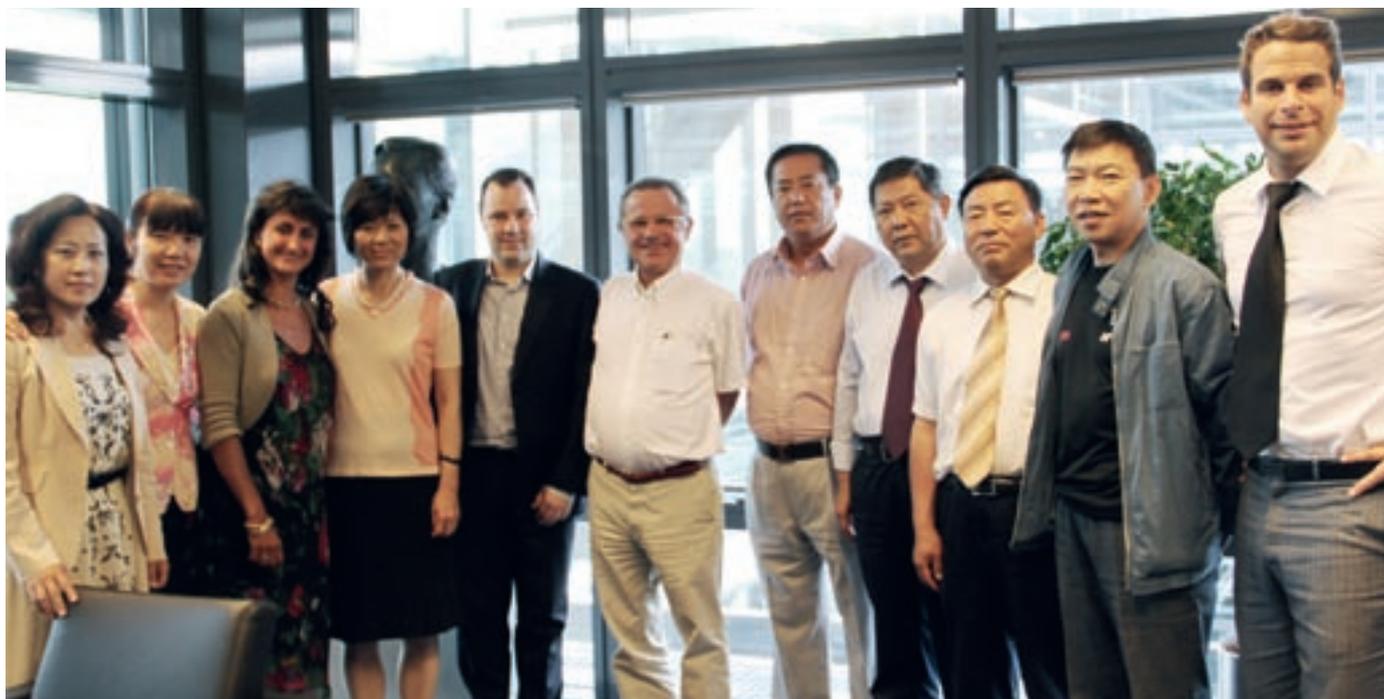
services». Le succès de ces séminaires est d'autant plus retentissant qu'il a été accompagné d'une large couverture des médias locaux.

S'adressant à un parterre d'experts financiers, le ministre Krecké a esquissé les similitudes entre les situations socio-économiques luxembourgeoise et libanaise, autant au niveau du pluriculturalisme que de la fragilité politique face à des voisins puissants. Une vision partagée par la ministre des Finances libanaise Raya el-Hassan, qui a noté que le Liban souhaitait s'inspirer de l'expérience luxembourgeoise en matière de développement de la place financière. La place

financière de Beyrouth a été très peu touchée par la crise économique: un afflux massif de capitaux aurait même conduit à une surliquidité du secteur bancaire libanais. La délégation luxembourgeoise a pu présenter les différents avantages qu'offre la place financière luxembourgeoise, notamment dans la distribution à grande échelle de produits financiers. Enfin, Robert Dennewald, vice-président de la Chambre de Commerce de Luxembourg, a présenté les avantages du Luxembourg dans le secteur de la logistique mais également au niveau de l'implantation de sièges sociaux d'entreprises multinationales. ■

30 juin 2010

China Private-owned Business Association et la Chambre de Commerce sur la route de Shanghai



La Semaine Commerciale Luxembourgeoise qui se déroulera du 7 au 15 octobre 2010 dans le cadre de l'exposition universelle à Shanghai approchant à grands pas, la Chambre de Commerce a accueilli, le 30 juin dernier, une délégation chinoise d'une dizaine de personnes, dont certains membres de la «China Private-owned Business Association» (CPBA). Association à but non lucratif, la CPBA est l'association commerciale nationale la plus importante de Chine.

Si l'un des objectifs de cette délégation chinoise était l'établissement de relations d'affaires entre la Chine et le Grand-Duché de Luxembourg, la CPBA a montré un intérêt particulier pour la Semaine Commerciale Luxembourgeoise et le réseau *b2fair* qui mettra en place un événement de matchmaking dans le cadre de cette même semaine. La délégation s'est rendue à Luxembourg dans le but de comprendre et d'analyser les possibilités de collaboration lors de la semaine luxembourgeoise afin de renforcer les relations commerciales entre la Chine et le Luxembourg, ainsi qu'avec l'Europe en général.

Les négociations entre les représentants de la Chambre de Commerce et la délégation du CPBA ont été fructueuses, ayant abouti notamment à l'identification de possibilités de collaboration prometteuses. La délégation a particulièrement relevé les opportunités d'affaires qui se présentent aux deux pays grâce à la plateforme unique du *b2fair*. La CPBA souhaite réellement s'impliquer dans la semaine luxembourgeoise en promouvant l'événement auprès de

ses membres, afin d'encourager la collaboration avec les entreprises luxembourgeoises pour ainsi créer une passerelle commerciale entre la Chine et le Luxembourg.

La participation luxembourgeoise à l'exposition universelle est considérée comme étant particulièrement réussie, grâce au nombre croissant de visiteurs sur son pavillon qui figure, avec 35.000 visiteurs, au deuxième rang dans la liste des pavillons les plus populaires, suivant directement celui de Shanghai.

Au courant des derniers mois, le Département International de la Chambre de Commerce a reçu des demandes et manifestations d'intérêt de nombreuses associations et entreprises luxembourgeoises pour la Semaine Commerciale Luxembourgeoise. L'organisation du *b2fair* à l'exposition universelle a attiré l'attention des professionnels du Luxembourg, d'Europe et d'Asie. Entre 300 à 400 participants sont attendus pour ce premier *b2fair* en dehors du continent européen, encourageant ainsi l'internationalisation à grande échelle. ■



Intensifier les liens avec le Portugal

Sur invitation du Président de la République du Portugal, Aníbal Cavaco Silva, LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse effectueront une visite d'Etat au Portugal du 7 au 9 septembre 2010. En marge de cette visite d'Etat, la Chambre de Commerce organisera conjointement avec les agences «Luxembourg for Business» et «Luxembourg for Finance» une mission de promotion économique multisectorielle et financière à Lisbonne. Les entreprises luxembourgeoises intéressées par ce marché pourront participer à des rendez-vous d'affaires individuels avec des entreprises portugaises, au séminaire économique et financier, à des visites économiques, ainsi qu'à des réceptions officielles.

La région de Lisbonne est essentiellement orientée vers le secteur tertiaire, commerce et services en constituent les points forts, en particulier dans l'immobilier, les finances et le tourisme. La région présente également un tissu industriel hautement diversifié duquel se dégagent des pôles technologiques spécialisés dans l'industrie automobile, l'agro-industrie, la chimie et la santé, la construction, les transports et les technologies d'information et de communication. L'ensemble des parcs technologiques afférents sont regroupés au niveau national au sein de TECPARQUES, l'Association Portugaise de Parcs de Science et de Technologie, qui vise à promouvoir ce type de structures.

Les relations économiques entre les entreprises portugaises et luxembourgeoises sont déjà nombreuses. En 2009, le Luxembourg constituait le 7^e investisseur direct au Portugal après notamment la France, l'Espagne et les Pays-Bas. En 2009, le Portugal a été le 22^e partenaire du Luxembourg en termes d'exportation et le 19^e en termes d'importation. Selon une recherche effectuée par la Chambre de commerce et d'industrie luso-luxembourgeoise sur base des statistiques douanières sur l'origine des biens et des services importés au Luxembourg, il résulte que 900 entreprises portugaises exportent directement du Portugal vers le Luxembourg. Environ 2.000 autres



entreprises, dont les intermédiaires se situent en Belgique, France, Allemagne, Pays-Bas ou Grande-Bretagne exportent également au Luxembourg. Quant à la présence d'entreprises portugaises au Luxembourg, une cinquantaine d'entre elles sont actives dans le secteur du bâtiment luxembourgeois, une autre centaine d'entreprises sont actives dans le secteur de la restauration, une cinquantaine dans le secteur du commerce de détail (vêtements, artisanat, papeterie,

chaussures, ...) et une dizaine d'entreprises a atteint une certaine taille dans le secteur de la distribution alimentaire en gros et en détail.

Cette mission économique a pour but d'offrir aux entreprises la possibilité d'intensifier leurs contacts au Portugal et de trouver de nouveaux partenaires pour le développement de leurs produits, services et technologies sur ce marché qui constitue un tissu entrepreneurial riche et diversifié. ■

Les entreprises luxembourgeoises intéressées peuvent s'inscrire avant le 31 juillet 2010

Renseignement complémentaire:

**Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg
Département International**

Personnes de contact: Mme Anne-Marie Loesch/

Mme Diana Rutledge/M. Carlo Thelen

Tél.: (+352) 42 39 39-312/335 – Fax: (+352) 43 83 26

E-mail: international@cc.lu

13-17 septembre 2010

Mettez votre savoir-faire industriel à la page avec le salon MSV 2010

Avec 1.500 exposants et quelque 85.000 visiteurs, le salon MSV est le premier salon d'ingénierie d'Europe centrale. Il se déroulera du 13 au 17 septembre 2010 à Brno en République tchèque. MSV offre une plateforme internationale unique pour actualiser son savoir-faire dans les activités industrielles telles que l'industrie minière, la métallurgie, l'ingénierie mécanique, l'hydraulique, la climatisation, les ressources d'énergie, l'industrie chimique, le traitement de plastique et de

caoutchouc, l'automatisation, les écotechnologies, le transport et la logistique ainsi que la recherche dans les technologies concernées.

Ce salon bénéficie d'une participation internationale importante avec 35 % d'exposants et 10 % de visiteurs étrangers tout comme d'une vaste variété de secteurs industriels connexes, dont une majorité d'investisseurs et dirigeants.

L'événement de matchmaking *b2fair* qui sera organisé dans le cadre du salon MSV est une plateforme de coopération professionnelle ayant pour but de per-

mettre aux entreprises souhaitant développer leurs activités en Europe centrale d'établir des relations durables grâce à l'arrangement à l'avance de rendez-vous d'affaires sur mesure.

MSV se déroulera parallèlement aux salons IMT (Salon International de la Machine-outil), FOND-EX (Salon International de la Fonderie), WELDING (Salon International du Soudage) et PROFINTECH (Salon International des Technologies de Surfaces).

Si vous souhaitez participer à l'événement de matchmaking *b2fair*, nous vous invitons à vous inscrire directement en ligne via le lien: www.b2fair.com

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter l'équipe de l'Enterprise Europe Network du Département International de la Chambre de Commerce – Tél.: (+352) 42 39 39-333 – E-mail: b2fair@cc.lu

16-18 septembre 2010

JOYA 2010: 2^e édition de la «Barcelona Contemporary Jewellery Week»



Après une première édition en 2009 qui a connu un réel succès et à laquelle ont participé 40 artistes joailliers internationaux et plus de 1.400 visiteurs, la 2^e semaine de la bijouterie contemporaine, JOYA, se déroulera du 16 au 18 septembre 2010 à Barcelone et sera organisée avec le soutien de «Artesanía Cataluña», de la Fondation Espagnole pour l'Innovation de l'Artisanat, ainsi que de l'agence catalogne de promotion de l'art et du design, le «Foment de les Arts i del Disseny».

Sur un total de 64.911 entreprises artisanales en Espagne, 7.221 sont des joailleries ou bijouteries et représentent un quota de 11,1 %, le nombre le plus important après la fabrication ou le traitement de bois avec un quota de 40 %. Au centre de la Catalogne, la commu-

nauté autonome espagnole avec l'activité artisanale la plus importante en Espagne (19 %), Barcelone constitue le cadre idéal pour l'échange d'idées entre les professionnels du secteur.

Vitrine internationale pour les artistes et créateurs de bijouterie fine et contemporaine, le salon JOYA est un événement phare d'un domaine encore peu exploité, donnant la possibilité de promouvoir le travail créatif des artistes, ainsi que de créer une plateforme d'échange d'expériences. Le concept général, l'originalité et l'innovation, l'attrait commercial ainsi que la qualité de la finition des pièces constituent les critères d'éligibilité des créateurs pouvant présenter leurs collections lors de cet événement. Parallèlement à l'exposition au Convent dels Angels, les orga-

nisateurs proposent des tours organisés des plus belles boutiques de bijouterie de Barcelone, afin de découvrir tout

le potentiel créatif de cette ville réputée pour la richesse de son patrimoine artistique.

Pour plus de renseignements concernant le salon JOYA – «Barcelona Contemporary Jewellery Week», consultez le site Internet: www.joyabarcelona.com ou la Chambre de Commerce

belgo-luxembourgeoise en Catalogne:

Personne de contact: Mme Brigitte Verkinderen – Tél.: (+34) 652 500-273 – E-mail: cblc@cblc.com

4 - 6 octobre 2010

Stand collectif au salon Expo Real 2010

A l'occasion de la 13^e édition du salon Expo Real qui aura lieu du 4 au 6 octobre 2010 à Munich, la Chambre de Commerce mettra en place, pour la deuxième fois consécutive, un stand collectif pour les entreprises du secteur immobilier.

Le salon Expo Real est, au même titre que le salon MIPIM à Cannes, l'un des plus grands salons de l'immobilier en Europe. Il se focalise particulièrement sur la mise en relation de projets interdisciplinaires et internationaux, ainsi que sur l'investissement et

le financement immobiliers. Représentant l'ensemble du secteur de l'immobilier, ce salon offre une plateforme internationale d'échanges, de l'Europe à la Russie, du Moyen-Orient aux Etats-Unis. Se déroulant une fois par an, Expo a rassemblé lors de sa dernière édition plus de 1.500 exposants provenant de 34 pays et quelque 21.000 visiteurs de 73 nationalités différentes sur une surface de 64.000 m².

En 2010, le Luxembourg sera présenté par le biais d'un stand collectif national, dont l'aménagement de type

«open space» permettra aux entreprises luxembourgeoises d'exposer leurs services. Dans le contexte économique actuel, une présence sur ce salon international de l'immobilier constitue une occasion pour toute entreprise de saisir de nouvelles opportunités d'affaires, de générer de nouvelles transactions et d'entretenir le contact avec les clients.

Pour participer au salon Expo Real, veuillez remplir et retourner le coupon-réponse ci-contre:

EXPO REAL 2010 • à remplir en lettres majuscules

Entreprise: _____

Nom: _____

Prénom: _____

Adresse: _____

Code postal/localité: _____

Téléphone: _____

Fax: _____

E-mail: _____@_____

- souhaite rencontrer un collaborateur du Département International afin de recevoir plus de détails sur les conditions de participation ainsi que sur le déroulement pratique du salon «EXPO REAL 2010»
- souhaite recevoir de plus amples informations sur les conditions de participation ainsi que sur le déroulement pratique du salon «EXPO REAL 2010»

**Chambre de Commerce
du Grand-Duché de Luxembourg**
Département International
Enterprise Europe Network – Luxembourg
L-2981 Luxembourg
Tél.: (+352) 42 39 39-360 • Fax: (+352) 43 83 26
E-mail: international@cc.lu
Personnes de contact: Mme Anne-Marie Loesch/
M. Sohrab Ziai

20-21 octobre 2010

Parlons Business au Forum des Entrepreneurs by initiatives à Liège!



Le salon Initiatives, devenu «Forum des Entrepreneurs by initiatives»

Le salon «Forum des Entrepreneurs by initiatives», anciennement connu sous le nom d'«Initiatives», est aujourd'hui le salon de référence de la PME et des affaires en Belgique et il est résolument tourné vers l'esprit d'entreprise, de l'innovation, de l'entrepreneuriat et d'autres thématiques d'actualité touchant de près les petites et moyennes entreprises. Ce forum focalise ainsi l'attention des responsables et des dirigeants d'entreprise sur les challenges futurs, ainsi que sur les opportunités de développement de leurs activités. En 2010, le salon a accueilli sur 2 jours quelque 200 exposants et près de 5.000 visiteurs professionnels. Ainsi, toute entreprise offrant des services à une autre entreprise peut trouver un client potentiel sur ce salon.

La grande nouveauté, cette année, réside dans le fait le Salon des Matériaux, dédié aux matériaux nouveaux innovants et au design, fera partie intégrante du salon et sera organisé en exclusivité dans le cadre du Forum des Entrepreneurs avec l'objectif de créer une synergie entre les «créateurs de matériaux» et les «utilisateurs».

■ Un espace «Start-Ups»

Pour la 8^e fois consécutive, la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg installera au cœur de ce salon un stand collectif national. Cette participation collective offrira aux entreprises luxembourgeoises intéressées une garantie de présence à des conditions très avantageuses, tout comme la possibilité d'exposer leurs produits et services. Afin

de faciliter et d'optimiser la participation au salon pour les jeunes entreprises innovantes, une formule spécialement conçue pour les «Start-Ups» est également proposée à un tarif préférentiel.

De plus, pour la 5^e fois, la Chambre de Commerce co-organisera avec Enjeu a.s.b.l. la bourse de partenariat internationale «b2fair L.F.E 2010» touchant tous les secteurs d'activité. Il sera dès lors possible de rencontrer des exposants et/ou visiteurs du secteur concerné par le biais de rendez-vous d'affaires arrangés avant le salon en fonction du profil des sociétés. La participation à cette bourse d'affaires est gratuite pour les exposants participant au stand collectif.

Les événements de partenariat et de networking constituent un vecteur idéal pour les petites et moyennes entrepri-

ses qui souhaitent développer des partenariats d'affaires techniques ou commerciaux et trouver, dans un contexte économique en perpétuel changement, de nouveaux débouchés pour leurs produits, services et technologies dans un secteur particulièrement évolutif.

La bourse de contacts «b2fair L.F.E 2010» propose aux participants des opportunités de rencontres d'affaires professionnelles ciblées afin de trouver des partenaires potentiels, ainsi que de rentrer rapidement en contact avec des entreprises actives dans les services aux entreprises et dans bien d'autres secteurs d'activités.

■ Quel est l'objectif du b2fair dans le cadre du salon «Le Forum des Entrepreneurs by initiatives»?

L'objectif principal du «b2fair L.F.E 2010» est de promouvoir les relations d'affaires bilatérales et stimuler des rencontres «inter-entreprises» concrètes entre les opérateurs économiques des secteurs visés afin de générer des accords de partenariat transnationaux. Cette plate-forme de rencontres s'adresse aux entreprises actives dans les secteurs des services, mais aussi à toute autre entreprise en quête de coopération (TPE, PME, PMI, grandes

entreprises TIC, sous-traitants, fournisseurs, partenaires en R&D appliquées, spin-offs, etc.).

■ Des avantages multiples...

- Gain de temps considérable grâce à la préparation des rendez-vous d'affaires arrangés au préalable;
- Opportunité pour les participants de se présenter et de mettre en lumière leurs solutions, technologies et produits innovants et de découvrir les dernières nouveautés du marché;
- Occasion unique pour échanger de l'information et du savoir-faire;
- Consultation en ligne d'un catalogue reprenant l'ensemble des profils

de coopération (PC) des entreprises enregistrées;

- Rencontre d'un maximum de clients potentiels sur un salon professionnel;
- Investissement moindre en temps et en argent.

Pour de plus amples détails, veuillez remplir et retourner le coupon-réponse ci-dessous à:
Chambre de Commerce du – Grand-Duché de Luxembourg
Département International
Fax: (+352) 43 83 26 – E-mail: international@cc.lu

FORUM DES ENTREPRENEURS 2010 • à remplir en lettres majuscules

Entreprise: _____

Nom: _____

Prénom: _____

Adresse: _____

Code postal/localité: _____

Téléphone: _____

Fax: _____

E-mail: _____@_____

http:// _____

Est intéressé par le stand collectif luxembourgeois et souhaite recevoir des renseignements complémentaires.

Est intéressé par la bourse de coopération b2fair et souhaite recevoir des renseignements complémentaires.

Date: _____

Signature: _____

**Chambre de Commerce
du Grand-Duché de Luxembourg**
Département International
Enterprise Europe Network – Luxembourg
L-2981 Luxembourg
Fax: (+352) 43 83 26 – E-mail: international@cc.lu

18 novembre 2010

Luxembourg – Belgique: un partenariat durable!

Le 18 novembre prochain, la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg organisera, en collaboration avec l'agence Bruxelles Export, un forum économique avec un séminaire sur le Luxembourg dans le cadre duquel l'économie luxembourgeoise, ainsi que la place financière, seront présentées. En outre, un événement de matchmaking entre les entreprises belges et luxembourgeoises est prévu pour l'après-midi. Le forum économique se déroulera dans les locaux de la

Chambre de Commerce et d'Industrie à Bruxelles.

La Belgique et le Luxembourg ont pu construire des relations économiques et politiques étroites depuis la création de l'union douanière Benelux en 1944 et la signature du traité instituant une union économique en 1958, renouvelé en 2008. Ce nouveau traité a pour objectif principal le «maintien et [le] développement d'une union économique comportant la libre circulation des personnes, des biens, des capitaux et des services, et portant

sur une politique économique, financière et sociale concertée, y compris la poursuite d'une politique commune dans les relations économiques avec les pays tiers, [le] développement durable conciliant la croissance économique équilibrée, protection sociale et protection de l'environnement, [ainsi que] la coopération dans les domaines de la justice et des affaires intérieures.»

En 1995, le ministère de l'Économie, le ministère des Affaires étrangères et la Chambre de Commerce du Luxembourg signent un accord de collaboration avec les instances régionales de commerce extérieur de Belgique, et notamment l'Agence Wallonne à l'Exportation (AWEX), le Vlaamse Dienst voor Buitenlandse Handel, aujourd'hui Flanders Investment and Trade (F.I.T.), et le Service du Commerce extérieur de la Région de Bruxelles-Capitale, aujourd'hui Bruxelles Export. Cet accord prévoit l'élaboration d'un programme de travail concerté ainsi que la possibilité des instances luxembourgeoises d'avoir recours aux instances belges pour le traitement de demandes d'entreprises.

La Belgique est le premier pays d'importation du Grand-Duché de Luxembourg et son troisième pays d'exportation. Elle reste ainsi l'un de ses partenaires commerciaux les plus importants, avec la France, l'Allemagne et les Pays-Bas. En 2009, les principaux produits exportés vers la Belgique sont notamment les métaux et ouvrages en métal, le matériel de transport, les matières en plastique et caoutchouc, ainsi que les machines et appareils. Quant aux principaux produits importés en provenance de Belgique, ce sont les produits minéraux et énergétiques, le matériel de transport, les machines et appareils, les produits chimiques et les aliments, boissons et tabacs.

L'Union économique belgo-luxembourgeoise est d'ailleurs soutenue par les activités de 28 Chambres de Commerce et d'Industrie bilatérales accréditées en Europe et ailleurs, dont le rôle est d'assister les entreprises souhaitant développer une activité dans les pays d'accréditation respectifs.

Pour de plus amples informations concernant le forum économique qui sera organisé le 18 novembre, vous pouvez contacter:
Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg
Département International

Personnes de contact: Mme Anne-Marie Loesch/Mme Carmen Beyerle
Tél.: (+352) 42 39 39-312/378 – E-mail: international@cc.lu

tempo-team

interim | inhouse services | search & selection | hr services | professionals



Tempo-Team
une approche alternative de l'intérim,
du recrutement et des services.

Tempo-Team Luxembourg S.A.
5, place de la Gare,
L-1616 Luxembourg
Tel: +352 49 98 70
Fax: +352 40 49 59

www.tempo-team.lu

Londres: participez aux Golden Bridge Export Awards 2010

Le 18 novembre 2010, la Chambre de Commerce Belgo-Luxembourgeoise en Grande Bretagne invite aux «Golden Bridge Export Awards 2010» à Londres.

Cette institution récompensera la compagnie belge ou luxembourgeoise ayant remporté le plus grand succès dans l'exportation vers le Royaume-Uni et cela pour la quatorzième fois consécutive.

Les 4 différents prix pour chaque catégorie sont:

- Prix du Meilleur Exportateur
- Prix de la Meilleure PME exportatrice
- Prix du Jeune Entrepreneur
- Prix pour la «Life Time» réussite

Parmi les gagnants des années précédentes, figurent: Alpro (2001), Ecover (2002), VLM Airlines-Cityjet (2003), Option (2005), EVS Broadcasting (2006), DEME (2007), Modular Lighting (2008) et Vyncke Energietechnik (2009).

Le questionnaire et les termes & conditions de participation pour chaque catégorie, se trouvent sur le site Internet: www.blcc.co.uk/content/Default.asp?PageID=131.

Cet événement est organisé à l'initiative de la Chambre de Commerce Belgo-Luxembourgeoise en Grande Bretagne. Le but premier de cet événement est d'encourager les efforts d'exportation vers le Royaume-Uni mais également de donner aux produits et services belges et luxembourgeois une plus grande réputation à l'étranger.

Le succès engendré par cet événement a démontré le besoin de donner aux compagnies belges et luxembourgeoises une plateforme et un tremplin destinés à prouver leur réussite sur le marché britannique.

Dans sa sélection du gagnant, le jury, composé d'ambassadeurs, d'attachés économiques régionaux, de sponsors et d'une presse spécialisée dans le domaine, considérera principalement



les initiatives prouvant une claire vision dans de nouveaux marchés niches, les innovations osées à se lancer dans de nouvelles opportunités et la persévérance dans la conquête du marché britannique.

Les prix seront attribués aux gagnants durant une cérémonie de gala qui aura lieu au Millennium Gloucester Hôtel à Londres le 18 novembre 2010.

Les entreprises peuvent s'inscrire à cet événement en contactant la Chambre de Commerce Belgo-Luxembourgeoise en Grande Bretagne
Personne de contact: M. Michel Vanhoonacker
Tél.: (+44) (0)207 127 4292 – E-mail: info@blcc.co.uk
Les dossiers d'inscription peuvent être envoyés jusqu'au 15 septembre 2010

22-25 November 2010

Luxembourg presence at The Big 5 Show in Dubai



For the 7th consecutive year, Luxembourg companies will have the opportunity to exhibit their products and services at The Big 5 Show which will take place at Dubai World Trade Center from 22-25 November 2010. This show is globally acknowledged as the largest and most important exhibition for the Middle East's building and construction industry. Despite the economic downturn, last year's show attracted 2,833 exhibiting companies from over 50 coun-

tries worldwide and an attendance of 58,040 visitors.

The Luxembourg pavilion will cover an area of some 200 sqm, and is a joint-venture between the Luxembourg Chamber of Commerce, the Ministry of the Economy and Foreign Trade and Luxembourg for Business (LFB).

Supply companies for the construction industry from all over the world will descend on The Big 5 in pursuit of new contracts. ■

If you are interested in participating in this event or if you need further information, feel free to contact: **Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg – Département International**
Mrs. Viviane Hoor/Mr. Daniel Sahr – Tel.: (+352) 42 39 39-315/313 – E-mail: viviane.hoor@cc.lu/daniel.sahr@cc.lu

13-17 mars 2011

9^e participation luxembourgeoise à Horecatel



sionnels viennent essentiellement de la Wallonie, du Grand-Duché de Luxembourg, ainsi que du nord de la France, des Pays-Bas et de l'Allemagne.

Que vous soyez fabricant, importateur, grossiste de produits alimentaires les plus divers, brasseur, glacier, pâtissier, hôtelier, restaurateur ou bien gestionnaire de cuisine, de snacks ou de friteries, le salon Horecatel vous concerne!

La participation collective luxembourgeoise en 2010 a rencontré un succès considérable, notamment grâce à l'agrandissement de la surface de son

pavillon et son relookage, ainsi que le nouveau concept d'une série d'événements culinaires autour des produits du terroir et de la culture luxembourgeoise.

Tout comme à son habitude, la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg participera pour la 9^e année consécutive à la prochaine édition, qui aura lieu du 13 au 17 mars 2011.

De plus amples informations sont disponibles sur le site internet officiel du salon: www.horecatel.be et www.wex.be. ■

Avec ses quelque 350 exposants répartis sur 19.000 m² de surface d'exposition et plus de 40.000 visiteurs, le salon Horecatel rencontre depuis plusieurs années un franc succès qui lui confère, à juste titre, la réputation d'un «rendez-vous incontournable» parmi les professionnels du secteur de l'horeca, des boissons et de l'agroalimentaire. Les visiteurs profes-

Si vous souhaitez vous joindre à cette initiative ou pour de plus amples informations, n'hésitez pas à nous contacter:

Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg
Département International

Personnes de contact: Mme Andreja Wirtz/M. Daniel Sahr
Tél.: (+352) 42 39 39-379/313 – E-mail: international@cc.lu

Global Business **4** success

b2fair Matchmaking Event

6th - 10th October 2010 • Istanbul • Turkey

NEWSLETTER01/10

b2fair @ CeBIT Bilisim Eurasia 2010 - *The perfect match*

b2fair: an outstanding b2b platform with hi-power business networking

Since its take-off in 2004, the **b2fair** concept has successfully brokered more than 50,000 meetings between 7,500 participants from over 40 countries. About one third of these initial meetings resulted in fruitful post-fair dialogues. Buoyed by this success, **b2fair** and HIFAŞ - Hannover Fairs Interpro International Fairs A.S., supported by a dynamic and international partner network worldwide, have decided to offer a sophisticated matchmaking service during CeBIT Bilişim Eurasia in Istanbul, the gate to the Eurasian ICT-world.

For the first time ever, this international business cooperation exchange platform will take place from 6th till 10th October 2010 on 120 sqms at Tüyap, Fair, Congress and Convention Centre in Istanbul.



Refresh your business contacts

b2fair offers much more than regular "get to know" meetings between companies before, during and after your participation in a trade fair. Its single objective: to help companies «**GO INTERNATIONAL**» while benefiting from a whole range of interesting business support measures as well as from a guaranteed professional business cooperation approach.

CeBIT Bilişim Eurasia: the largest ICT trade fair of the region

This specialist trade fair had been launched 11 years ago and has in the meantime become the 6th largest ICT fair worldwide as well as the largest in Turkey and the Eurasian Region. Moreover, it reflects the quick boost of Turkish economy of this special branch. Four main sections of ICT will be focused in the course of this fair, i.e. Business World, Public Sector, Media & Special Displays and Digital Life.

Meeting the challenges resulting from a difficult economic environment, CeBIT Bilişim Eurasia offers a positive atmosphere for professional networking between global players and representatives of information technology, politics and media. Professional decision makers and buyers are offered manifold opportunities to generate new businesses in an attractive and growing market.

In 2009, more than 146,000 professionals got a picture of the ICT topics and made use of this

opportunity for business mediation. The percentage of trade visitors in 2009 exceeded the figures of the previous years with 53 %, decisively. In 2009, some 989 companies from 22 countries did exhibit innovative products and offered unique solutions within the ICT sector.

While benefiting from a tailored organisation, participating SMEs will be able to benefit from numerous professional opportunities and business incentives.



Global Business **24** online

24 hours/day on
www.b2fair24.com

... coming soon



Continuously on the road ...

... to successful business contacts



Organiser & Host:

The **b2fair** Matchmaking Event at CeBIT Bilişim Eurasia is a team effort of HİFAŞ Istanbul, the Chamber of Commerce of the Grand Duchy of Luxembourg & Handwerk International Baden-Württemberg, along with their official and associated partners from the large business support network "Enterprise Europe Network" of the European Commission and with the support of many other international partner organisations and economic key players worldwide.



C O N T A C T S

b2fair MATCHMAKING COORDINATION TEAM
b2fair Management Board:
Sabrina Sagramola, Luxembourg Chamber of Commerce
Jürgen Schäfer, Handwerk International Baden-Württemberg

Your contacts for the b2fair Matchmaking Event:

b2fair COORDINATION UNIT CeBIT Bilişim Eurasia 2010
b2fair Project Office Berlin
Ms Katrin Ruh, Project Manager
Tel.: +49 160 90 58 75 99
cebit@b2fair.com

b2fair Head Office Luxembourg
Chamber of Commerce of the Gr. D. of Luxembourg
Ms Andreja Wirtz, Project Assistant
Tel. +352 423939-379 / 333
Fax +352 43 83 26
b2fair@cc.lu

Your contacts with HİFAŞ Istanbul:

Mr Murat Özer, Show Director
Tel.: +90 (212) 334 6969
Fax: +90 (212) 334 6970
Email: murat.ozer@hifas.com
www.cebitbilisim.com / www.hifas.com

Mr Serhat Cerit, Project Manager
Tel.: +90 212 334 6949
Fax: +90 212 334 6934
Email: serhat.cerit@hifas.com

IMPRINT

Published by: b2fair, Luxembourg Chamber of Commerce
Editing: b2fair Office Berlin
Layout: PALANI DESIGN SA, Luxembourg
Reproduction of this text is authorised on condition that the source is indicated; voucher copy requested.

business networking - tailor made

Make sure you meet the right people at the right place!

Your inscription fee includes the following services:

Within the context of globalisation and increasing market competition, it is in the best interests of SMEs to be part of international exchanges and to expand their market shares. Professional exhibitions / trade fairs as well as cooperation exchanges constitute privileged instruments to find potential business partners on foreign markets. The b2fair matchmaking event at CeBIT Bilişim Eurasia represents a professional business cooperation exchange platform aimed at opening new market scales and establishing sustainable partnerships bonds via tailored and qualified business contacts, arranged in advance.

As an internationally protected and registered trademark, the b2fair concept combines the strongest assets of both forms of market development, thus enabling participating companies to profit at the same time from both ways of exploring new market opportunities, stimulating fruitful business contacts and exchanging business experiences at interregional / international level.

- free entrance to the CeBIT Bilişim Eurasia trade fair at Tüyap;
- handover of a complete information package as well as of your personalised appointment schedule upon arrival;
- quality-check of your cooperation profile & its publication in the online catalogue of the event;
- arrangement in advance of your individual meeting requests with potential companies registered on the basis of your specific concerns and interests;
- regular update of your appointment schedule throughout the whole event;
- limited interpretation service if needed (Turkish <-> English only);
- professional assistance & advice service of the b2fair Coordination Unit before, during and after the event;
- bus shuttles between the different hotels in Istanbul and the fairground (for registered visiting companies only);
- assistance in your travel arrangements (hotel booking, ...).

Great value for money!

As an exhibiting company at CeBIT Bilişim Eurasia, your participation in the b2fair matchmaking event amounts to **100.00 € (VAT excluded)**.

As a visiting company at CeBIT Bilişim Eurasia, your participation in the b2fair matchmaking event amounts to **175.00 € (VAT excluded)**.

A supplementary inscription fee of **50.00 € (VAT excluded)** per person will be asked if your company wants to attend the matchmaking event with two or more representatives.

Register now: www.b2fair.com/cebitbilisim2010

b2fair: The fast track to promising business dialogue

Thanks to this b2fair matchmaking event, business networking has never been easier. Now it is time for you to start planning efficiently your participation and to optimise your stay at the fairground via pre-arranged and targeted business contacts.

How does it work?



Go to www.b2fair.com/cebitbilisim2010 -> **Registration**. List your company's profile and define your cooperation requirements. After registration and validation by your local/regional partner organisation, your cooperation profile will be published in the online catalogue.



From the online catalogue, choose the companies you would like to meet with during the event. After transmission of your username and password (-> access codes) by your local/regional partner organisation, go to the section "**Edit Meeting Requests**"; proceed to the booking of your meeting requests.



Based on your indicated preferences, your personalised business meetings will be arranged with your prospective business partners according to your specific concerns and common interests.



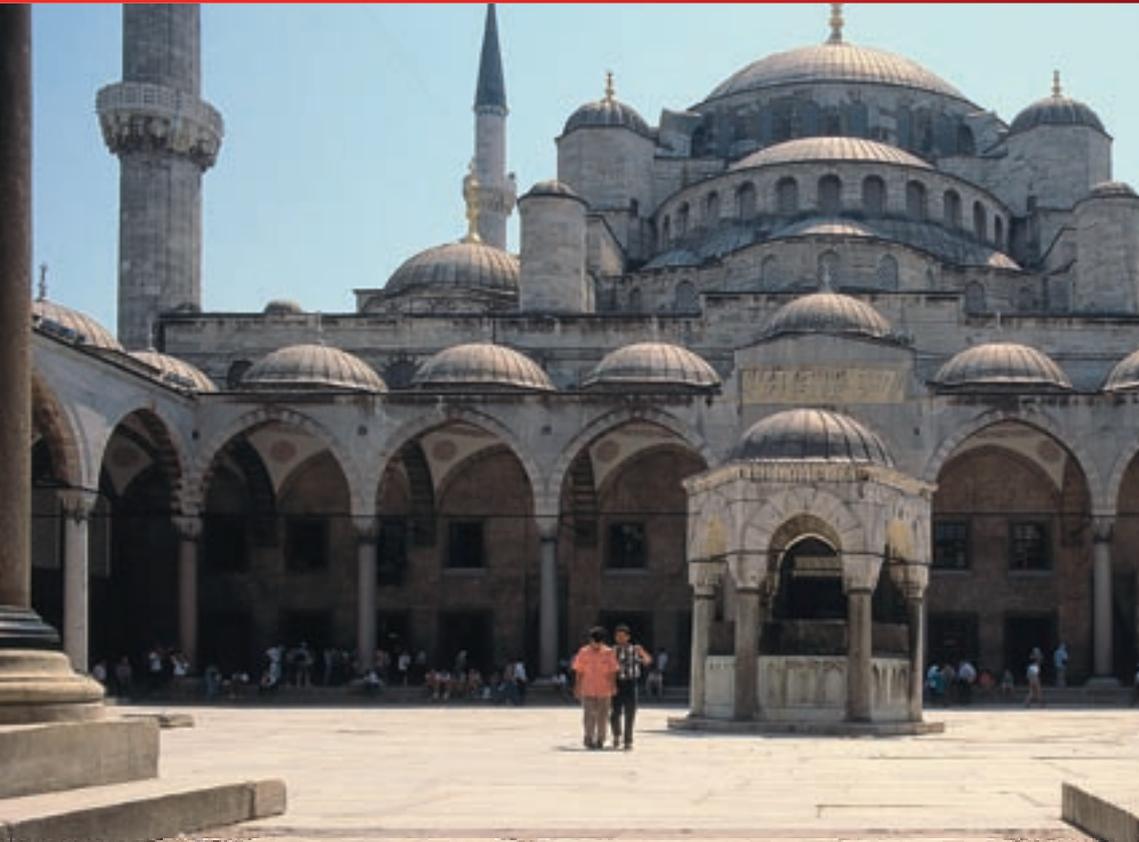
Before the start of the trade fair, you will receive a provisional appointment schedule. Regular updates of your individual meeting schedule will be delivered during the different business contact days and can be collected at any time at the b2fair Info Counter.



Meet your selected business partners in the b2fair Matchmaking Area to discuss mutual cooperation interests and the possibility of possible future partnerships.

Premier b2fair au salon CeBIT Bilişim Eurasia

6-10 octobre 2010



Depuis son lancement en 2004, le concept b2fair a organisé, avec succès, plus de 50.000 rendez-vous d'affaires entre 7.500 participants de plus de 40 pays. Plus ou moins un tiers de ces premiers rendez-vous a abouti à des négociations fructueuses.

Encouragés par ce succès, b2fair et HIFAS – Hannover Fairs Interpro International Fairs A.S. ont décidé d'offrir, avec le soutien d'un réseau international et dynamique, une bourse de coopération sophistiquée dans le cadre du salon CeBIT Bilişim Eurasia, la porte vers le monde des TIC dans la région eurasiennne. Pour la première fois, cette plateforme internationale d'échanges professionnels (d'une surface de 120 m²) aura lieu du 6 au 10 octobre 2010 au Tüyap, Fair, Congress and Convention Centre à Istanbul et ceci avec . Ce salon professionnel spécialisé a été lancé il y a 11 ans et est devenu le 6e salon consacré aux TIC au niveau mondial, ainsi que le premier en Turquie et dans la région eurasiennne. En outre, le CeBIT reflète la progression rapide de l'économie turque dans ce secteur. Quatre domaines feront l'objet de l'événement, et notamment le monde des affaires, le secteur public, les médias et la visualisation, ainsi que les supports numériques.

Répondant aux défis posés par un environnement économique difficile, le CeBIT Bilişim Eurasia offre une atmosphère propice aux échanges professionnels entre des entreprises multinationales et des représentants des technologies de l'information, de la politique et des médias. Décideurs professionnels et acheteurs découvriront maintes opportunités de développer de nouvelles affaires sur un marché attractif en pleine croissance.

En 2006, plus de 146.000 hommes d'affaires ont découvert les thèmes majeurs des TIC et ont pu s'en servir pour développer leurs relations professionnelles.

En 2009, quelque 989 visiteurs de 22 pays ont exposé des produits innovateurs et des solutions uniques dans le secteur des TIC.

L'inscription au b2fair comprend les services suivants:

- entrée gratuite au salon CeBIT Bilişim Eurasia;
- remise d'un dossier d'information complet ainsi que du planning de rendez-vous individuel à l'arrivée;
- vérification et publication du profil de coopération dans le catalogue en ligne;
- planification des rendez-vous d'affaires individuels avec les entreprises correspondant aux critères de sélection de l'entreprise participante;
- mise à jour régulière du planning de rencontres;
- service d'interprétation limité (uniquement turc – anglais);
- service d'assistance/conseil offert par l'Unité de Coordination b2fair avant, pendant et après l'événement;
- navettes assurant les transferts entre les hôtels et le site de la foire;
- assistance dans la planification du voyage (réservation d'hôtel, transport sur place).

b2fair: la voie rapide vers une communication professionnelle efficace!

Grâce au service de matchmaking b2fair, le networking entre hommes d'affaires n'a jamais été aussi facile. A chacun de commencer à planifier sa participation et d'optimiser ainsi sa présence au salon via des rencontres d'affaires bien ciblées et arrangées à l'avance.



CONTACTS

Organisez votre voyage!

Pour faciliter le déplacement, une visite accompagnée au salon CeBIT Bilişim Eurasia sera organisée au départ de Luxembourg.

Si cette initiative vous intéresse, n'hésitez pas à contacter:

Chambre de Commerce –
Département International –
Entreprise Europe Network – Luxembourg

Personnes de contact:

Mme Andreja Wirtz/Mme Bénédicte Puccio
Tél.: (+352) 42 39 39-333
Fax: (+352) 43 83 26
E-mail: een@cc.lu



7 juin 2010

Plus de 300 entreprises présentes à la conférence «les délais de paiement: un enjeu économique essentiel pour votre entreprise»



factures constituent une pratique courante et ont pour effet de nuire considérablement à la santé financière ainsi qu'à la rentabilité des entreprises, tout en portant préjudice à leur compétitivité. La plupart des entreprises étant souvent confrontées à des retards de paiement dans leurs transactions commerciales, cette conférence a suscité un vif intérêt de la part des entreprises venues trouver des réponses à leurs questions.

La conférence a débuté par un mot de bienvenue prononcé par Sabrina Sagramola, gérant de l'Enterprise Europe Network – Luxembourg de la Chambre de Commerce, rappelant l'importance de la thématique des délais de paiement pour les entreprises. Ce mot de bienvenue a été suivi par l'allocation d'ouverture de Pierre Gramegna, directeur de la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg, qui a insisté sur le fait que les retards de paiement représentent un fléau difficilement quantifiable et que la directive 2000/35/CE a pour objectif de faciliter la vie des entreprises. Pierre Gramegna a également présenté le Small Business Act, en tant que déclaration d'intention de la Commission européenne de réduire les lourdeurs administratives en faveur des PME. Daniel Ruppert, conseiller de direction 1^{re} classe à la Direction des affaires civiles et commerciales auprès du ministère de la Justice, a ensuite exposé la réglementation européenne actuellement applicable, ainsi que les principales nouveautés envisagées dans la proposition de directive.

La Chambre de Commerce, dans le cadre de ses activités d'«Enterprise Europe Network», a organisé, le 7 juin dernier, la conférence «Les délais de paiement: un enjeu économique essentiel pour votre entreprise» au Centre de Conférences de la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg, en étroite collaboration avec le ministère de la Justice, l'Office du Ducroire, l'étude Nathan & Noesen, PriceWaterHouseCoopers et l'étude Lemmer. Cette manifestation a remporté un franc succès en réunissant plus de 300 entreprises. Son objectif était d'informer les participants sur la réglementation européenne en vigueur afin de lutter contre les retards et les défauts de paiement, mais aussi de répondre aux questions des entreprises concernant l'assurance-crédit, le recouvrement de créances, l'impact des délais de paiement sur la gestion de la trésorerie d'une entreprise, ou encore le déroulement d'une procédure européenne d'injonction de payer.

Aujourd'hui, les délais de paiement non respectés et l'importance des retards constatés dans le règlement des

La conférence s'est poursuivie avec Simone Joachim qui a présenté les missions de l'Office du Ducroire et mis l'accent sur les services offerts par l'assurance-crédit: la prévention et la surveillance, le recouvrement en cas d'impayé et l'indemnisation en cas de sinistre.

Après la pause-café, les entreprises ont assisté à l'exposé de Maître Jean-Paul Noesen, avocat à la Cour

de l'Etude Nathan & Noesen, sur les recours en cas de non-paiement, c'est-à-dire les différentes démarches afin d'obtenir un recouvrement de créances.

Martin Böhme, manager de PriceWaterHouseCoopers Financial Management & Corporate Reporting, s'est ensuite penché sur la négociation des délais de paiement et le cash-management, autrement dit l'impact des délais de paiement sur la gestion de la trésorerie d'une entreprise en se référant à deux

études faites récemment sur la base de 900 entreprises européennes issues de 11 pays différents.

Enfin, Maître Mimouna Larbi, avocat à la Cour de l'Etude Lemmer, a présenté la procédure européenne d'injonction de payer et son renforcement.

Après quelques échanges entre les entreprises et les orateurs Sabrina Sagramola a conclu la conférence en présentant brièvement les missions de l'Enterprise Europe Network à la Chambre de

Commerce de Luxembourg. Elle a en outre rappelé que l'Enterprise Europe Network – Luxembourg a pour principal objectif d'aider et de soutenir les petites et moyennes entreprises dans leurs activités. ■

Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg
Département International – L-2981 Luxembourg
Tél.: (+352) 42 39 39-333 – Fax: (+352) 43 83 26 – E-mail: international@cc.lu

30 novembre-3 décembre 2010

La bourse de contact *b2fair* au salon de l'environnement Pollutec

Pour la toute première fois, la bourse de contact *b2fair* intégrera le salon Pollutec du 30 novembre au 3 décembre 2010. Pollutec est le salon leader mondial du marché de l'environnement qui rassemblera pendant 4 jours à Lyon l'ensemble des équipements, technologies et services de traitement de toutes les pollutions et plus généralement de préservation de l'environnement et de mise en œuvre du développement durable, devenus un des sujets de la plus haute importance. En effet, développement durable rime désormais avec protection mais également efficacité, croissance économique et progrès continu. L'Union européenne met un point d'honneur sur la protection de l'environnement et encourage le développement de l'éco-innovation et les technologies dites «vertes». Dès lors, le réseau international *b2fair* s'est engagé à mettre en relation des entreprises des secteurs liés à l'environnement grâce au projet européen «STOP4Business». Le *b2fair* Pollutec fait partie des événements organisés dans le cadre du projet européen «STOP4Business» dont le but est de faciliter l'accès des PME

aux marchés étrangers, de les soutenir dans leur recherche de nouveaux partenaires, clients et fournisseurs, ainsi que d'encourager le transfert de technologies.

La 24^e édition du salon Pollutec réunira près de 2.400 exposants présentant une offre multisectorielle qui répond aux évolutions du marché à 75.000 visiteurs professionnels issus de l'industrie, des collectivités locales, du bâtiment et du secteur tertiaire.

Les secteurs d'exposition du salon Pollutec sont les suivants:

- Air
- Analyse, Mesure, Contrôle
- Déchets
- Eaux et eaux usées
- Energies propres et renouvelables – gaz à effet de serre
- Risques
- Mobilité
- Services et Développement durable
- Organismes, administration, collectivités, instituts des recherches, Etablissements publics, ONG
- Sites et sols

L'inscription au *b2fair* comprend les services suivants:



- Entrée gratuite au salon POLLUTEC
- Remise d'un dossier d'information complet ainsi que du planning de rendez-vous individuel à l'arrivée;
- Vérification et publication du profil de coopération dans le catalogue en ligne;
- Planification des rendez-vous d'affaires individuels avec les entreprises correspondant aux critères de sélection de l'entreprise participante;
- Mise à jour régulière du planning de rencontres;
- Service d'interprétation en cas de besoin;
- Service d'assistance/conseil offert par l'Unité de Coordination *b2fair* avant, pendant et après l'événement;
- Navettes assurant les transferts entre les hôtels et le site de la foire;

- Assistance dans la planification du voyage (réservation d'hôtel, transport sur place).

En cas d'intérêt de votre part aux rencontres d'affaires *b2fair* qui auront lieu lors du salon Pollutec, nous vous

prions de bien vouloir retourner le bulletin ci-dessous: ■

1^{ER} B2FAIR AU SALON POLLUTEC – CAPITALE ENVIRONNEMENT • à remplir en lettres majuscules

Nom: _____

Prénom: _____

Adresse: _____

Code postal/localité: _____

Téléphone: _____

Fax: _____

E-mail: _____@_____

souhaite participer à la bourse de contacts b2fair à la POLLUTEC à Lyon qui sera organisée du 30 novembre au 3 décembre 2010

souhaite recevoir de plus amples informations sur la bourse de coopération en question et voudrait être recontacté(e) téléphoniquement en vue d'une assistance plus personnalisée

Date: _____

Signature: _____

A retourner à:

**Chambre de Commerce
du Grand-Duché de Luxembourg**

Département International

Enterprise Europe Network – Luxembourg

L-2981 Luxembourg

Personnes de contact: Mr Niels Dickens/Mme Sabrina AKSIL

Tél.: (+352) 42 39 39-371/372 • Fax: (+352) 43 83 26

E-mail: een@cc.lu

Site officiel de l'événement: www.pollutec.com

BOA – Bourse d'Opportunités d'Affaires

En raison de l'internationalisation de l'économie, les PME souhaitant sortir de leurs frontières et conquérir de nouveaux marchés peuvent soit décider de le faire seules, soit conclure des coopérations avec des PME situées dans les États visés. Une entreprise optant pour le partenariat a ainsi le choix entre plusieurs types de partenariats:

■ Le partenariat commercial:

- La prospection des marchés
- La promotion des produits
- La distribution des produits
- Le contrat de distribution, de distribution réciproque, de

concession, d'agence, de franchise, de marketing et de portage

■ Le partenariat industriel:

- La fabrication commune des produits
- La sous-traitance stratégique
- Les achats groupés
- La logistique commune

■ Le partenariat technologique:

- Le transfert de technologie et de savoir-faire
- La sous-traitance stratégique
- La soumission et exécution en commun de programmes de recherche

- La conception et le développement, adaptation de nouveaux produits en commun

■ Les formes participatives de partenariat:

- La joint venture
- Le groupement d'intérêt économique et le groupement européen d'intérêt économique
- La prise de participation
- Les groupements momentanés d'entreprises.

Pour faire face à de nouveaux marchés et à la concurrence, le partenariat apparaît comme étant une des solutions pouvant permettre à toute PME/

PMI disposant de moyens limités face à de grandes entreprises de devenir une entreprise concurrente non négligeable sur le marché européen, voire mondial.

Il s'agit de réaliser à plusieurs ce qui est plus difficile à faire seul. Être actif sur le marché international implique qu'une entreprise soit présente sur plusieurs marchés nationaux ne répondant pas forcément aux mêmes règles, et un marché international où les concurrents sont encore plus nombreux que sur le marché national ou européen. Le partenariat permet ainsi aux entreprises de petite et de moyenne taille de diminuer ces risques.

Au vu du nombre d'offres de coopération existantes, Enterprise Europe Network-Luxembourg vous propose la possibilité d'entrer en contact avec des partenaires potentiels, en répondant à une des propositions d'affaires émanant aussi bien d'entreprises luxembourgeoises, de la Grande Région, ou situées dans l'un des 27 Etats membres de l'Union européenne, dans un pays candidat à l'adhésion ou dans un Etat tiers où le réseau est représenté.

Si vous êtes intéressés par une offre de coopération bien déterminée, vous pouvez recevoir les coordonnées de la société, une description de son offre, ainsi que des

informations diverses sur son fonctionnement (capital, chiffre d'affaires, expériences internationales, etc.).

Vous pouvez aussi soumettre une offre de recherche de coopération en contactant Enterprise Europe Network-Luxembourg auprès de la Chambre de Commerce. Une entrevue peut également être arrangée sur simple demande:

**Chambre de Commerce
Enterprise Europe Network – Luxembourg**

Tél.: (+352) 42 39 39-333

Fax: (+352) 43 83 26

E-mail: een@cc.lu

OFFRES DE COOPERATION

- 1 Société pakistanaise, spécialisée dans la production et l'exportation de tapis faits main, recherche des intermédiaires commerciaux (EEN-20100617)
- 2 Société roumaine, spécialisée dans l'élaboration de techniques et de documents économiques requis pour le développement des industries chimiques et pétrochimiques en Roumanie, propose ses services (EEN20100623)
- 3 Société turque, spécialisée dans la production de machines en acier laminoir, de machines pour l'industrie du plastique, de machines pour l'industrie textile, et de composants de machines, etc., recherche des partenaires pour créer une joint venture et propose aussi ses services comme sous-traitant (EEN-20100610)
- 4 Société lituanienne, spécialisée dans la fabrication de palettes en bois, recherche des partenaires commerciaux (EEN-20100609)
- 5 Société égyptienne, spécialisée dans la vente de produits égyptiens alimentaires et non alimentaires, recherche des importateurs et des distributeurs et propose également ses services comme intermédiaire commercial (EEN-201006092)
- 6 Société portugaise, spécialisée dans la production de portes et fenêtres en PVC, recherche des intermédiaires commerciaux et propose aussi ses services de production (EEN-20100602)
- 7 Société hongroise, spécialisée dans la production de métaux, souhaite conclure des accords de production réciproques dans le domaine de l'industrie métallurgique (EEN-20100617049)
- 8 Société allemande, spécialisée dans la distribution de toutes sortes de produits de haute qualité liés à la préparation d'eau potable, dans la distribution de systèmes pour la filtration et purification de l'eau et des équipements pour éviter les dépôts de tartre, recherche des partenaires offrant les mêmes types de produits de consommation (EEN-20100617012)
- 9 Société espagnole, spécialisée dans la production de produits cosmétiques pour cheveux et corps à usage professionnel, recherche des distributeurs (EEN-20100611013)
- 10 Société syrienne, spécialisée dans l'industrie pharmaceutique, recherche une franchise et recherche des accords de production réciproque (EEN-20100609003)

BON DE COMMANDE – BOA – Merkur Juillet/Aout 2010 • à remplir en lettres majuscules (toutes les mentions sont obligatoires)

Entreprise: _____

Numéro au RCS: _____

Nom: _____

Prénom: _____

Adresse: _____

Code postal/localité: _____

Téléphone: _____

Fax: _____

E-mail: _____@_____

1 2 3 4 5 6

7 8 9 10

Date: _____

Signature: _____

Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg

Département International

Enterprise Europe Network – Luxembourg

L-2981 Luxembourg

Tél.: (+352) 42 39 39-373 • Fax: (+352) 43 83 26 – E-mail: een@cc.lu

Textes européens publiés du 27 mai 2010 au 25 juin 2010

Enterprise Europe Network-Luxembourg vous offre, par le biais du bulletin de la Chambre de Commerce, la possibilité de commander gratuitement des recommandations, communications, décisions, directives et règlements européens.

Vous trouverez ainsi dans chaque édition du *Merkur* une liste référentielle contenant une sélection de ces textes publiés lors de la période précédant sa parution.

Pour obtenir un ou plusieurs des documents listés, il vous suffit de

nous retourner le bon de commande en cochant le numéro du document ainsi que la langue de votre choix. Le(s) document(s) souhaité(s) vous sera/seront transmis gratuitement par courrier normal ou par courrier électronique. ■

Communications publiées du 27 mai 2010 au 25 juin 2010

1	2010/C143/03	Avis du Conseil relatif au programme de stabilité actualisé du Luxembourg pour 2009-2014
2	2010/C160/01	Communication de la Commission sur les systèmes volontaires et les valeurs par défaut du régime de durabilité de l'UE pour les biocarburants et les bioliquides
3	2010/C160/02	Communication de la Commission sur la mise en oeuvre concrète du régime de durabilité de l'UE pour les biocarburants et les bioliquides et sur les règles de comptage applicables aux biocarburants

Recommandations publiées du 27 mai 2010 au 25 juin 2010

4	2010/304/UE	Utilisation d'une méthode harmonisée pour classer les réclamations et demandes des consommateurs et communiquer les données y afférentes
---	-------------	--

Résolutions publiées du 27 mai 2010 au 25 juin 2010

5	2010/C156/01	Coordination des règles relatives aux sociétés étrangères contrôlées (SEC) et à la sous-capitalisation au sein de l'Union européenne
---	--------------	--

Directives publiées du 27 mai 2010 au 25 juin 2010

6	2010/37/UE	Critères de pureté spécifiques pour les édulcorants
7	2010/30/UE	Indication, par voie d'étiquetage et d'informations uniformes relatives aux produits, de la consommation en énergie et en autres ressources des produits liés à l'énergie (refonte)
8	2010/31/UE	Performance énergétique des bâtiments (refonte)

Règlement publié du 27 mai 2010 au 25 juin 2010

9	453/2010	Enregistrement, évaluation et autorisation des substances chimiques, ainsi que restrictions applicables à ces substances (REACH)
---	----------	--

BON DE COMMANDE – Textes européens – Merkur Juillet/Août 2010 • à remplir en lettres majuscules

Entreprise: _____

Nom: _____

Prénom: _____

Adresse: _____

Code postal/localité: _____

Téléphone: _____

Fax: _____

E-mail: _____@_____

Nous souhaitons recevoir les textes législatifs suivants:

- en français en allemand
 en anglais autre (à préciser) _____

- 1 2 3 4 5 6
 7 8 9

**Chambre de Commerce
 du Grand-Duché de Luxembourg**
 Département International
Enterprise Europe Network – Luxembourg
 L-2981 Luxembourg
 Tél.: (+352) 42 39 39-333 • Fax: (+352) 43 83 26
 E-mail: een@cc.lu

150 capitales pour vos exportations



Vous souhaitez conquérir de nouveaux marchés ? Inscrivez votre entreprise au Guide du Marché !



Depuis 1954 le «Guide du Marché» publié par la Chambre de Commerce est l'instrument phare de sensibilisation et de promotion du commerce extérieur luxembourgeois. Publié sur CD-Rom, il est envoyé à des organisations de promotion économique, ambassades et consulats dans plus de **150 pays** du monde. Il est aussi diffusé aux entreprises étrangères désirant entrer en relation d'affaires avec les entreprises implantées au Grand-Duché. Le Guide contient les coordonnées de quelque **900 entreprises** luxembourgeoises proposant leurs produits et services à l'exportation. Une version du guide est également disponible en ligne sous: <http://guidedumarche.cc.lu>

Si vous souhaitez conquérir de nouveaux marchés, inscrivez gratuitement votre entreprise au Guide du Marché.

LE GUIDE DU MARCHÉ

 (+352) 42 39 39 – 310

 international@cc.lu



Luxembourg School for Commerce

LSC Progress: 342 lauréats certifiés



Le jeudi 24 juin 2010, la Luxembourg School for Commerce (LSC) a organisé sa cérémonie officielle de remise des certificats de réussite de ses cours du soir de «LSC Progress». A cette occasion, 342 lauréats se sont vus décerner un certificat délivré sous l'autorité du ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle.

Ces formations ont été organisées au cours du 1^{er} semestre 2010 dans le cadre du programme de formation «LSC Progress», qui comprend des formations

«généralistes» ciblant les particuliers, les salariés et dirigeants d'entreprise qui veulent élargir leurs compétences personnelles et professionnelles. Ces formations s'adressent à toutes les entreprises et à tous les secteurs de l'économie luxembourgeoise.

Lors de son allocution, Paul Emering, directeur de la LSC, a félicité les lauréats et a mis en avant l'importance de la formation professionnelle continue pour le développement du capital humain. Ainsi, la formation continue donne de nouvelles perspectives

au regard des évolutions du marché de l'emploi et de l'environnement économique et permet à tout employé d'adapter sa qualification professionnelle. Paul Emering a également mis en avant le fait que ces formations ont pour objectif de permettre aux participants de réaliser leur projet individuel de formation dans une perspective d'évolution de leur carrière.

La session d'hiver 2010 regroupait 16 cours du soir articulés autour des domaines touchant à la gestion des ressources humaines, la comptabilité, la fiscalité et les langues étrangères. Ce programme était constitué de formations d'initiation, ainsi que de formations de perfectionnement, notamment en comptabilité ou en fiscalité.

Les entreprises peuvent bénéficier, pour toutes les formations, d'une aide financière de l'Etat en introduisant une demande auprès du ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle pour l'ensemble des mesures de formation réalisées. Les salariés peuvent, quant à eux, profiter d'un congé individuel de formation qui leur permet de participer aux formations ou de préparer les examens des formations éligibles. ■

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez contacter la Luxembourg School for Commerce
Tél.: 42 39 39-220 – E-mail: info@lsc.lu – W: www.lsc.lu

LSC, OLAP et Chambre des Métiers

Un catalogue commun de cours et séminaires pour le second semestre 2010

Le nouveau catalogue de la plateforme formée par la LSC, l'OLAP et la Chambre des Métiers comprend des formations de courte durée, ayant pour objectif de développer les connaissances et les compétences professionnelles des employés,

cadres et dirigeants d'entreprise. L'édition du second semestre 2010 inclut ainsi des nouveautés dans les rubriques management de la qualité, ressources humaines et formation, marketing et commercial, droit, leadership et teamwork et sécurité, santé et environnement.

Les trois instituts de formation – la Chambre des Métiers, l'Office Luxembourgeois pour l'Accroissement de la Productivité et la Luxembourg School for Commerce (l'organisme de formation de la Chambre de Commerce) – ont pour mission de développer les

connaissances et les compétences des chefs d'entreprises ou des salariés et s'adaptent ainsi continuellement aux évolutions de la société de la connaissance et de l'information.

Ils poursuivent la philosophie de l'approche client dans la conception et le développement de leur offre de formation. L'élargissement de l'offre de formation du second semestre 2010 en est une suite logique. Cette offre diversifiée inclut surtout des nouveautés dans les rubriques management de la qualité, ressources humaines et formation, marketing et commercial, droit, leadership et teamwork et sécurité, santé et environnement.

Les formations de ce catalogue sont de courte durée et sont animées par des formateurs qualifiés et expérimentés. L'approche pédagogique choisie par les formateurs met en avant un fort degré d'interactivité avec les participants, tout

en développant des solutions adaptées au contexte professionnel de ces derniers. Ce degré d'interactivité est aussi assuré par le travail en petits groupes, le nombre de places par formation étant limité à 12 personnes.

Pour toutes les formations, les entreprises peuvent bénéficier d'une aide financière de l'Etat en introduisant une demande auprès du ministère de l'Education nationale et de la Formation pro-

fessionnelle pour l'ensemble des mesures de formation réalisées. Les salariés peuvent profiter d'un congé individuel de formation, qui leur permet de participer à des cours ou de préparer les examens des formations éligibles.

Ces supports constituent un facteur de motivation non-négligeable. Le déclic pour former ou se former doit cependant venir des chefs d'entreprises et des individus eux-mêmes. ■

Le catalogue peut être commandé auprès d'un des trois organismes de formation: Chambre des Métiers, 2, Circuit de la Foire, Luxembourg-Kirchberg – Tél.: (+352) 42 67 67-1
OLAP – 17, boulevard Royal, Luxembourg – Tél.: (+352) 48 98 48-1
LSC – 7, rue Alcide de Gasperi, Luxembourg-Kirchberg
Tél.: (+352)42 39 39 -220
Une version web peut être téléchargée sur www.lsc.lu

LSC – Editions Kluwer

Grande affluence à la conférence sur les implications pratiques du Paquet TVA

La Luxembourg School for Commerce, en étroite collaboration avec les éditions Kluwer, a organisé, le 9 juin dernier dans les locaux de la Chambre de Commerce, une conférence portant sur «les implications pratiques du Paquet TVA».

Cette conférence, qui a attiré plus de 300 professionnels, avait pour objectif de présenter, après 6 mois d'application, un aperçu pratique des implications des nouvelles règles tant du côté des prestataires que de celui des preneurs de services, en tenant compte de leur(s) secteur(s) d'activité. Elle s'est déroulée sous la forme de cas pratiques et de questions/réponses.

La première partie, illustrée par Bruno Gasparotto (VAT Principal, Tax Law – Arendt & Medernach) portait sur la facturation au départ du Grand-Duché de Luxembourg. La question était de savoir quelle est la TVA applicable dans différentes hypothèses, comme par exemple le cas d'une facture émise par une société luxembourgeoise et adressée à une entité commerciale grecque pour

la refacturation de frais de consultants et d'avocats. Pour répondre à cette question, l'orateur a invité l'auditoire à se poser quatre questions principales: l'opération est-elle réalisée par un assujetti, est-elle imposable, où se localise-t-elle et s'agit-il d'une opération exonérée.

Sophie Weyten (Senior Advisor, Tax Law – Arendt & Medernach), a, quant à elle, présenté quelques cas pratiques sur

la facturation en provenance de l'étranger avant d'aborder une partie qui portait sur les nouvelles obligations déclaratives de TVA, les états récapitulatifs de service et le remboursement de la TVA étrangère.

Tout au long de ces deux présentations, les participants, très intéressés par le sujet, n'ont pas manqué de poser leurs questions aux orateurs. ■



Luxembourg Business Academy (LBA)

How did China and India survive the recent global economic crises?



Dans le cadre du lancement de la 4^e session du Master «Entrepreneurship and Innovation», la Luxembourg Business Academy (LBA) a organisé le lundi 21 juin 2010 à 18.00 heures une conférence portant sur le thème: «How did China

and India survive the recent global economic crises?».

La conférence a eu lieu au Centre de Conférences de la Chambre de Commerce et a été animée par le professeur indien Sikander Khan de l'University School of Management de Shanghai

et membre du corps enseignant de la LBA.

Cette conférence a été complétée par deux exposés sur le mentoring-programme qui fait partie du Master «Entrepreneurship and Innovation». Le master est orienté fortement vers la pratique, ainsi les étudiants accomplissent un stage d'une durée d'un semestre auprès d'une entreprise. Grâce à ce stage, ils bénéficient alors d'une expérience professionnelle parfaitement complémentaire aux cours académiques enseignés.

Le «Master in Entrepreneurship and Innovation» a été lancé en 2007 par la LBA, qui est le fruit d'une association de l'Université du Luxembourg avec la Chambre de Commerce. Le but de la LBA est de proposer des formations de niveau académique plus particulièrement dans le domaine de la gestion d'entreprise. ■

Pour de plus amples informations, veuillez contacter: Luxembourg School for Commerce (LSC)

7, rue Alcide de Gasperi, Luxembourg-Kirchberg – Tél.: (+352) 42 39 39-220

E-mail: Info@lsc.lu – W: www.lsc.lu

Reconversion professionnelle

La Luxembourg School for Commerce forme 48 salariés de Villeroy et Boch

Dans le cadre de son programme de reconversion professionnelle, la Luxembourg School for Commerce a formé 48 salariés de Villeroy et Boch. Tous ont suivi la formation «Initiation au secourisme», qui a été organisée pour le compte de Villeroy et Boch. Une remise des certificats de réussite a eu lieu le lundi 21 juin dans les locaux de la Chambre de Commerce.

La Luxembourg School for Commerce, l'organisme de formation de la Chambre de Commerce, s'adresse avec son programme de formation de reconversion professionnelle à des entreprises qui se voient confrontées à des problèmes économiques et qui ont établi un plan social ou un plan de maintien dans l'emploi ou vont établir de tels plans pour leurs collaborateurs. En coopération étroite avec le client,

la LSC développe alors une offre de formation apportant aux participants des compétences transversales ou spécifiques leur facilitant la réintégration sur le marché du travail.

L'entreprise Villeroy et Boch, qui a dû établir un plan social et une réduction d'effectifs, a contacté la LSC pour former une partie des collaborateurs concernés. En 28 heures de formation et 2 heures de test de clôture, 49 per-

sonnes, qui ont occupé des postes dans les domaines de la production au sein de l'entreprise, ont suivi la formation «Initiation au secourisme».

Le lundi 21 juin, les lauréats suivants ont reçu leur certificat de réussite des mains de Paul Emering, directeur de la LSC, et de Jean Koster, représentant de l'administration des services de secours: Fardia Akmouche, Maurice Andreolli, Patricia Becker, Jaime Castro Dias, Didier Nicloux, Eric Demazieres, Maria Esteves, Danielle Liberatore, Eric Meyer, Véronique Paterlini, Viviane Pierret, Guiseppina Trapani, Carmen Tudico, Floriano Alves Dinis, Laurence Boucher, Enrico Di Bernardo, Fernando Dos Santos, José Felicio, Francisca Garcia, Martine Giombolini, Maria Josée Grazia, Françoise Lize, Claudine Marek, Brigitte Neto, Arlindo Rosa Da Silva, Manuel Santos, Gabriel Weber, Chantal Wittmann, Marie Hélène Da Silva, Marculino Fernandes, Carole Heller, Marinella Ingrao,



Hubert Kitenge, Sonia Nuvolara, Muriel Bilancetti, Jorge Jean-Philippe Castro, Giovanni Camarda, Irène Da Cunha, André Ferreira, Claudette Lalloz, Joseph Napolitano, Martine Pepin,

Marie Marthe Platen, Hervé Raginni, Claudio Rodrigues, José Rodrigues Dinis, Merryl Siquier.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter: Luxembourg School for Commerce (LSC)

7, rue Alcide de Gasperi, Luxembourg-Kirchberg – M. Jean Junck

Tél.: (+352) 42 30 30-220 – Fax: (+352) 42 39 39-820 – E-mail: jean.junck@lsc.lu – W: www.lsc.lu

Année académique 2010/2011

Trois nouvelles formations au Brevet de technicien supérieur

François Biltgen, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et Mady Delvaux-Stehres, ministre de l'Education nationale et de la Formation professionnelle, ont annoncé le démarrage, à la rentrée académique 2010, de trois nouvelles formations au Brevet de technicien supérieur (BTS), à savoir:

- BTS conducteur de travaux, organisé au Lycée Josy Barthel;
- BTS génie technique, organisé au Lycée technique des arts et métiers;
- BTS informatique, organisé au Lycée technique des arts et métiers.



Ces formations de l'enseignement supérieur, d'une durée de deux ans, ont toutes été élaborées en concertation avec le secteur professionnel concerné par la formation, et ce afin de garantir une parfaite adéquation entre le profil professionnel et le contenu de la formation.

Organisées en semestres et en modules dotés de crédits ECTS, les formations au BTS incluent toutes des périodes de stage en milieu professionnel.

Les formations ont fait l'objet d'une procédure d'accréditation par un comité

d'accréditation externe et sur base de l'avis positif émis, le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a autorisé ces formations pour une durée de cinq ans. Les formations feront alors l'objet d'une évaluation et la reconduction pour une nouvelle période de cinq ans pourra être décidée.

A partir de septembre 2010, les étudiants auront donc le choix entre treize formations au BTS, dont cinq dans le domaine de la santé, trois dans le domaine du commerce, deux dans le

domaine des arts appliqués, deux dans le domaine de l'industrie et une dans le domaine des services.

Communiqué par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et le ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle. ■

Faciliter l'encadrement des apprentis

Une formation pour tuteurs des apprentis



Afin d'assurer une meilleure qualité de l'apprentissage, la Luxembourg School for Commerce, l'organe de formation de la Chambre de Commerce, propose une formation pour toutes les personnes chargées d'accompagner et d'encadrer les apprentis en entreprise. En premier lieu, cette formation s'adresse à tous les patrons désirant s'engager pour la première fois dans la formation d'un

apprenti. La durée de la formation est fixée à 2 jours et 2 demi-journées. Toute personne travaillant en entreprise, qui est âgé au moins de 21 ans et qui est au moins titulaire d'un CATP peut être tuteur d'un apprenti. Dans les petites entreprises le patron lui-même peut être le tuteur. Ce tuteur est responsable de la formation pratique et de l'encadrement pédagogique de l'apprenti. Il occupe ainsi un rôle central et privilégié dans

la relation avec les institutions responsables encadrant la formation professionnelle en entreprise.

La nouvelle réglementation du droit de former exige une formation spécifique pour tuteurs qui sera obligatoire pour toute entreprise souhaitant obtenir le droit de former. Les entreprises formant à l'heure actuelle un ou plusieurs apprentis et disposant donc du droit de former pourront à l'avenir éga-

lement participer à cette formation et s'aligner ainsi sur les nouvelles exigences de qualité.

La formation a pour objectif de fournir aux tuteurs, n'ayant souvent pas de connaissances en pédagogie, des concepts pédagogiques de base. Ceux-ci leur facilitent l'encadrement de l'apprenti et leur permettent de mieux réussir leurs missions. Afin qu'ils puissent former un apprenti conformément aux exigences du programme de formation pratique, les tuteurs apprendront à structurer et à gérer une formation.

Un autre pilier de la formation consiste en l'enseignement des droits et des devoirs d'un tuteur, la définition de son rôle et de ses missions. Une matinée de suivi complète les trois jours de formation qui permet aux futurs tuteurs d'échanger leurs premières appréciations et vécus en matière de formation initiale.

et des devoirs d'un tuteur, la définition de son rôle et de ses missions. Une matinée de suivi complète les trois jours de formation qui permet aux futurs tuteurs d'échanger leurs premières appréciations et vécus en matière de formation initiale.

Dates 2010				
Langue	Formation	Formation	Debriefing	Formation MENFP
1. luxembourgeois	13 décembre	15 décembre	28 avril 2011	10 décembre (après-midi)
Dates 2010				
Langue	Formation	Formation	Debriefing	Formation MENFP
2. luxembourgeois	10 janvier	14 janvier	10 mai (matin)	10 décembre (après-midi)
3. luxembourgeois	31 janvier	4 février	12 mai (matin)	10 décembre (après-midi)
4. luxembourgeois	7 février	11 février	17 mai (matin)	7 janvier (après-midi)
5. français	21 février	28 février	19 mai (matin)	28 janvier (après-midi)
6. luxembourgeois	14 mars	18 mars	21 juin (matin)	7 janvier (après-midi)

Le nombre de participants est limité à 20 personnes par séance. Un certificat de capacité de tuteur vous sera délivré à la fin de la formation. Prix: 100 € (déjeuner et pauses-café inclus)

Lieu: Centre de Formation de la Chambre de Commerce, 7, rue Alcide de Gasperi, Luxembourg-Kirchberg

Pour de plus amples informations et inscriptions: Luxembourg School for Commerce (LSC)

Mme Line Jacoby – Tél.: (+352) 42 39 39-236 – E-mail: line.jacoby@lsc.lu

Réforme de la formation professionnelle

CCP-Approvisionnement

Dans le cadre de la loi de la réforme de la formation professionnelle du 19 décembre 2008, la formation CCP-Approvisionnement (*certificat de capacité professionnelle*) sera lancée comme prévue pour la rentrée scolaire 2010/2011.

Cette formation durera 3 ans et la répartition entre formation pratique et formation théorique se fera comme suit:

- 1^{ère} année: 3 jours par semaine au lycée et 2 jours par semaine auprès de l'entreprise-formatrice

- 2^e et 3^e années: 1 jour par semaine au lycée et 4 jours par semaine auprès de l'entreprise-formatrice.

La formation est basée sur l'enseignement par compétences et constituée de différents types de modules:

- fondamentaux (*obligatoires et progressifs*)
- complémentaires (*obligatoires et non-progressifs*)
- facultatifs (*spécialisation*)

L'admission au CCP requiert au moins d'avoir réussi une classe de 9^e Modulaire du cycle inférieur de l'Enseignement Secondaire Technique.

La formation CCP-Approvisionnement peut être préparée dans les lycées suivants: Lycée Technique de Bonnevoie, Lycée Technique du Centre, Lycée du Nord, Lycée Technique d'Ettelbruck, Lycée Technique Lallange, Lycée Technique Mathias Adam, Lycée Technique Joseph Bech, Nordstad Lycée.

DAP – conseiller en vente – formation collective patronale

Connaissance de base des produits: avis aux formateurs!

Dans le cadre de la loi du 19 décembre 2008 portant réforme de la formation professionnelle, la formation DAP-conseiller en vente débutera lors de la rentrée scolaire 2010/2011.

Dans une optique de constante amélioration de la formation, la LSC et la clc souhaitent organiser des cours de «connaissance de base des produits», permettant aux apprentis de mieux se qualifier dans la spécialisation qu'ils ont choisie.

Afin de pouvoir offrir ces cours, la LSC et la clc recherchent des formateurs potentiels, souhaitant enseigner la «connaissance de base des produits» dans leurs spécialisations respectives. Si au sein de votre entreprise vous disposez de personnes compétentes dans un des domaines suivants: accessoires automobiles, alimentation et articles de ménages, ameublement, jouets, articles de sport, bijouterie et horlogerie, chaussures et maroquinerie, équipements et articles pour animaux et zoologie, électroménagers, équipement agricole, équipement audiovisuel, équipement informatique, instruments de musique, jardinage et loisirs, papeterie et journaux, matériaux de construction, isolations et parachèvement, outdoor and adventure, parfumerie et soins de corps, peinture et revêtements sol/mur, quincaillerie, outillage fer et métaux, télécommunication, textiles, matériel hospitalier, matériel industriel vous pouvez leur communiquer les informations sui-

vantes. Les missions des intervenants externes à accomplir dans le cadre de la formation menant au DAP «conseiller en vente» sont les suivantes:

- définir la forme et le contenu de la formation à dispenser dans le cadre d'un domaine spécifique de produits (en collaboration avec les fédérations concernées, le cas échéant – et en lien avec les représentants de la Chambre de Commerce au sein de l'équipe curriculaire);
- élaborer le support de cours respectifs (apprentis), ainsi que le programme de formation pratique (formateur – en entreprise) en langue française et allemande (en collaboration avec les représentants de la Chambre de Commerce au sein de l'équipe curriculaire);
- définir une grille d'évaluation avec indicateurs des compétences à acquérir (en collaboration avec les représentants de la Chambre de Commerce au sein de l'équipe curriculaire);
- assurer et dispenser les cours de formation en langue française (F) et allemande (D).

■ Programme

Le nombre de cours à organiser par spécialisation et par classe est défini comme suit: le nombre d'heures prévues pour la formation patronale collective est de 40 heures par semestre. Cette formation consistera en une partie «Culture du service» et une partie

«Connaissances de base des produits» selon le deuxième tableau ci-dessous.

Pour la partie «Connaissances de base des produits», le volume d'heures à prester et à préparer est donc le suivant:

- 3^e et 4^e semestre (11^e): 48 heures par semestre, dont 24 heures (F) et 24 heures (D) par semestre
- 5^e et 6^e semestre (12^e): 32 heures par semestre dont 16 heures (F) et 16 heures (D) par semestre

A noter qu'à partir de l'année scolaire 2012/13, les cours sont à organiser en parallèle pour les classes de 11^e et de 12^e. Le nombre total d'heures de cours peut ainsi atteindre un contingent de 160 heures par année scolaire hors préparation pour un formateur qui couvrirait l'ensemble des heures d'une spécialisation.

Il n'est pas prévu d'organiser des cours de «Connaissances de base des produits» pour toute spécialisation ayant un contingent inférieur à 8 apprenants par classe. Les missions à accomplir liées à une spécialisation peuvent être réparties entre différents intervenants. La question de la propriété intellectuelle des supports de cours, ainsi que les autres modalités organisationnelles et financières, seront réglées par convention à dresser entre le formateur et la Luxembourg School for Commerce (LSC).

Calendrier des échéances

Finalisation des programmes directeurs	mars-juillet 2010
Finalisation des programmes de formations et référentiels d'évaluation des classes de 10 ^e (formations pilotes)	juillet 2010
Rentrée des premières classes de 10 ^e réformées	septembre 2010
Culture du service pour les classes de 10 ^e	septembre 2010
Finalisation des programmes de formation et référentiels d'évaluation des autres classes de 10 ^e	juillet 2011
Rentrée des autres classes de 10 ^e réformées	septembre 2011
Culture du service/Connaissances de base des produits pour les classes de 11 ^e	septembre 2011
Culture du service/Connaissances de base des produits pour les classes de 12 ^e	septembre 2012

■ Programme cadre – Formation collective patronale

Année	Semestre	Culture du service	Connaissances de base des produits
10 ^e	1 ^{er}	40 hrs	0 hrs
	2 ^e	40 hrs	0 hrs
11 ^e	3 ^e	16 hrs	24 hrs
	4 ^e	16 hrs	24 hrs
12 ^e	5 ^e	24 hrs	16 hrs
	6 ^e	24 hrs	16 hrs

Pour de plus amples informations, veuillez contacter: Luxembourg School for Commerce (LSC)
7, rue Alcide de Gasperi, Luxembourg-Kirchberg
Mme Iris Hoffelt – Tél.: (+352) 42 39 39-276 – E-mail: iris.hoffelt@lsc.lu

IUIL

Senior – Simplement un autre mot pour Expérience!

Le vieillissement de la population constitue un défi important que la société et les entreprises européennes devront affronter au cours des années à venir. Il est par conséquent nécessaire de transformer ce défi en opportunité et de mettre en place dès maintenant des mesures visant à valoriser et à renforcer les compétences des seniors. Néanmoins, la question de la gestion des âges en entreprise est d'une grande complexité, car elle est liée non seulement à des problématiques sociétales et conjoncturelles, mais aussi à des croyances et à des a priori.

En réponse à ce contexte, les partenaires du projet, à savoir l'Institut Universitaire International Luxembourg (IUIL), le Personnel Officers Group (POG), le Centre Jean-Baptiste Rock (CJBR) et l'Union des Entreprises Luxembourgeoises (UEL), subventionnés par le ministère du Travail et de l'Emploi et le Fonds Social européen, considèrent qu'il devient urgent d'envi-

sager des mesures concrètes favorisant l'employabilité des seniors. Ils invitent les décideurs, les responsables des ressources humaines, les recruteurs et les experts à réfléchir sur cette thématique et à en discuter lors de quatre workshops spécifiques et gratuits afin de trouver ensemble des solutions efficaces et nécessaires pour le futur de nos entreprises.

Les deux premiers workshops sur les thématiques «Cadre légal qui régit l'accès à la préretraite et les mesures incitatives à l'embauche des seniors» et «Recrutez les vrais talents et constituez des équipes gagnantes ou comment prendre en compte les seniors et détecter les vrais potentiels» ont eu lieu les 11 février et 18 mai 2010.

Le prochain workshop «La dynamique de carrière des seniors» aura lieu le 27 juillet 2010 de 9h à 12h dans les locaux de l'IUIL à Munsbach. Le workshop traitera les thématiques suivantes:



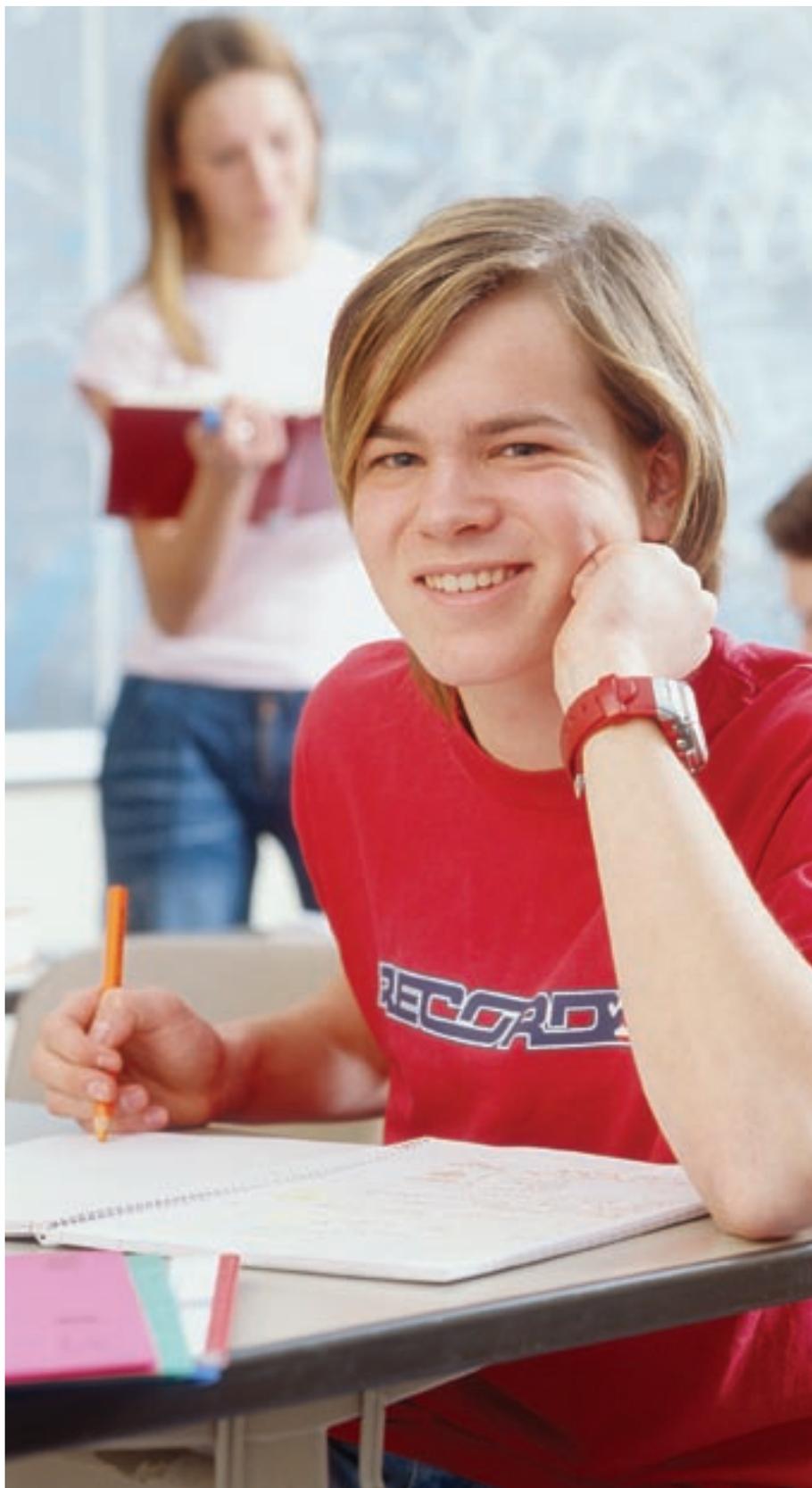
- Gestion des carrières et des compétences tout au long de la vie;
- Gestion et aménagement du temps de travail: télétravail, temps partiel;
- Planning de succession et transmission des savoirs.

Pour s'inscrire ou pour avoir des informations complémentaires sur l'ensemble des workshops, veuillez contacter l'IUIL:

Personnes de contact: Mme Anne Debaty – Tél.: (+352) 26 15 92 36 et
Mme Katja Hennen – Tél.: (+352) 26 15 92 24

Stage découverte

Immersion dans le monde professionnel: avis aux entreprises!



Première porte d'entrée vers le monde de l'entreprise, les stages de découverte permettent avant tout aux élèves d'observer le quotidien d'une entreprise ou d'un service. Cette année encore, les élèves des classes de Troisième (4^e année de secondaire) du Lycée français Vauban auront à effectuer un stage de découverte en entreprise de quatre jours (25 au 29 octobre 2010 inclus). Constituant une démarche indispensable dans la construction du projet personnel de chaque élève, complément éducatif et pédagogique, ce stage répond à plusieurs objectifs. Il s'agit de faire découvrir aux élèves le monde du travail et de l'entreprise, le fonctionnement socio-économique local ou régional, les différentes catégories d'emplois..., d'aider les élèves à préciser un projet personnel d'orientation et d'enrichir l'enseignement par expérience concrète.

Les stagiaires sont des élèves de troisième du collège qui poursuivent des études à caractère général. Ils restent entièrement sous statut scolaire, ne doivent pas manipuler de machines dangereuses, mais peuvent être associés à la réalisation de travaux simples, toujours encadrés par le personnel de l'entreprise. L'équipe pédagogique est maître d'œuvre de l'opération pour ce qui touche à l'organisation matérielle du stage et son contenu, dont la base essentielle est l'observation de l'entreprise. Les élèves élaboreront un rapport de stage et seront suivis par un professeur-tuteur qui contactera le tuteur de l'élève dans l'entreprise, et si possible lui rendra visite, et une convention de stage fixera les objectifs et le contenu.

Cette expérience pouvant être déterminante pour l'avenir des jeunes qui vont la tenter, le Lycée Vauban, lycée français au Luxembourg lance un appel aux entreprises afin qu'elles répondent favorablement aux sollicitations des élèves ou de leur famille et qu'elles accueillent un maximum de ces élèves pour quatre journées de découverte des différents univers professionnels. ■

NOUVELLE
APPLI EDITUS

GRATUIT



Professionnel du Luxembourg...

**La solution pour une meilleure
visibilité est dans votre poche !**

- performances de vos produits
- statistiques précises de votre programme
- affichage par rapport à la moyenne de vos concurrents
- top 10 de vos mots-clés
- modification instantanée des informations publiées sur votre société
- mise en relation avec votre conseiller personnel

Accédez vite à l'ensemble des informations qui vous permettent de gérer votre communication à distance & d'améliorer votre visibilité sur les supports Editus.

Téléchargez l'application myBusiness sur l'App Store au mois d'août 2010 !



Disponible sur iPhone

App Store



*Consultez
votre programme*

*Visualisez
vos statistiques*

*Mettez à jour
vos informations*

editus 
www.editus.lu

Barème des indemnités d'apprentissage mensuelles (*minima applicables*) à partir du 1^{er} juillet 2010, indice 719,84

(Règlement ministériel du 25 juillet 2005 portant fixation des indemnités d'apprentissage)

Le patron doit payer des indemnités d'apprentissage à l'apprenti.

L'indemnité d'apprentissage est due pour les heures de formation pratique en entreprise, pour la fréquentation de l'enseignement scolaire, ainsi que pendant la période de congé.

Formation	Indice 719,84		
	1 ^{re} année	2 ^e année	3 ^{ème} année
Agent de voyages CATP	562,20 €	699,11 €	993,67 €
Assistant en pharmacie CATP	n/a	n/a	994,03 €
Auxiliaire de vie CATP	562,20 €	699,11 €	993,96 €
Cuisinier CATP	688,96 €	866,54 €	990,14 €
Cuisinier CITP	571,55 €	635,04 €	n/a
Décorateur-étalagiste CATP	473,58 €	603,01 €	877,27 €
Décorateur-publicitaire CATP	473,58 €	603,01 €	877,27 €
Dessinateur en bâtiment CATP	473,58 €	603,01 €	877,27 €
Electronicien énergie CATP	533,47 €	700,55 €	915,71 €
Employé administratif et commercial CATP	616,33 €	773,54 €	993,67 €
Gestionnaire qualifié en logistique CATP	560,18 €	735,53 €	961,49 €
Magasinier CATP	473,58 €	603,01 €	877,27 €
Mécanicien industriel et de maintenance CATP	533,47 €	700,55 €	915,71 €
Mécanicien d'usinage	533,47 €	700,55 €	915,71 €
Mécanicien d'avions CATP	308,09 €	915,64 €	n/a
Mécatronicien CATP	286,28 €	368,05 €	478,48 €
Informaticien qualifié CATP	533,47 €	700,55 €	915,71 €
Serveur CATP	635,04 €	818,17 €	n/a
Serveur CITP	571,55 €	635,04 €	n/a
Vendeur qualifié CATP	473,58 €	603,01 €	877,27 €
Vendeur CITP	426,29 €	473,58 €	n/a
Vendeur-magasinier CATP	473,58 €	603,01 €	877,27 €



PROGRAMME DE FORMATION SEPTEMBRE-DÉCEMBRE 2010

INTITULÉ	DATES	HORAIRE	PRIX
RESSOURCES HUMAINES ET FORMATION			
S Gérer et développer dans le quotidien des ressources humaines en entreprise	13.09., 18.10., 15.11. et 01.12.2010	8.30 – 17.00 heures	750 €
S Schwierige Mitarbeitergespräche sicher führen	14 et 15.09.2010	8.30 – 17.00 heures	390 €
S Sensibilisez vos collaborateurs aux richesses interculturelles	16.09.2010	8.30 – 17.00 heures	195 €
S L'entretien d'évaluation des performances – Bilan d'évolution de carrière	23 et 24.09.2010	8.30 – 17.00 heures	390 €
S Vom richtigen Umgang mit leistungsschwachen Menschen	13 et 14.10.2010	8.30 – 17.00 heures	390 €
S Évaluez vos actions de formation: Mesurez l'efficacité et la valeur ajoutée	14.10.2010	8.30 – 17.00 heures	195 €
MARKETING ET COMMERCIAL			
S Kunden finden – Kunden binden	08 et 09.09.2010	8.30 – 17.00 heures	390 €
S Web 2.0: Opportunités et risques pour votre entreprise	29.09.2010	18.00 – 19.30 heures	60 €
S Rédiger des documents commerciaux attractifs	01.10.2010	8.30 – 17.00 heures	195 €
S Comment vendre mieux et plus	05 et 06.10.2010	8.30 – 17.00 heures	390 €
S La qualité du service et la satisfaction du client comme meilleurs arguments de vente	11 et 12.10.2010	8.30 – 17.00 heures	450 €
S Aufbautraining Verkauf: Einwände richtig behandeln	21 et 22.10.2010	8.30 – 17.00 heures	390
ACHAT, LOGISTIQUE ET COMMERCE INTERNATIONAL			
S Documents d'accompagnement dans les procédures import-export	13.10.2010	8.30 – 17.00 heures	195 €
DROIT			
S Droit contractuel	16, 21, 23 et 28.09.10	18.30 – 20.30 heures	240 €
S Droit du travail	4, 6, 11, 13 et 18.10.10	18.30 – 20.30 heures	300 €
S Recouvrement judiciaire des créances	13.10.2010	18.30 – 20.30 heures	60 €
S Sécurité sociale luxembourgeoise	14 et 15.10.2010	8.30 – 17.00 heures	390 €
S Dispositions légales et réglementaires du contrat de travail	21.10.2010	8.30 – 17.00 heures	195 €
GESTION COMPTABLE ET FINANCIÈRE			
S Initiation au calcul des salaires	21.09 – 11.11.2010	18.00 – 20.30 heures	400 €
S Calcul du prix de revient	24.09.2010	8.30 – 17.00 heures	195 €
S Modules avancés de la comptabilité informatisée avec BOB 50	07 et 08.10.2010	8.30 – 17.00 heures	420 €
S Mieux contrôler et gérer les frais au quotidien	11 et 18.10.2010	14.00 – 18.00 heures	195 €
S Initiation aux normes comptables internationales IAS/IFRS	14, 21 et 28.10.2010	08.30 – 12.30 heures	300 €
FISCALITÉ			
S Déclaration de TVA	14.10.2010	8.30 – 17.00 heures	195 €
S Aides fiscales aux entreprises	22.10.2010	8.30 – 17.00 heures	195 €
EFFICIENCE PERSONNELLE ET ASSERTIVITÉ			
S Sachez vous imposer et favoriser votre succès	20 et 21.09.2010	8.30 – 17.00 heures	450 €
ORGANISATION ET SECRÉTARIAT			
S Accueil, gestion du stress et des situations difficiles	20, 21 et 30.09.2010	8.30 – 17.00 heures	585 €
S Selbst-, Zeit- und Stressmanagement	07 et 08.10.2010	8.30 – 17.00 heures	390 €
S Apprenez à gérer votre temps pour en gagner	13 et 14.10.2010	8.30 – 17.00 heures	390 €
S Assistantes de direction: Maîtrisez avec aisance la diversité de votre fonction	21, 22 et 29.10.2010	8.30 – 17.00 heures	585 €
MANAGEMENT, LEADERSHIP ET TEAMWORK			
S Kooperative Führungspraxis – Intensiv Workshop	13 et 14.09.2010	9.00 – 18.00/16.30 hres	390 €
S Teamführung, Teamzusammenarbeit und Teamentwicklung	22 et 23.09.2010	8.30 – 17.00 heures	390 €
S Le rôle du chef d'équipe: découverte, adhésion et renforcement	29 et 30.09., 21.10 et 16.11.10	1,5 jour et 2 x après-midi	600 €
S Zum ersten Mal Chef: Menschen und Ziele managen	29 et 30.09.2010	8.30 – 17.00 heures	390 €
S Von der Fach- zur Führungskraft	19 et 20.10.2010	8.30 – 17.00 heures	390 €
COMMUNICATION			
S Comment faire passer des messages difficiles dans la vie professionnelle	15.09.2010	8.30 – 17.00 heures	195 €
S Erfolgreiche Rhetorik: Die Kunst, sich in Gesprächen zu behaupten	21 et 22.09.2010	8.30 – 17.00 heures	390 €
S Gestion de la réclamation, du conflit au téléphone	23.09.2010	8.30 – 17.00 heures	195 €
S Comment répondre au téléphone	27.09.2010	8.30 – 17.00 heures	195 €
S Savoir communiquer face aux médias	27 et 28.09.2010	8.30 – 17.00 heures	450 €
S Savoir communiquer face à un groupe	04 et 11.10.2010	8.30 – 17.00 heures	450 €
TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION			
S Elaborez votre site Web pas à pas	22 et 23.09.2010	8.30 – 17.00 heures	420 €
BUREAUTIQUE			
S PowerPoint – Initiation	27.09.2010	8.30 – 17.00 heures	220 €
S Excel – Initiation	28.09.2010	8.30 – 17.00 heures	220 €
S Excel – Évitez les tâches répétitives avec les macro-commandes	18.10.2010	8.30 – 17.00 heures	220 €
S Access – Utilisateur de bases de données	05.10.2010	8.30 – 17.00 heures	220 €
S Outlook – Initiation	11.10.2010	8.30 – 17.00 heures	220 €
S Word – Initiation	12.10.2010	8.30 – 17.00 heures	220 €
LANGUES			
S Perfectionnement en expression française: Rédaction	28.09 – 28.10.2010	13.00 – 14.30 heures	195 €
S Lëtzebuergesch fir Ufänger – Modul 2	04.10 – 17.12.2010	12.15 – 13.45 heures	350 €

S: Séminaire organisé en partenariat avec l'OLAP et la Chambre des Métiers

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser à:
Luxembourg School for Commerce

Siège: 7, rue Alcide de Gasperi
Luxembourg-Kirchberg

Adresse postale: L-2981 Luxembourg
T: (+352) 42 39 39-220

W: info@lsc.lu – www.lsc.lu
F: (+352) 42 39 39-820



Appel à candidatures

Entrepreneuriat féminin: devenez ambassadrice du Luxembourg



En octobre 2009, 120 ambassadrices européennes du projet FAME (Femmes Ambassadrices de l'Entrepreneuriat) se sont réunies à Stockholm, en Suède, où a été lancée officiellement cette initiative co-financée par la Commission européenne. Son

objectif: promouvoir l'entrepreneuriat féminin et faire évoluer les mentalités. Sa cible: les femmes étudiantes ou en début de carrière, les femmes en quête de reconversion professionnelle, revenant sur le marché du travail ou encore porteuses de projet de création.

Le Luxembourg apporte aujourd'hui sa pierre à l'édifice en lançant le «Réseau Européen des Femmes Ambassadrices du Luxembourg», qui vise à encourager un large public de femmes à entreprendre en développant leur propre projet entrepreneurial à Luxembourg.

Soutenu par le ministère des Classes moyennes et du Tourisme, le ministère de l'Égalité des chances et le ministère de l'Économie et du Commerce extérieur et porté par la Fédération des Femmes Cheffes d'Entreprises (FFCEL), en collaboration avec la Chambre de Commerce et la Chambre des Métiers du Grand-Duché de Luxembourg, le Réseau FEALU (Female Entrepreneurship Ambassadors Luxembourg) constitue un espace privilégié de réflexion et d'échanges d'expérience entre Femmes Entrepreneurs. C'est dans ce contexte que les partenaires du projet lancent un appel aux femmes cheffes d'entreprises qui présentent le profil suivant:

...Vous êtes...

- à la tête d'une entreprise luxembourgeoise d'au moins 5 salariés depuis au moins 5 ans (chefe d'entreprise ou profession libérale),
 - reconnue dans votre secteur d'activité,
 - motivée par l'envie de partager votre expérience et transmettre votre savoir-faire,
 - disposée à vous libérer 2h par mois pour participer aux événements-clé du programme.
- ... Et vous souhaitez ...
- partager votre passion d'entreprendre en tant que cheffe d'entreprise lors de manifestations au Luxembourg et en Europe (salons, workshops, afterworks...),
 - susciter des vocations, aiguiller les femmes dans leurs parcours et les aider à vaincre leurs peurs et leurs doutes,
 - «révéler» d'autres talents féminins, transmettre votre savoir-faire, en mentorant par exemple une jeune dirigeante (programme Business-Mentoring),

- échanger sur les bonnes pratiques avec d'autres femmes dirigeantes issues des réseaux européens d'am-

bassadrices ou d'associations de femmes cheffes d'entreprise de la Grande-Région...

Alors... Lancez-vous...



Rejoignez le réseau européen des Femmes Ambassadrices du Luxembourg, postulez en tant qu'ambassadrice! Envoyez un CV, une lettre de motivation d'une page et statuts ou autorisation d'établissement de la société jusqu'au 28 juillet 2010 à:

Mme Françoise Folmer: francoise.folmer@ffcel.lu – Mme Rachel Gaessler: rachel.gaessler@cc.lu
Mme Jeannette Muller: jeannette.muller@cdm.lu

Les 10 femmes ambassadrices seront sélectionnées par un jury le 3 août 2010

Leurs parcours seront présentés au cours d'une soirée organisée par la FFCEL en septembre et dans le cadre des Journées Création et Développement d'Entreprises en novembre 2010

BusinessMentoring

Un programme en pleine ébullition



Depuis le lancement de BusinessMentoring, une quinzaine de candidats mentorés dont l'activité est en phase de démarrage, de développement et de transmission, issus de secteurs tels que l'électronique, l'aéronautique, le e-commerce, l'informatique et les TIC, l'industrie, la construction, la distribution, l'im-

obilier ainsi que la restauration, ont postulé au programme.

Trois d'entre eux (démarrage) ont été retenus par le comité de sélection – composé de mentors agréés – et seront prochainement mis en relation avec un mentor. Le Réseau BusinessMentoring compte actuellement 22 mentors agréés. Ce comité de sélection marque l'ouver-

ture d'une série d'évaluations mensuelles qui devraient faire émerger d'autres binômes. Rejoignez, vous aussi, la future promotion de binômes 2010-2011! Pour rappel: est éligible tout dirigeant d'entreprise, dont l'entreprise est implantée au Grand-Duché du Luxembourg.

Ce dirigeant doit:

- disposer d'un business plan

- disposer d'un CA et avoir commencé à constituer un portefeuille clients
- avoir rédigé une lettre de motivation exposant son projet entrepreneurial sur une période de 12 à 24 mois et les raisons pour lesquelles il souhaite recevoir le soutien d'un mentor
- être disposé à recevoir un feedback critique et constructif de la part du mentor
- démontrer des valeurs managériales telles que curiosité, ouverture d'esprit etc.
- détenir une autorisation d'établissement délivrée par le ministre des

Classes moyennes ou du Tourisme ou par le ministre de l'Economie et du Commerce

- ne pas être en difficulté financière... et se trouver alternativement en:
 - phase de démarrage (de 0 à 3 ans)
 - phase de développement (après 3 ans)
 - phase de transmission.

Depuis le début du programme, de nombreux événements accompagnent les mentorés. La prochaine conférence qui portera l'intitulé: «les relations contractuelles entre professionnels» se

déroulera le 28 septembre de 18h à 20h à la Chambre de Commerce. Les thèmes suivants y seront développés: les conditions générales, les factures, les recouvrements de créance: éviter les pièges juridiques.

Pour rester informé des prochains événements, inscrivez-vous à la newsletter via le site Internet: www.businessmentoring – www.businessmentoring.lu

Parcours 1,2,3,GO

Une dixième édition positive

La 10^e édition du parcours de plan d'affaires 1,2,3,GO touche à sa fin avec un bilan positif et des chiffres correspondant à la moyenne enregistrée lors des précédentes années. Parmi les 175 candidatures déposées, 86 projets ont été acceptés au parcours et accompagnés par les experts du réseau. 43 futurs entrepreneurs de la Grande Région sont allés au bout de l'aventure et ont déposé un plan d'affaires pour le faire évaluer par un jury interrégional. Les lauréats seront révélés lors de la soirée de clôture qui aura lieu le 30 septembre à Nancy.

Au cours de l'édition 2009-2010, Business Initiative a.s.b.l. – 1,2,3,GO a organisé de nombreux événements pour les membres du réseau, afin de garantir le bon déroulement du parcours de plan d'affaires et de favoriser le networking et le partage d'expérience.

- Entre novembre et décembre 2009, des workshops pour les experts du réseau 1,2,3,GO ont eu lieu dans différentes villes de la Grande Région. L'objectif était de préparer au mieux les coachs et jurés à l'encadrement et à l'évaluation des

projets d'entreprise. Une centaine de coachs de la Grande Région a participé à ces échanges.

- Le 27 janvier à la Banque et Caisse d'Epargne Luxembourg, les porteurs de projet du parcours ont pu tester leur idée d'entreprise et sa faisabilité auprès des experts du réseau 1,2,3,GO dans des séances individuelles de 3x20 minutes lors du Speed Coaching suivi d'un discours sur le thème «De l'idée d'entreprendre au projet d'entreprise» présenté par Mohamed Bayad.
- Une formation au plan d'affaires réservé aux porteurs de projets du parcours, détaillant les 4 aspects clés de ce dossier (la stratégie, la communication, la planification financière et les ressources humaines + les aspects juridiques) a été dispensée par les coachs du réseau au mois de mars.
- Lors du Business Plan Booster au château de Colonster à Liège le 27 avril 2010, les futurs entrepreneurs ont présenté leurs ébauches de plan d'affaires à des experts du réseau 1,2,3,GO lors de rendez-vous individuels de trois fois une heure afin de recevoir des avis,

conseils et suggestions personnalisés. Par la suite, une soirée-conférence sur la Responsabilité Sociale des Entreprises a été tenue par Eric Féront et la société belge de phytothérapie Tilman S.A a témoigné de son application de l'approche RSE.

Par ailleurs, l'équipe d'1,2,3,GO était présente à de nombreux salons en Grande Région (Forum des Entrepreneurs à Liège, Entreprendre à Metz, Salon Contact à Luxembourg, Entreprendre 2010 à Bruxelles,...) dans le but d'attirer des nouveaux porteurs de projets et coachs.

La 10^e édition du parcours de plan d'affaires a également vu un certain nombre de restructurations au niveau organisationnel. Un nouveau relais s'est joint à l'initiative en Rhénanie-Palatinat: il s'agit du Business Innovation Center à Kaiserslautern. Le Technologie Zentrum Trier a remplacé le rôle de relais de la CCI à Trèves. L'équipe de coordination de Business Initiative a.s.b.l. s'est renouvelée. Désormais, elle se compose de Frédérique Gueth (manager 1,2,3,GO), Samuel Paulus (chargé de mission) et



**BGL
BNP PARIBAS**

| La banque d'un monde qui change

www.bgl.lu

Chefs d'entreprise, prenez de la valeur avec BGL BNP Paribas.

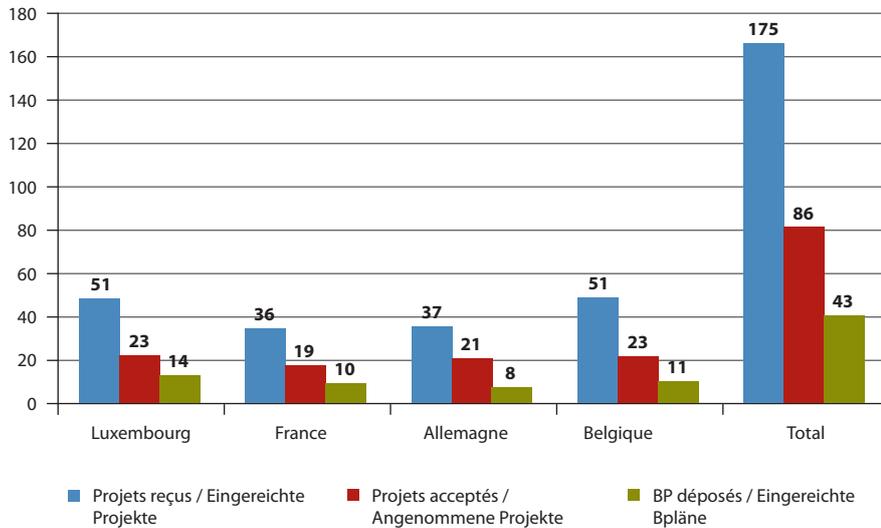


CONSEIL ACCOMPAGNEMENT FINANCEMENT PROTECTION

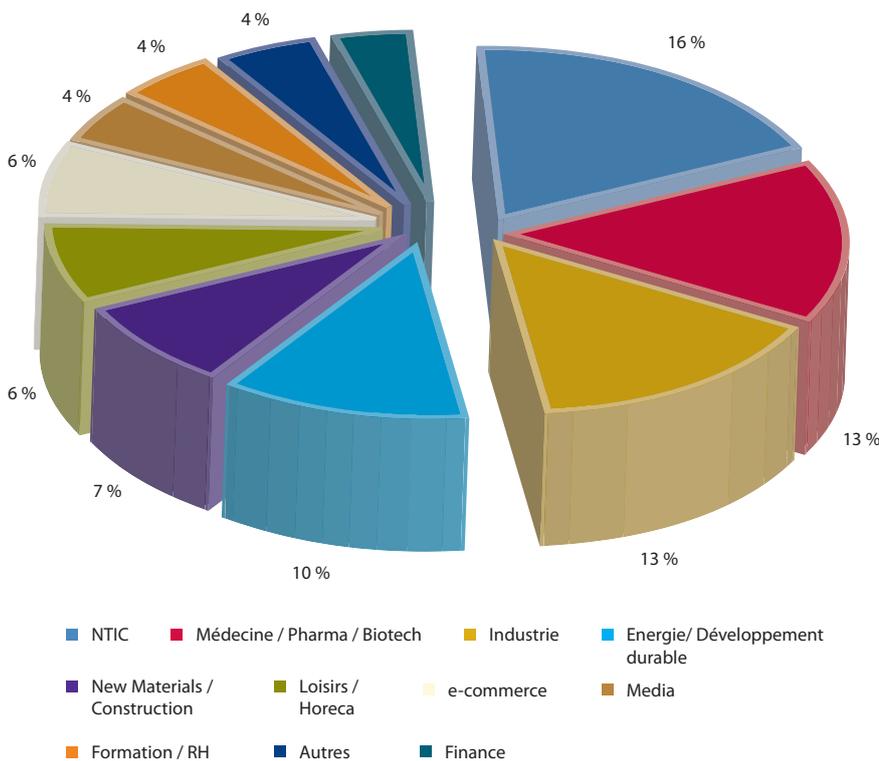
NE FAITES PLUS UN PROJET SANS NOUS EN PARLER

Contactez-nous au (+352) 42 42-2008 ou par e-mail à entreprises@bgl.lu

Graphique 1:
1,2,3,GO – Bilan 2009 –2010



Graphique 2:
Domaines d'activité des projets



Sylvia Mann (chargée de communication). Enfin, un nouveau site web en ligne depuis février 2010 propose aux internautes une présentation plus claire des activités d'1,2,3,GO, ainsi qu'une interface plus dynamique et simple d'utilisation.

L'édition 2009-2010 tend vers sa fin. Le 13 juin 2010, 43 porteurs de

projets ont déposé leur plan d'affaires (14 du Luxembourg, 11 de la Belgique, 10 de Lorraine et 8 d'Allemagne) dans le but de recevoir des avis constructifs sur leur projet d'entreprise, d'être mis en avant dans les médias de la Grande Région et d'être récompensés par un soutien financier. 175 candidatures ont été reçues au cours de

cette édition, dont 86 ont été sélectionnées pour participer au parcours, remplissant les quatre critères d'accès: l'innovation, la faisabilité économique, le fait d'être implanté en Grande Région et de ne pas encore bénéficier d'un financement par du capital à risque (voir graphique 1).

Les projets acceptés sont actifs dans des domaines d'activités aussi variés que les NTIC (18,6 % des projets), la médecine, l'industrie pharmaceutique ou les biotechnologies (15,12 %), l'industrie (15,12 %), l'énergie et le développement durable (11,63 %) et autres (voir graphique 2).

Dans cette édition, 14 % des porteurs de projet sont des femmes par rapport à 13 % l'année passée. On retrouve cette proportion tant au niveau des projets acceptés au parcours (12 sur 86 projets) qu'au niveau des plans d'affaires déposés (6 sur 43).

Le coaching interrégional, c'est-à-dire le fait qu'un projet soit encadré par un expert provenant d'une autre région, était cette année le plus pratiqué en Lorraine (avec 21 % des projets accompagnés par un coach interrégional), suivi du Luxembourg (17,4 %), de la Belgique francophone (13 %) et enfin de l'Allemagne (9,5 %). Ainsi, le coaching interrégional a presque doublé depuis l'édition passée avec 15% des projets bénéficiant de cette pratique contre 8 % lors de l'édition passée.

En effet, le coaching interrégional est encouragé par 1,2,3,GO car il permet d'ouvrir aux nouveaux créateurs d'entreprises des marchés plus vastes et de nouer des contacts professionnels en Grande Région.

Les plans d'affaires déposés ont été évalués entre le 17 juin et le 5 juillet 2010 par les jurés du réseau 1,2,3,GO, à raison de 3 experts par projet et selon une grille d'évaluation conçue par McKinsey. Les experts ne peuvent pas cumuler la fonction de coach et de juré pour un même projet afin d'éviter qu'un projet soit évalué arbitrairement. Les meilleurs projets (ayant reçu minimum 70 % des points) seront révélés lors de la soirée de clôture qui aura lieu le jeudi 30 septembre prochain à Nancy. Les lauréats bénéficieront d'un soutien, ainsi que d'une visibilité médiatique accrue.

La mission de Business Initiative a.s.b.l. est de promouvoir l'esprit d'entreprise innovante en Grande Région et de favoriser la diversification économique. Dans ce but, elle a développé deux outils. D'une part, elle gère et anime le réseau 1,2,3,GO qui compte actuellement près de 350 experts et entrepreneurs en Grande Région. D'autre part, elle organise le parcours annuel interrégional de plan d'affaires 1,2,3,GO.

En Grande Région, 1,2,3,GO est représenté depuis 2003 par des relais locaux: l'Interface-Entreprises-Université à Liège en Belgique francophone, le CCI Sarre ainsi que le Technologie Zentrum à Trèves et le Business Innovation Center à Kaiserslautern en Allemagne, la CCI54 et Synergie CEEI en Lorraine et Luxinnovation à Luxembourg. Ces relais interviennent pour la prospection et la maturation des projets innovants dans leur région respective et coordonnent la mise en relation des experts avec les porteurs de projets de leur région.

Depuis la création d'1,2,3,GO en 2000, 2.238 candidatures pour des projets innovants ont été reçues, dont 939 ont été acceptées au parcours et dont 484 ont finalisé leur plan d'affaires. Jusqu'à présent, 59 % des plans d'affaires déposés ont abouti à une création d'entreprise avec un taux de faillite de seulement 25 %, menant à la création de près de 230 entreprises en Grande Région.

NOS PARTENAIRES FINANCIERS:

BIP Investment Partners, Ceratizit S.A., La Luxembourgeoise, Adecco

NOS PARTENAIRES INSTITUTIONNELS:

NOS PARTENAIRES MEDIAS:

Format S.à.r.l.

ORGANISE PAR:

Créez votre entreprise innovante!

Des entrepreneurs aident des entrepreneurs

123GO TOANS

- Un réseau d'experts de la Grande Région
- Coaching gratuit
- Parcours annuel de plan d'affaires
- 65 000€/an de soutien financier
- Renseignements et inscription gratuite en toute confidentialité sur notre site web

www.123go-networking.org

Luxinnovation

Placer le design au cœur de la stratégie d'innovation: quand les entreprises rencontrent les designers



© Luxinnovation

Paul Flowers, Senior Vice President of Design de GROHE

Dans le cadre de la première édition de DesignCity, Luxinnovation et le MUDAM, ont organisé début juin, conjointement avec la Chambre de Commerce, un évènement sur la thématique du design appliqué en entreprise. Le projet, appelé «Design Insight», était placé sous le patronage du ministère de l'Economie et du Commerce extérieur et consistait en un workshop réunissant entreprises et designers, suivi d'une conférence du designer Paul Flowers, Senior vice-president of Design de GROHE, à laquelle a assisté une centaine de participants.

Promouvoir le design comme outil d'innovation auprès des entreprises luxembourgeoises, c'est une des missions que s'est fixée Luxinnovation, l'Agence nationale pour la promotion de l'innovation et de la recherche. Lien nécessaire entre créativité et innovation, le design tient compte des facteurs économiques, technologiques et sociétaux pour aboutir à des produits, services et procédés offrant une réelle valeur ajoutée tant pour l'utilisateur que pour l'entreprise.

En tant que telle, l'intégration d'une méthodologie design au sein de la stratégie d'innovation des entreprises présente donc un réel facteur de compétitivité.

C'est en partant de ce constat que Luxinnovation a organisé son premier workshop «DesignInsight – A Driving Force for Innovation». L'objectif de cet atelier participatif était de créer une passerelle entre designers et entreprises luxembourgeoises. Deux entreprises ont été sélectionnées pour exposer une problématique sur laquelle des designers pouvaient apporter un éclairage nouveau, en proposant une méthodologie design. Une vingtaine de participants ont ainsi pu échanger leurs expériences et apporter leur point de vue particulier sur les cas pratiques.

Pour illustrer à plus grande échelle l'intégration du design comme élément fondamental de la stratégie d'entreprise, Paul Flowers, Senior vice-president of Design de GROHE, a ensuite fait part de l'expérience de son entreprise dans ce domaine au cours d'une conférence intitulée «Design is a Strategic Pillar». Entreprise de renommée mondiale et

leader de son secteur, le fabricant d'éléments sanitaires a fait du design une de ses valeurs-clés, au côté de l'innovation technologique et de la qualité. Afin de garder sa position sur le marché et de pouvoir étendre ses activités, GROHE a entièrement intégré la démarche design à son processus d'innovation continue. En créant un département design en contact étroit avec les fonctions de R&D, de production et de marketing, l'entreprise s'est assurée d'une démarche cohérente dans son ensemble, ayant pour centre l'utilisateur et ses besoins. Elle a ainsi développé une philosophie design axée sur l'expérience et les émotions liées au «plaisir de l'eau». Cette nouvelle démarche lui procure de nouveaux avantages concurrentiels et positionne la marque de manière privilégiée dans l'esprit des consommateurs. Paul Flowers a abondamment illustré par l'exemple cette vision devenue réalité, décrivant l'approche design de l'entreprise: de l'idée au produit fini et jusqu'à sa commercialisation.

Jean Schiltz, en charge de la promotion du design et de la créativité auprès de Luxinnovation, est enfin revenu sur les éléments-clés d'une stratégie design dans l'entreprise, le secteur du design au Luxembourg et la proposition d'un plan d'action de l'Agence nationale pour l'innovation et la recherche en faveur de la promotion du design. Les services proposés par Luxinnovation en la matière ont été détaillés en même temps que le besoin d'une étroite collaboration entre acteurs clés.

Pour plus d'informations sur les activités de Luxinnovation en matière de promotion du design:
Luxinnovation – M. Jean Schiltz, chargé de projet – promotion du design et de la créativité
Tél.: (+352) 43 62 63-1 – Fax: (+352) 43 81 20 – E-mail: jean.schiltz@luxinnovation.lu

Faciliter les collaborations et partenariats entre les entreprises privées et la recherche publique

Conçu pour faciliter la mise en place de collaborations et partenariats avec les entreprises ainsi qu'avec d'autres centres de recherche – au Luxembourg ou à l'étranger –, le 1^{er} répertoire en ligne de la recherche publique au Luxembourg est le nouvel outil de promotion pour la recherche publique.

Créé par Luxinnovation, l'Agence nationale de promotion de l'innovation et de la recherche, il offre un panorama de l'excellence des compétences et savoir-faire des acteurs de la recherche publique du pays. Il contribue à encourager la promotion des collaborations entre entreprises privées et secteur public.

■ Une vitrine de la recherche au Luxembourg

Ce 1^{er} répertoire en ligne pour la recherche publique a été lancé lors du 3^e Forum Luxinnovation «Business meets Research» en mai dernier et fait suite au franc succès rencontré par la version papier du catalogue du même nom, publié en octobre 2009.

Cette version en ligne offre un grand nombre d'informations supplémentaires et mises à jour de 108 départements, laboratoires et équipes des instituts de recherche au Luxembourg.

Pour chaque unité présentée, le répertoire fournit des informations fondamentales: compétences des départements ou laboratoires; ressources (équipements, produits et services offerts); collaborations; personnes de contact; publications scientifiques; droits de propriété intellectuelle.

■ Un accès simple et efficace

Afin de découvrir et de consulter simplement ce répertoire, un accès par institut de recherche ainsi que par thématique est prévu: construction, ingénierie, finances, sciences de la vie, matériaux, etc. Il permet de trouver facilement et rapidement les compétences et le savoir-faire du Centre de Recherche Public Gabriel Lippmann, Centre de



Présentation officielle du portail www.public-research.lu lors du 3^e Forum Luxinnovation «Business meets Research»

Recherche Public Henri Tudor, Centre de Recherche Public de la Santé, Centre Virtuel de la Connaissance sur l'Europe (CVCE), CEPS/INSTEAD, Integrated Biobank of Luxembourg (IBBL), Musée National d'Histoire Naturelle, Université du Luxembourg.

Il devient ainsi aisé pour les entreprises et instituts de recherche – au niveau national et international – de trouver le bon interlocuteur dans l'optique d'initier de nouvelles collaborations. Outil consultable dans un premier temps en langue anglaise, il sera à terme bilingue français-anglais.

■ Vers une nouvelle génération du portail luxembourgeois de l'innovation et de la recherche

Ce répertoire en ligne, créé et développé par Luxinnovation, en collaboration avec le Centre des technologies de l'information de l'Etat, constitue la 1^{ère} pierre de la prochaine version du portail luxembourgeois de l'innovation et de la recherche (www.innovation-public.lu). Espace central en matière de recherche au Luxembourg, cette 2^e génération du portail verra le jour début 2011.

Pour plus d'informations sur www.public-research.lu, veuillez contacter:

Luxinnovation GIE – Lena Martensson, responsable portail innovation

Tél.:(+352) 43 62 63-1 – Fax: (+352) 43 81 20

E-mail: lena.martensson@luxinnovation.lu

Consultez également le site de Luxinnovation: www.luxinnovation.lu

Le portail luxembourgeois de l'innovation et de la recherche:

www.innovation-public.lu

Etude IDE Ernst & Young

Des investissements directs à l'étranger qui ne profitent pas à tous les Européens



D'après Eurostat, les flux d'investissement direct à l'étranger (IDE) ont été grandement affectés par la crise financière et économique mondiale. Ces flux, entrants et sortants, ont connu un pic en 2007, puis se sont effondrés en 2008 (de -52 % et -34 % respectivement pour les uns et les autres). Mais tandis que 2009 marque une reprise de ces investissements à l'échelle internationale, les IDE sortants de l'espace européen poursuivent leur déclin au cours de 2009. Ce constat est proche de celui d'Ernst & Young qui, pour le Luxembourg, observe une baisse de 11 % des projets d'IDE en Europe en 2009. Pour l'entreprise de conseil, il y a lieu de souligner une tendance aux logiques d'investissement vers plus de sécurité et, en même temps, une certaine résistance des grands marchés d'Europe occidentale.

La neuvième étude sur l'attractivité de l'Europe réalisée par Ernst & Young met en lumière des résultats contrastés en Europe en termes de projets d'investissements étrangers annoncés en 2009. Malgré la crise économique, l'Europe est restée dans la course et a enregistré plus de 3.303 projets d'investissements – une baisse globale de 11 % par rapport à l'année précédente. Ce chiffre masque néanmoins de grandes disparités, au niveau local, entre les pays.

Selon l'étude afférente, les investisseurs européens tout comme ceux venant des Etats-Unis et d'Extrême-Orient se sont concentrés sur les grands marchés traditionnels. De façon générale, l'Europe centrale et orientale, ainsi que de nombreux petits pays d'Europe de l'Ouest, ont vu, quant à eux, leurs projets d'implantations diminuer drastiquement – un mouvement qui s'est

opéré au profit de marchés économiques plus importants et offrant davantage de sécurité aux investisseurs tels que le Royaume-Uni, la France et l'Allemagne.

■ Investissements par secteur: un paysage contrasté

Les secteurs exigeant des investissements lourds ou bien traditionnellement tournés vers l'Europe centrale et orientale ont généralement souffert en 2009, de même que ceux associés à une économie en plein essor. Les projets dans les industries automobile et minière et dans les transports ont diminué fortement – à l'image des tendances observées dans les domaines des logiciels et des services professionnels.

En revanche d'autres secteurs, sans doute moins sensibles au ralentissement économique, comme les industries alimentaire, pharmaceutique et électrique, ont bénéficié d'un plus grand nombre de projets comparé à l'année dernière.

■ Où vont les investissements: les gagnants et les perdants?

Les grandes économies européennes ont relativement bien maintenu leur capacité à attirer les investissements en 2009: le nombre de projets recensés au Royaume-Uni n'a diminué que de 1 % alors qu'il a augmenté en France, en Italie et en Allemagne de respectivement 1 %, 4 % et 7 %. Parmi les autres gagnants, figurent aussi la Russie, l'Ukraine et la Turquie, qui, à rebours des tendances observées chez leurs voisins d'Europe de l'Est, ont tous enregistré une augmentation du nombre de projets d'investissements recensés en 2009.

Toutefois, l'Europe dans son ensemble, a vu son PIB baisser de 4 %. Ce résultat illustre donc le fait que la région a également compté de grands perdants. Au premier rang desquels apparaissent l'Espagne et l'Irlande. Attirant particulièrement les investisseurs non euro-

péens depuis de nombreuses années, ces deux pays ont été spécialement touchés en 2009 et ont vu leur nombre de projets inévitablement chuter. Néanmoins, c'est en Pologne, en Hongrie, en Roumanie et en République tchèque que l'impact a été le plus fort avec une baisse collective de 40 % du nombre de projets – les investisseurs leur ayant préféré la stabilité offerte par les grands marchés occidentaux.

■ D'où viennent les investissements: les nouveaux clients de l'Europe?

Le paysage est également contrasté en termes d'origine des projets. Les Etats-Unis, qui continuent de représenter environ un quart de la totalité des projets d'investissements en Europe, déclinent en nombres de projets – en valeur absolue et en valeur relative – tout comme l'Allemagne, le Royaume-Uni, la France et le Japon qui, ensemble, comptent pour un autre quart du nombre des investissements directs étrangers.

Inversement, certains pays ont investi davantage en Europe en 2009 qu'en 2008. C'est notamment le cas de la Chine qui augmente de 30 % le nombre de ses projets, ceux-ci étant passés de 87 à 111. A cet égard, les projets chinois ont été la troisième source la plus importante de création d'emplois en Europe en 2009.

■ Vers une légère amélioration en 2010?

Outre une analyse des flux d'investissements étrangers recensés en Europe en 2009, le baromètre de l'attractivité Europe présente les perspectives d'investissements et les intentions des décideurs internationaux, au travers d'une analyse de plus de 800 entretiens réalisés en février 2010.

Bien qu'une majorité des décideurs interrogés (53 %) déclarent qu'ils ne sont pas encore prêts d'investir en Europe, la situation semble s'améliorer par rapport à l'an passé. La nette accélération des annonces de projets au quatrième trimestre 2009 en constitue un signal, les investisseurs ayant repris confiance. Nonobstant les problèmes actuels concernant l'euro, l'année 2010 devrait globalement se caractériser par

une reprise – avec une légère hausse du nombre de projets et à tout le moins un nombre de créations d'emplois stable.

■ Quelle sera l'attractivité globale de l'Europe de demain?

Si les décideurs internationaux perçoivent encore l'Europe occidentale comme une région attractive (38 %) pour s'y implanter et investir – ils la classent en deuxième position derrière la Chine (39 %) – ils sont plus sceptiques quant à l'attractivité de l'Europe centrale et de l'Est – une région qui arrivait pourtant au second rang mondial en 2009. Cette année, son taux d'attractivité a chuté de 42 % à 24 %. Néanmoins, à plus long terme, les investisseurs continuent de considérer l'Europe centrale et orientale comme une priorité: 59 % d'entre eux la citent en troisième position des régions les plus attractives à trois ans, derrière la Chine (66 %) et l'Inde (61 %).

D'après les prévisions économiques sur la zone euro d'Ernst & Young, la croissance du PIB devrait s'établir difficilement à 1 % en 2010 et, à moyen terme, n'être qu'un pâle reflet de celle des Etats-Unis et des marchés en développement dans le monde. Le cabinet de conseil souligne que les Gouvernements européens doivent relever le défi de l'attractivité: conserver et amener les

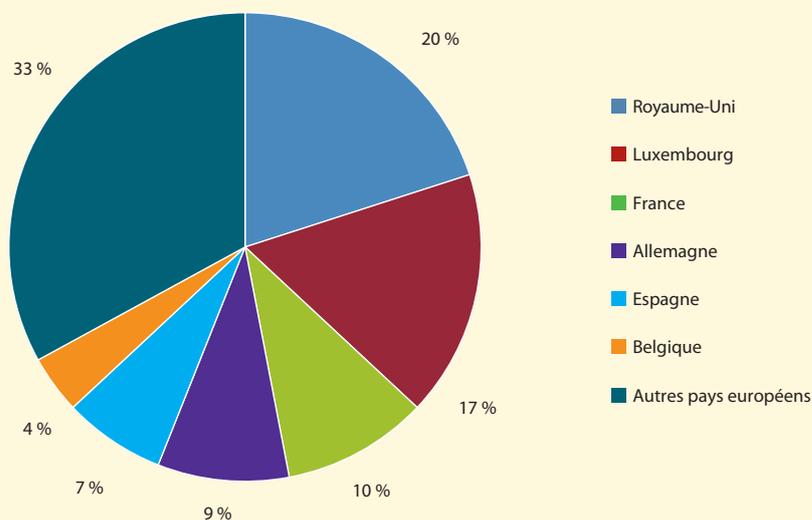
entreprises à s'implanter sur le territoire doit être leur priorité. Ils doivent commencer à penser aux mesures concrètes à mettre en œuvre pour encourager l'esprit d'entreprendre et les investissements. A défaut d'une action tangible, réelle et immédiate, l'Europe pourrait faire face à de réelles difficultés pour maintenir une croissance économique durable et significative.

■ Quid des IDE sortants au niveau européen?

Les flux d'IDE sont susceptibles de fluctuer d'une année à l'autre, sous l'effet en particulier des logiques de fusion et d'acquisition. En Europe, deux pays sont particulièrement dynamiques en matière d'IDE sortants. Ainsi, la moyenne de ce type d'investissement sur la période 2006-2008 montre que le Royaume-Uni a été le principal investisseur au-delà des frontières européennes, suivi du Luxembourg qui s'appuie sur ses entreprises financières dont le développement s'opère pour l'essentiel à l'international.

S'agissant du Grand-Duché, les échanges et les flux sortants ont pour principale direction les Etats-Unis, la Suisse et certains centres offshore. Cela souligne l'importance du secteur financier à l'échelle nationale et son poids dans l'appareil de production luxembourgeois. ■

Graphique: Parts d'IDE sortants extra-communautaires, 2006-2008



Source: : Eurostat (2010)

La reprise graduelle de l'activité justifie-t-elle un optimisme excessif?



La conjoncture mondiale s'est rétablie plus vite que prévu, mais la reprise est beaucoup plus modérée en Europe. Dans ce contexte européen peu dynamique, le Luxembourg devrait enregistrer une croissance aux alentours de 3 % en 2010 et 2011, un rythme un peu plus soutenu qu'attendu mais malgré tout inférieur à la performance moyenne historique. Cette croissance faible devrait modérer l'évolution des prix et des salaires et ne permettrait pas d'entraîner significativement le chômage à la baisse. Tels sont les faits principaux de la Note de Conjoncture n° 1-2010, que le STATEC vient de publier. Les prévisions macro-économiques, la conjoncture internationale, l'évolution récente des principales branches d'activité, l'inflation, les salaires, les relations économiques extérieures, le marché du travail et les finances publiques y sont traités en détail. Cette Note comporte en outre plusieurs analy-

ses ou encadrés méthodologiques spécifiques sur les thèmes suivants: «Labour hoarding» (rétention de main-d'œuvre); Indicateurs précurseurs du PIB trimestriel; Commerce électronique; Parts de marché du Luxembourg à l'exportation; Le traitement statistique harmonisé des interventions publiques suite à la crise financière (sur base des recommandations d'Eurostat) et une Analyse du degré de révision du PIB trimestriel.

■ Amélioration franche de l'environnement international, mais timide en Europe

La croissance mondiale s'est révélée plus forte qu'escomptée sur la deuxième partie de 2009 et le début de 2010. Ce constat s'applique cependant surtout aux économies américaines et asiatiques, où le rebond de l'activité a été particulièrement prononcé. Les chiffres de croissance pour la zone euro, dont dépend étroitement l'activité économique du

Luxembourg, ne témoignent malheureusement pas de la même amélioration. Cette moindre dynamique de la zone euro se voit confirmée par les événements récents liés aux spéculations concernant le financement de la dette de plusieurs Etats européens.

■ Reprise modérée de l'activité

Pour l'ensemble des branches marchandes de l'économie luxembourgeoise, le profil de l'activité est plus ou moins similaire: une chute très rapide à partir du 4^e trimestre 2008, un point bas atteint au début 2009, puis une reprise progressive à l'approche de l'été 2009 qui se confirme sur le début 2010.

Dans ce contexte de crise – avec une progression nulle du PIB en 2008 suivie d'un recul de 3,4 % en 2009 – le secteur financier, qui avait été le premier à fléchir en termes de valeur ajoutée est également le premier à bénéficier du redémarrage conjoncturel.

Avec le secteur financier, l'industrie est l'autre branche à avoir payé le plus lourd tribut dans cette crise. L'activité s'est pourtant redressée graduellement à partir du 3^e trimestre, mais les volumes de production restent encore, au début de 2010, bien inférieurs à ceux d'avant-crise.

Le secteur des transports aussi a été nettement impacté à partir de la fin de 2008. La crise économique s'est en effet matérialisée par une chute des échanges de marchandises au niveau international ainsi que des déplacements de personnes. Le secteur des communications, sans doute plus porté par une croissance de type structurel, semble avoir bien mieux résisté.

Les exportations de services ont largement progressé au fur et à mesure de l'avancée dans 2009, sous l'effet principalement des exportations de services financiers qui ont bénéficié d'un solide mouvement de reprise de la part des fonds d'investissement.

■ Pressions faibles sur les prix et les salaires

Les fluctuations du prix du pétrole expliquent très largement celles de l'inflation sur les deux dernières années. Après un taux d'inflation faible sur l'ensemble de 2009 (0,4 %), la remontée des prix pétroliers depuis un an aboutit à un taux d'inflation plus élevé sur le début de 2010, supérieur à 2 %. Néanmoins, si l'on considère l'évolution des prix à la consommation hors produits pétroliers, la tendance est clairement orientée à la désinflation, une configuration qui témoigne d'une moindre pression sur les prix en lien direct avec la position dans le cycle conjoncturel (européen et luxembourgeois): le niveau élevé du chômage pèse sur la demande des ménages en termes de consommation, mais renforce également la concurrence sur le marché de l'emploi, ce qui limite les pressions à la hausse du côté des salaires.

■ Une progression de l'emploi encore trop faible

Sur l'ensemble de 2009, et contrairement à la plupart des pays européens, l'emploi a continué de progresser au Luxembourg, mais sur un rythme largement inférieur à celui des années précédentes et en tous cas insuffisant pour contenir la hausse du chômage. Le taux

de chômage luxembourgeois a fortement progressé entre la fin de 2008 et l'échéance 2009, même si ce mouvement de hausse a été freiné par la suite. A la base de ce freinage se trouve une meilleure dynamique de l'emploi, qui ne relève pas seulement de facteurs conjoncturels tels que la reprise de l'activité: elle s'explique aussi en partie par un renforcement des politiques publiques en matière d'emploi, notamment via les aides accordées en termes de chômage partiel et le développement des mesures d'aide à l'emploi.

■ Des prévisions moins défavorables

Selon les prévisions établies par le STATEC, le PIB luxembourgeois devrait croître d'environ 3 % en 2010 et 2011, un rythme en deçà des performances du passé. Ainsi, aucune des composantes du PIB ne renouerait avec un taux d'expansion proche de ce qui avait été observé sur les périodes précédentes de reprise. La demande intérieure resterait atone, pour de multiples raisons: faiblesse des revenus disponibles, hausse du chômage, sous-utilisation des capacités de production (déprimant l'investissement), modération des dépenses publiques, etc. Le moteur conjoncturel serait principalement alimenté par la demande extérieure, mais cette dernière resterait peu dynamique car trop dépendante des pays de la zone euro. Le fait est que, même si la reprise conjoncturelle est confirmée dans les prochains mois, elle ne suffira pas à elle seule à résoudre de manière mécanique et automatique les problèmes structurels qui se posent au Grand-Duché.

Eu égard à l'évolution du PIB en 2008 et en 2009, le marché du travail a fait preuve jusqu'ici d'une surprenante résistance, avec une trajectoire plus favorable que celle esquissée dans les précédentes prévisions. Les prévisions améliorées en matière d'activité laissent entrevoir une légère hausse de l'emploi intérieur, de l'ordre de 0,6 % en 2010 (+1,1 % en 2011). Le chômage a fortement augmenté en 2009 et devrait encore progresser en 2010, mais la progression serait bien moins forte que celle envisagée dans la précédente prévision, avec un taux de chômage à 6,0 % en 2010 (au lieu de 6,7 %) et à 6,3 % en 2011, un nouveau record.

La modération actuelle de l'inflation, qui révèle peu de tensions, devrait se prolonger sur l'horizon de prévision: le taux d'inflation prévu est de 2,1 % pour 2010 et de 1,6 % pour 2011 et la partie sous-jacente (i.e. hors produits pétroliers et produits à prix volatils) devrait s'ancrer à 1,5 % environ sur ces deux années. La relative faiblesse de l'inflation devrait contenir les hausses de salaires, qui seraient également limitées par le niveau de chômage historiquement élevé.

Les finances publiques peuvent être rangées du côté des indicateurs pour lesquels la dégradation a été moindre que prévu, à commencer avec l'année 2009, pour laquelle le déficit, résultant des statistiques budgétaires établies par le STATEC, passe de 1,1 % à 0,7 % du PIB. Pour 2010, il est prévu à ce stade un déficit de quelque 2 %, ce qui constitue une nette amélioration par rapport à la prévision établie dans la précédente Note de Conjoncture (déficit de 4,8 %, prévision établie en novembre 2009). A la base de cette amélioration se trouvent à la fois une moindre expansion des dépenses et des recettes orientées plus favorablement. Pour 2011, le STATEC s'attend à une nouvelle, mais légère, amélioration, le déficit descendant alors sous les 2 %. Dans le cadre de ces prévisions, le STATEC postule un freinage assez marqué des dépenses publiques du Luxembourg. La politique budgétaire devrait pourtant rester expansive en 2010 (effets décalés du plan de conjoncture de 2009) mais cesser de l'être à partir de 2011 (démarrage des effets de freinage liés aux annonces récentes de politiques économique, fiscale et budgétaire).

Depuis l'établissement de ce scénario central de prévision, l'environnement financier international s'est sensiblement dégradé sous l'effet des inquiétudes liées à la soutenabilité de la dette publique de plusieurs Etats membres de la zone euro. Ces événements n'ont pas été pris en compte dans les prévisions de printemps effectuées par les organisations internationales (Commission européenne, OCDE, FMI), qui constituent une part importante du panel d'hypothèses à la base des prévisions effectuées par le STATEC. Afin d'évaluer les risques correspondants aux développements les plus récents, le

STATEC a simulé l'impact sur l'économie luxembourgeoise d'une dégradation bien plus prononcée des marchés boursiers et celui lié à la dépréciation de l'euro. D'après les résultats obtenus, la dépréciation de l'euro, entraînant une hausse des exportations et de l'ac-

tivité pour l'ensemble de la zone, pourrait contrebalancer une évolution plus défavorable des marchés boursiers. Il va sans dire qu'une dégradation encore plus marquée des marchés, voire un nouvel épisode de krach financier du type de celui de l'automne 2008, remettrait en

cause ces résultats, mais de telles éventualités n'ont pas lieu d'être a priori privilégiées dans le contexte actuel et dans le cadre d'un exercice de prévision macro-économique.

Une version électronique complète de la Note de Conjoncture n° 1-2010 est disponible gratuitement à l'adresse: www.statistiques.public.lu/fr/publications/conjoncture/noteConjoncture/index.html

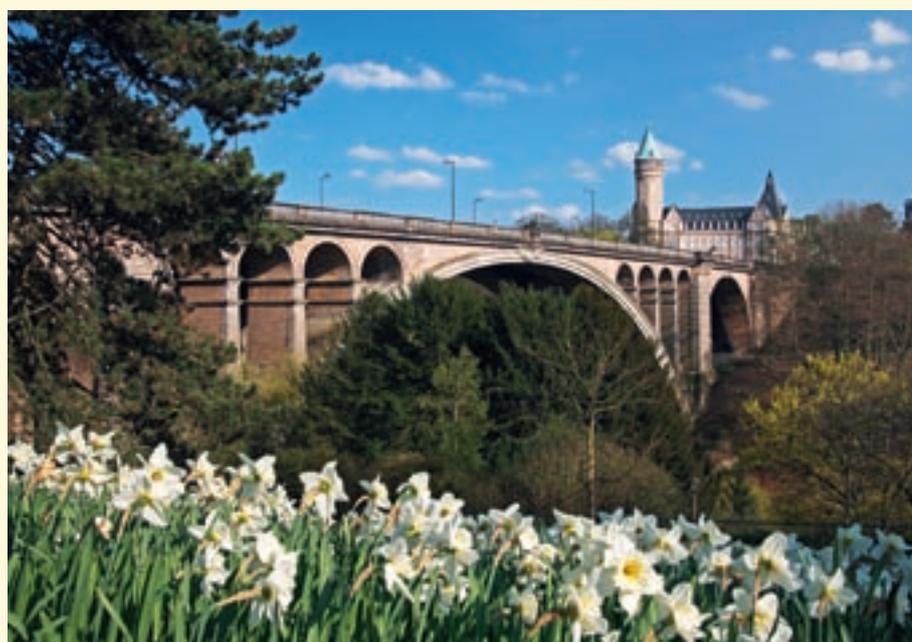
■ Prévisions macro-économiques

	1985-2009	2008	2009	2010	2011
	Evolution en %				
PIB (en vol.)	4,9	0	-3,4	3	3
Emploi total intérieur (inscriptions ADEM)	3,3	4,7	1,1	0,6	1,1
Taux de chômage (inscriptions ADEM)	2,7	4,4	5,7	6	6,3
Indice des prix à la consommation (IPCN)	2,1	3,4	0,4	2,1	1,6
Coût salarial nominal moyen (concept comptes nationaux)	3,7	2,1	1,7	2,9	2
Capacité/Besoin de financement (adm. pub., % du PIB)	2,4	2,9	-0,7	-2,1	-1,7

Source: Statec (1985-2008: comptes nationaux observés; 2010-2011: prévision juin 2010)

OCDE

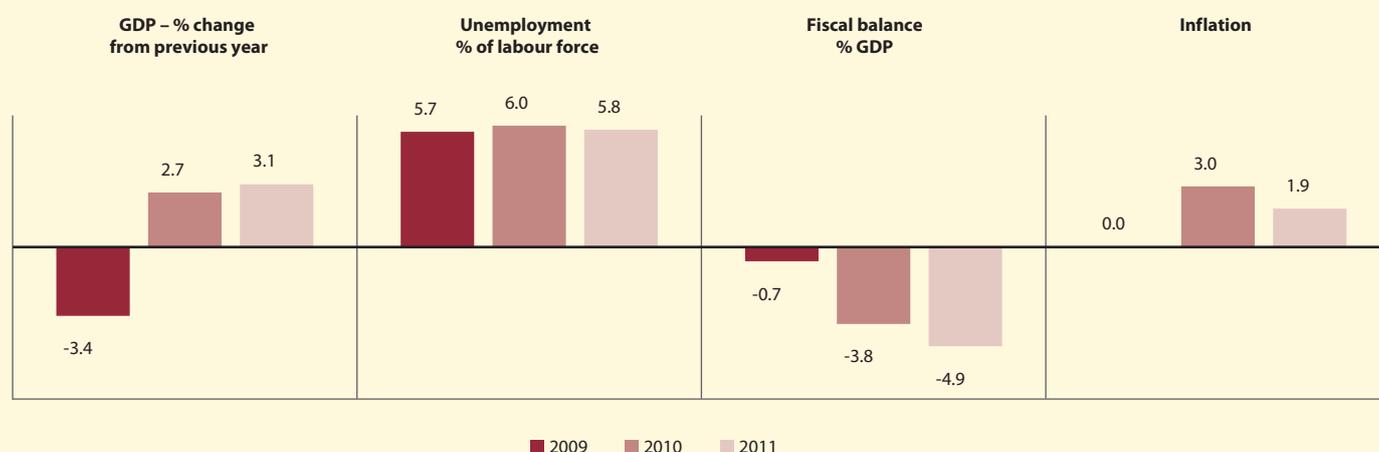
Luxembourg: l'activité tend à se redresser



L'économie a subi une récession profonde mais la reprise s'est amorcée, portée par la vigueur des exportations de services financiers. L'activité continuera de se redresser et la demande intérieure se reprendra à mesure que la confiance se rétablira et que la croissance de l'emploi s'affermira.

La situation budgétaire s'est détériorée par suite des mesures de relance budgétaire, de l'accroissement des dépenses sociales et de la contraction des recettes fiscales. Il convient de mettre en œuvre des plans d'assainissement des finances publiques mettant l'accent sur la maîtrise des dépenses courantes et le renforcement des institutions et des procédures budgétaires. En outre, la réforme des retraites devrait être une priorité.

OCDE Projections – Luxembourg



■ Tableau: Demande, production et prix – Luxembourg

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
GDP – % change from previous year	5.4	5.6	6.5	0.0	-3.4	2.7	3.1
Unemployment % of labour force	4.7	4.4	4.4	4.4	5.7	6.0	5.8
Fiscal balance % GDP	0.0	1.4	3.6	2.9	-0.7	-3.8	-4.9
Inflation (CPI)	3.8	3.0	2.7	4.1	0.0	3.0	1.9
Private final consumption expenditure – volume	2.6	2.7	2.8	3.9	-0.6	1.3	3.2
Government final consumption expenditure – volume	3.3	2.8	2.9	3.0	2.9	2.9	3.2
Gross fixed capital formation – total – volume	2.5	4.7	12.6	-0.1	-14.9	0.4	2.4
Final domestic expenditure – volume	2.7	3.3	5.6	2.5	-3.9	1.4	3.0
Total domestic expenditure – volume	5.2	2.2	4.2	3.2	-4.7	1.6	2.7
Exports of goods and services – volume – National Accounts basis	4.5	13.3	8.8	1.5	-7.6	7.0	3.5
Imports of goods and services – volume – National Accounts basis	4.2	12.9	8.3	3.3	-9.2	7.6	3.4
Gross domestic product – deflator – market prices	4.6	6.8	3.0	5.0	-0.7	1.2	2.0
Short-term interest rate – per cent per annum	2.2	3.1	4.3	4.6	1.2	0.7	1.9
Current account balance – as a percentage of GDP	11.0	10.3	9.7	5.3	5.6	6.3	6.0

Une version électronique complète du rapport concernant le Luxembourg est disponible gratuitement sur le site de l'OCDE, à l'adresse www.oecd.org

Projets de loi soumis pour avis à la Chambre de Commerce

Nous reproduisons en annexe les projets de loi et les projets de règlements grand-ducaux dont la Chambre de Commerce a été saisie pour avis. Une copie intégrale des projets sous rubrique peut être obtenue sur simple demande auprès de la Chambre de Commerce, tél.: (+352) 42 39 39-354/332 et peut être téléchargée sur le site www.cc.lu (rubrique «Avis»).

■ Ministère du Développement durable et des Infrastructures Département de l'Environnement

Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal du 20 juillet 1999 déterminant la composition, le mode de fonctionnement et les indemnités du comité d'accompagnement en matière d'établissements classés. PRG (3649KLA/LLA)

Projet de loi portant exécution du règlement (CE) N° 443/2009 du Parlement européen et du Conseil du 23 avril 2009 établissant des normes de performance en matière d'émissions pour les voitures particulières neuves dans le cadre de l'approche intégrée de la Communauté visant à réduire les émissions de CO₂ des véhicules légers. (3653BFR)

Projet de loi portant exécution et sanction du règlement (CE) N° 1005/2009 du Parlement européen et du Conseil du 16 septembre 2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Projet de loi portant exécution et sanction de certains règlements communautaires relatifs aux installations contenant certains gaz à effet de serre fluorés.

Projet de règlement grand-ducal relatif aux contrôles de fuites d'équipements de réfrigération, de climatisation et de pompes à chaleur fonctionnant aux fluides réfrigérants du type HFC, HCFC ou CFC et à l'inspection des systèmes de climatisation. (3655BFR)

Projet de loi modifiant la loi modifiée du 21 juin 1976 relative à la lutte contre la pollution de l'atmosphère.

Projet de règlement grand-ducal portant application de la directive 2008/50/CE du Parlement européen et du Conseil du 21 mai 2008 concernant la qualité de l'air ambiant et un air pur pour l'Europe. (3657BFR)

■ Ministère de la Justice

Projet de loi renforçant les moyens de lutte contre la corruption et portant modification

- 1) du Code du Travail,
- 2) de la loi modifiée du 16 avril 1979 fixant le statut général des fonctionnaires de l'Etat,
- 3) de la loi modifiée du 24 décembre 1985 fixant le statut général des fonctionnaires communaux,
- 4) du Code d'instruction criminelle et
- 5) du Code pénal. (3650BAR)

■ Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural

Avant-projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal modifié du 19 décembre 2003 concernant les substances indésirables dans les aliments pour animaux. (3651SAN)

Avant-projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal modifié du 9 juin 2000 fixant les conditions de commercialisation, de production et de certification des semences de céréales. (3652SAN)

■ Ministère d'Etat – Communications

Projet de loi sur les réseaux et les services de communications électroniques. (3654WMR)

■ Ministère du Travail et de l'Emploi

Projet de loi

1. concernant certaines mesures temporaires visant à promouvoir l'emploi et à adapter certaines modalités d'indemnisation de chômage;
2. modifiant les articles L.513-3, L.521-7 et L.523-1 du Code de travail. (3656ZCH)

■ Ministère de l'Égalité des Chances

Projet de loi portant modification de la loi du 21 décembre 2007 portant:

1. transposition de la directive 2004/113/CE du Conseil du 13 décembre 2004 mettant en œuvre le principe de l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes dans l'accès à des biens et services et la fourniture de biens et services;
2. modification du Code pénal;
3. modification de la loi modifiée du 27 juillet 1997 sur le contrat d'assurance. (3658BJO)

■ Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle

Projet de règlement grand-ducal relatif à la prorogation et à la résiliation du contrat d'apprentissage. (3659TRO)

Projet de règlement grand-ducal

1. déterminant les métiers et professions sujets à être organisés par le Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle dans le cadre d'un contrat d'apprentissage;
2. fixant les grilles horaires des classes de 10^e des métiers et professions pour lesquels les dispositions ayant trait à l'organisation de la formation professionnelle de base et de la formation professionnelle initiale entrent en vigueur au début de l'année scolaire 2010/2011;
3. déterminant les conditions d'admission des élèves du régime préparatoire aux classes du régime professionnel et du cycle inférieur en modifiant le règlement grand-ducal modifié du 14 juillet 2005 déterminant l'évaluation et la promotion des élèves de l'enseignement secondaire technique et de l'enseignement secondaire. (3660TRO)

■ Ministère du Développement durable et des Infrastructures – Département des Travaux Publics

Avant-projet de règlement grand-ducal fixant les règles relatives au déroulement des concours d'aménagement du territoire, d'urbanisme, d'architecture et d'ingénierie. (3661ZCH)

■ Ministère du Logement

Projet de règlement grand-ducal fixant les mesures d'exécution relatives aux aides individuelles au logement promouvant l'accès à la propriété et prévues par la loi modifiée du 25 février 1979 concernant l'aide au logement. (3662BFR)

Nouveaux paramètres sociaux à partir du 1^{er} juillet 2010

Suite à l'introduction de la prochaine tranche indiciaire entraînant l'adaptation de +2,5 % des salaires, traitements et pensions, bon nombre de paramètres sociaux appli-

cables vont également changer à partir du 1^{er} juillet 2010. Cela concerne notamment le salaire social minimum, l'assurance maladie, l'assurance pension, l'assurance dépendance, le revenu

minimum garanti (RMG), les nouveaux montants minima en cas d'occupation d'élèves et d'étudiants pendant les vacances scolaires, etc. ■

■ Inspection générale de la Sécurité Sociale Paramètres sociaux (valables à partir du 1^{er} juillet 2010)

Nombre indice applicable: Unité		salaire horaire	719.84 €
1) Minima et maxima cotisables			
Salaire social minimum mensuel			1,724.81 €
Minimum cotisable actifs (tous les régimes)			
– 18 ans et plus non qualifié	100 %	9,9700 €	1.724,81 €
– 17 à 18 ans	80 %	7,9760 €	1.379,85 €
– 15 à 17 ans	75 %	7,4775 €	1.293,61 €
– 18 ans et plus qualifié	120 %	11,9640 €	2.069,77 €
Minimum cotisable pensionnés (assurance maladie)	130 %		2.242,25 €
Maximum cotisable (tous les régimes, sauf assurance dépendance)			8.624,04 €
2) Assurance maladie			
Indemnité funéraire			1.259,72 €
Participation patient au séjour à l'hôpital	par jour		12,96 €
Participation patient aux forfaits de rééducation fonctionnelle			
– en traitement ambulatoire	par jour		6,48 €
Montant journalier de séjour en cure pris en charge			
– cure de convalescence	par jour		46,79 €
– cure thermale	par jour		46,79 €
Montant annuel maximum de prise en charge intégrale des soins de médecine dentaire			49,75 €
3) Assurance dépendance			
Valeur monétaire pour les établissements d'aides et de soins			
– à séjour continu	par heure		45,45 €
– à séjour intermittent	par heure		48,78 €
Valeur monétaire pour les réseaux d'aides et de soins	par heure		60,00 €
Valeur monétaire pour les centres semi-stationnaires	par heure		52,20 €
Montant maximal des prestations en espèces	par semaine		262,50 €
Produits nécessaires aux aides et soins	par mois		103,08 €
Abattement assiette cotisable – 25 % ssm. non qualifié de 18 ans			431,20 €
4) Assurance pension			
Pension minimum personnelle			1.552,27 €
Pension minimum de conjoint survivant			1.552,27 €
Pension minimum d'orphelin			421,84 €
Pension personnelle maximum			7.186,44 €
Seuil inférieur anti-cumul pension + revenu			2.069,69 €

Nombre indice applicable: Unité	salaire horaire	719,84 €
Seuil inférieur anti-cumul conjoint survivant		2.587,12 €
Revenu professionnel immunisé	par enfant / par mois	1.149,83 €
Allocation de fin d'année (1/12) (carrière de 40 ans)	par enfant / par mois	55,26 €
Forfait d'éducation (art. 3)	par enfant / par mois	86,54 €
Forfait d'éducation (art. IX, 7°)	par enfant / par mois	99,27 €
5) Prestations familiales¹		
a) Allocations familiales		
– montant pour 1 enfant		185,60 €
– montant pour 2 enfants		440,72 €
– montant pour 3 enfants		802,74 €
– montant pour 4 enfants		1.164,56 €
– montant pour 5 enfants		1.526,38 €
Majorations d'âge		
– par enfant âgé de 6 – 11 ans		16,17 €
– par enfant âgé de 12 ans et plus		48,52 €
Allocation spéciale supplémentaire		185,60 €
b) Allocations d'éducation		
– montant plein	100%	485,01 €
– montant réduit à	50%	242,50 €
Revenu professionnel pris en compte en cas d'activité des deux parents		
– 1 enfant à charge		5.027,76 €
– 2 enfants à charge		6.703,68 €
– plus de 2 enfants à charge		8.379,60 €
c) Allocation de rentrée scolaire (montant par enfant)		
– 1 enfant	de 6 – 11 ans	113,15 €
– groupe de 2 enfants		194,02 €
– groupe de 3 enfants et plus		274,82 €
– 1 enfant	12 ans et plus	161,67 €
– groupe de 2 enfants		242,47 €
– groupe de 3 enfants et plus		323,34 €
d) Allocation de naissance (3 tranches)		
– montant par tranche		580,03 €
e) Allocation de maternité (maximum 16 semaines)		
– montant par semaine		194,02 €
f) Congé parental – indemnité forfaitaire mensuelle		
– congé à plein temps		1.778,31 €
– congé à temps partiel		889,15 €
g) Boni pour enfant (par mois / par enfant)		
		76,88 €
6) Revenu minimum garanti (rmg) et autres prestations mixtes²		
Montant RMG par mois		
– 1 ^{re} personne adulte		1.228,63 €
– communauté domestique de deux personnes adultes		1.842,94 €
– personne adulte supplémentaire		351,50 €
– enfant		111,72 €
Allocation de vie chère par an		
– une personne seule		1.320,00 €
– communauté domestique de deux personnes		1.650,00 €
– communauté domestique de trois personnes		1.980,00 €
– communauté domestique de quatre personnes		2.310,00 €

¹ montants figés à l'indice 652,16 (L: 27.06.2006) / boni pour enfant (L: 21.12.2007)

² versés sous conditions de ressources

Nombre indice applicable: Unité	salaire horaire	719.84 €
– communauté domestique de cinq personnes et plus		2.640,00 €
Limite supérieure du revenu annuel pour l'octroi		
– pour une personne		20.731,39 €
Limite supérieure du revenu annuel augmentée		
– pour la deuxième personne		10.365,70 €
– pour chaque personne supplémentaire		6.219,42 €
Revenu pour personnes handicapées		1.228,63 €
Allocation spéciale pour personnes gravement handicapées		642,39 €
Allocation de soins 642.39		642,39 €

www.guichet.lu

Entreprises en difficulté: mesures temporaires et définitives

Le Conseil de Gouvernement qui s'est réuni le 4 juin 2010 a adopté un projet de loi qui prévoit des mesures temporaires et des mesures définitives visant à promouvoir et à maintenir l'emploi. Le projet de loi reprend les principales mesures discutées au sein du Comité permanent pour le travail et l'emploi et présentées ensuite au Comité de coordination tripartite en avril 2010. Les mesures se veulent une réponse à la hausse sensible du chômage; à la forte augmentation du chômage partiel; à l'augmentation du nombre de chômeurs de longue durée; au fait qu'un tiers des chômeurs de longue durée est âgé de plus de 50 ans et que de plus en plus de chômeurs de longue durée arrivent en fin de droits.

■ Mesures temporaires

Les mesures temporaires visant à promouvoir et à maintenir l'emploi sont les suivantes:

Prorogation pour l'année 2011 des mesures spéciales en matière de chômage partiel de source conjoncturelle et de chômage partiel de source structurelle introduites en 2009 et prorogées une première fois pour l'année 2010; continuation du paiement des cotisations de sécurité sociale par l'employeur ayant licencié un salarié lorsque ce dernier a retrouvé, pendant la période de préavis, un emploi auprès d'un autre employeur, pour la durée du préavis et jusqu'à concurrence de l'ancien salaire; introduction d'un nouveau critère pour pouvoir accéder au chômage partiel de source conjoncturelle, sans devoir

déclarer toute la branche en crise, sur base d'un plan de maintien dans l'emploi ou d'un accord entre partenaires sociaux, et à condition que la réduction du temps de travail de tous les salariés atteigne au moins 40 %; prise en charge par le fonds pour l'emploi des cotisations patronales de sécurité sociale pour les entreprises sous le régime de chômage partiel depuis 6 mois et à partir de l'entrée en vigueur de la loi, si le nombre d'heures perdues par mois dépasse 25 % de la durée de travail normale; abaissement de l'âge pour bénéficiaire d'une prolongation de 6 mois du paiement des indemnités de chômage de 50 à 45 ans; possibilité de prolongation de 6 mois du paiement des indemnités de chômage pour les chômeurs provenant d'une entreprise qui a bénéficié du chômage partiel depuis plus de 6 mois et pour ceux frappés par le chômage suite à une cessation des affaires de l'employeur; adaptation temporaire des plafonds en matière de paiement des indemnités de chômage, le taux de 250 % du salaire social minimum n'étant ramené à 200 % qu'après 9 mois au lieu de 6 mois actuellement et le deuxième plafond de 150 % étant temporairement suspendu; paiement d'une prime de 80 % du salaire versé par l'employeur pendant les 3 premiers mois de l'embauche sous contrat à durée indéterminée d'un chômeur âgé de plus de 30 ans arrivé en fin de droits en matière d'indemnités de chômage et cela après une durée d'engagement de 12 mois et à condition que le contrat à durée indéterminée subsiste.

Les mesures ci-dessus, à l'exception de la prorogation des mesures spéciales en matière de chômage partiel qui couvriront l'année 2011, s'appliqueront pendant 24 mois après l'entrée en vigueur de la loi.

■ Mesures définitives

Les mesures définitives visant à promouvoir et à maintenir l'emploi sont les suivantes:

A l'avenir, les discussions sur l'établissement d'un plan de maintien dans l'emploi devront inclure un volet spécial concernant les salariés âgés; le demandeur d'emploi devra à l'avenir, et sous peine de sanctions, s'inscrire plus tôt à l'Administration de l'emploi (ADEM) afin de permettre une prise en charge plus rapide; le régime actuel de la mise au travail – travaux d'utilité publique destinés à l'occupation des demandeurs d'emploi inscrits à l'ADEM – changera de dénomination et sera qualifié dorénavant d'«occupation temporaire indemnisée» (OTI): l'indemnisation sera doublée et devrait passer de 150 euros à quelque 300 euros par mois; par ailleurs, le chômeur indemnisé âgé de plus de 50 ans et bénéficiant de cette mesure sera suivi par une commission spéciale qui sera notamment chargée de constater si le chômeur arrivé en fin de droits de chômage pourrait bénéficier immédiatement d'une mesure concernant le revenu minimum garanti. Dans le cas contraire, cette commission pourrait proposer de proroger exceptionnellement la mesure – la durée de l'OTI est en principe limitée à 6 mois avec

une seule possibilité de prolongation de 6 mois au maximum – ainsi que le paiement des indemnités de chômage ensemble avec l'indemnité complémentaire et uniquement jusqu'à concu-

rence du salaire social minimum. Cette mesure vise en définitive plus précisément les personnes qui ne peuvent plus être réinsérées dans le marché du travail et/ou qui ne sont éligibles pour aucune

autre mesure sociale. Plus d'informations sur: www.guichet.public.lu, Section: Entreprises, Rubrique «Actualités». Possibilité également de s'abonner à la toute nouvelle Newsletter. ■

Comité à la Simplification Administrative

Etat des lieux en matière d'aménagement communal et d'environnement



Octavie Modert, ministre à la Simplification administrative auprès du Premier ministre, Françoise Hetto-Gaasch, ministre des Classes moyennes et du Tourisme, Jean-Marie Halsdorf, ministre de l'Intérieur et à la Grande Région, Claude Wiseler, ministre du Développement durable et aux Infrastructures, et Marco Schank, ministre délégué au ministère du Développement durable et aux Infrastructures, ont présenté l'état d'avancement de la simplification administrative des formalités et des procédures de l'Etat, tel qu'annoncé par la déclaration gouvernementale de juillet 2009. La simplification administrative est une des priorités du Gouvernement, qui dispose pour la première fois d'un ministre à la Simplification administrative auprès du Premier ministre (www.simplification.lu). Parmi les mesures transversales annoncées par la déclaration gouvernementale précitée, l'analyse de faisabilité d'un guichet unique en matière d'aménagement communal et d'environnement est programmé à court terme, par le biais d'une modélisation des obligations et formalités administratives qui pèsent sur les entreprises, les bureaux d'étude et les administrations publiques, relatives aux 4 procédures suivantes: Reclassement d'une zone verte

en zone commerciale et artisanale, installation d'une société artisanale dans une telle zone reclassée, création d'un nouveau quartier en zone mixte d'une localité, implantation d'un commerce dans une résidence mixte au sein d'un tel quartier.

Actuellement, les lois suivantes sont en train d'être modifiées dans les différents ministères concernés, en vue d'une simplification et d'une accélération des procédures:

- la loi du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain;
- la loi du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles;
- la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés (commodo-incommodo);
- la loi du 21 mai 1999 concernant l'aménagement du territoire;
- la loi modifiée du 28 décembre 1988 sur le droit d'établissement.

Aménagement communal et développement urbain

Jean-Marie Halsdorf, ministre de l'Intérieur et à la Grande Région, a présenté les ajustements proposés à la loi du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain.

L'ensemble de ces ajustements a pour but une simplification et un assouplissement des procédures, de même qu'une meilleure praticabilité, de façon à ce qu'à l'avenir, les délais des PAG – plans d'aménagement général – pourront être raccourcis de trois mois et demi et ceux des PAP – plans d'aménagement particulier de cinq mois et demi. La durée totale d'un PAG pourra à l'avenir être

de dix mois et demi au lieu des vingt-quatre mois actuels.

Protection de la nature

Marco Schank, ministre délégué au ministère du Développement durable et aux Infrastructures, a présenté les modifications proposées à la loi du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles. Établies suite à la consultation de plusieurs ONG, ces modifications ont notamment pour but d'améliorer la lisibilité des articles, de simplifier les procédures, tout comme de les rendre plus cohérentes et plus rapides. L'avant-projet de loi sera soumis au Conseil de Gouvernement au cours du mois de juillet.

Etablissements classés (commodo-incommodo)

Le ministre Schank a ensuite présenté le projet de loi portant simplification et accélération de la procédure d'autorisation des établissements classés et modifiant la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés. Le projet de loi, qui a été adopté par le Conseil de Gouvernement le 9 avril 2010 a pour but la simplification et l'accélération des procédures en matière d'autorisations dites «commodo-incommodo». Les modifications introduites (p.ex. l'introduction et la réduction des délais d'instruction administrative, l'introduction du principe selon lequel le silence de l'administration vaut accord, la synchronisation de procédures, le renforcement du personnel...) réduiront la procédure «commodo-incommodo» de trois mois.

Aménagement du territoire

Claude Wiseler, ministre du Développement durable et aux Infrastructures,

tures, a présenté le projet de loi modifiant la loi du 21 mai 1999 concernant l'aménagement du territoire, déposé à la Chambre des députés il y a quelques semaines. Le but du projet de loi est l'allègement et le raccourcissement de certaines procédures. Le ministre compte par exemple gagner, grâce aux nouvelles dispositions, six mois dans la procédure d'élaboration d'un programme directeur et huit à neuf mois dans la procédure d'élaboration des plans d'occupation des sols.

Droit d'établissement (PME)

Françoise Hetto-Gaasch, ministre des Classes moyennes et du Tourisme, a finalement présenté les mesures de simplification qui visent particulièrement les formalités administratives concernant les petites et moyennes entreprises, et notamment le projet de loi relatif au droit d'établissement, adopté par le Conseil de Gouvernement lors de sa séance du 21 mai 2010.

Le ministère des Classes moyennes, qui traite plus ou moins 14.000 dossiers

par an, a déjà réduit le délai d'autorisation d'établissement à une durée de onze jours en moyenne. Le but de l'ensemble de ces mesures est l'enregistrement d'une entreprise moins coûteuse et plus rapide, la simplification et l'abolition de certaines conditions et procédures ainsi que l'amélioration de l'information, notamment grâce au Guichet unique **www.guichet.lu**.

Pour tout renseignement complémentaire: www.simplification.lu

Nouvelle publication

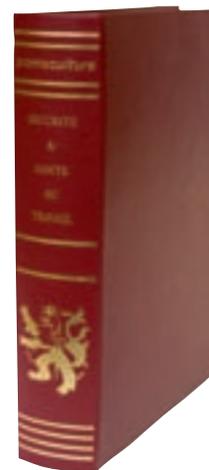
Recueil sur la Sécurité et Santé au Travail

Un nouvel ouvrage sur la sécurité et la santé au travail (S.S.T.) vient d'être publié aux éditions Promoculture. Il s'agit du plus important et le plus complet recueil de la législation, réglementation et jurisprudence luxembourgeoises, compilé par Jean-Luc Putz et José Aullo, et offrant à tous les acteurs du monde du travail les possibilités de consulter et de rechercher aisément les textes applicables mis à jour ou la jurisprudence récente en matière de sécurité et santé au travail. L'objectif que les auteurs s'étaient fixés en composant ce recueil était de combler une lacune dans la documentation juridique luxembourgeoise en regroupant et en présentant de façon structurée et coordonnée les principales ressources luxembourgeoises intéressant la sécurité et la santé au travail. Ce recueil vise aussi à sensibiliser et à promouvoir dans les entreprises la sécurité et la santé au travail afin que les employeurs aient la motivation et la volonté d'améliorer les conditions et l'environnement de travail au quotidien ensemble avec tous les acteurs concernés.

Le recueil est ainsi subdivisé en plusieurs parties, notamment: La législation luxembourgeoise, à savoir les extraits pertinents du Code du Travail (partie A), de même que les lois (partie B) et ses règlements d'exécution (partie C) et des extraits récents de la

jurisprudence (partie D) pour illustrer l'application pratique de ces règles. Le recueil s'adresse ainsi à toutes les personnes concernées par la problématique de la sécurité et de la santé au travail: employeurs, salariés, travailleurs désignés, délégués à la sécurité, directeurs et responsables, coordinateurs de sécurité et de santé, avocats, personnel des administrations publiques, etc.

Cette nouvelle publication est conçue pour servir d'ouvrage de référence pratique permettant de trouver rapidement les informations et exigences techniques recherchées. Afin de préserver son actualité, elle fera l'objet de mises à jour systématiques dès que la législation change ou que de nouveaux jugements sont rendus par les tribunaux. Concernant les auteurs, José AULLO est inspecteur du travail auprès de l'Inspection du travail et des mines et a mis à profit ses compétences et son expérience pratique pour sélectionner et coordon-



ner les textes de loi. Jean-Luc PUTZ, juriste et auteur de plusieurs ouvrages en droit du travail luxembourgeois, s'est concentré sur la recherche et l'analyse de la jurisprudence et la confection d'un index alphabétique permettant au lecteur de s'orienter rapidement.

«Sécurité et Santé au Travail», 818 pages avec classeur relié cuir, impression or, ISBN: 978-2-87974-103-1, disponible au prix de souscription de 170,00 € (prix de souscription valable jusqu'au 30 Septembre 2010, ensuite 200,00 €) dans toutes les bonnes librairies, et directement chez l'éditeur: PROMOCULTURE, Boîte postale 1142 – L-1011 Luxembourg – FAX: (+352) 40 09 50 E-mail: info@promoculture.lu

PricewaterhouseCoopers

Plan Comptable Normalisé: un outil au service du Luxembourg et de ses entreprises



Le Plan Comptable Normalisé (PCN), introduit par un Règlement grand-ducal de juin 2009, entrera en vigueur à compter des exercices comptables ouverts à partir du 1^{er} janvier prochain. Cette standardisation de la comptabilité d'un grand nombre d'entreprises luxembourgeoises est synonyme de changements importants et nécessite une adaptation des outils comptables. Un ouvrage publié en trois langues par PwC Luxembourg aux éditions Kluwer, avec le soutien du Statec, a été présenté le 21 juin dernier. Il va permettre à chacun de se familiariser avec les nouvelles exigences du PCN, au travers d'une approche pragmatique et pédagogique. «Le Plan Comptable Normalisé, un outil au service du Luxembourg et de ses entreprises», est disponible simultanément en trois lan-

gues: français, anglais et allemand. Si seule la version française fait foi au travers du Règlement grand-ducal, les traductions permettront aux acteurs économiques présents au Luxembourg de consulter le PCN dans la langue de leur choix, et de faciliter dans le futur le dépôt électronique de leur solde des comptes auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, et ce dans une des langues acceptées pour le dépôt des comptes annuels. Il faut noter que si le PCN concerne certes les sociétés luxembourgeoises (les commerçants établis en personnes physiques et d'autres entreprises – article 24 de la loi du 19 décembre 2002), les succursales luxembourgeoises de sociétés étrangères établies au Luxembourg vont elles aussi devoir se conformer à ces nouvelles obligations. ■

«Le Plan Comptable Normalisé, un outil au service du Luxembourg et de ses entreprises» est disponible à la librairie Promoculture, au numéro gratuit 800 48 034 ou en ligne via le site www.kluwer.lu, au prix de 15,36 €

Enquête publique

Participation aux travaux de normalisation dans le domaine de la construction

L'Organisme luxembourgeois de normalisation (OLN) a récemment mis au point l'ensemble des 58 projets d'annexes nationales aux Eurocodes, avec le concours d'un groupe de travail externe (dénommé GT 2), composé d'ingénieurs-experts du Bureau de contrôle technique pour la construction (SECO), de l'Inspection du travail et des mines, du Service incendie de la Ville de Luxembourg et du Groupe ArcelorMittal Luxembourg.

Ces annexes nationales définissent (après leur adoption) les paramètres nationaux en regard du programme des Eurocodes Structuraux applicable sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg:

- EN 1990 Eurocode: Bases de calcul des structures;
- Eurocode 1: Actions sur les structures;
- Eurocode 2: Calcul des structures en béton;
- Eurocode 3: Calcul des structures en acier;
- Eurocode 4: Calcul des structures mixtes acier-béton;
- Eurocode 5: Calcul des structures en bois;
- Eurocode 6: Calcul des structures en maçonnerie;

- Eurocode 7: Calcul géotechnique;
- Eurocode 8: Calcul des structures pour leur résistance aux séismes;
- Eurocode 9: Calcul des structures en aluminium.

Note: Une annexe nationale à un Eurocode, p.ex. l'EN 1990:2002, est libellée comme suit: EN 1990:2002/N-LU:2010.

Les Eurocodes et leurs Annexes nationales, une fois adoptées, serviront de documents de référence pour prouver la conformité des bâtiments et des ouvrages de génie civil aux exigences de la Directive 89/106/CEE (stabilité et résistance mécanique ainsi que sécurité en cas d'incendie). En outre, ils serviront comme base de spécification des contrats pour les travaux de construction et les services techniques associés. Considérant l'applicabilité future obligatoire de ces documents pour le domaine de la construction au Luxembourg, l'ILNAS invite toutes les parties prenantes intéressées et concernées à procéder à la validation des travaux préliminaires réalisés par le GT 2. Toute partie intéressée peut introduire ses commentaires, observations et/ou son approbation via une inscription gratuite «Participation au processus relatif à l'adoption des annexes nationales aux Eurocodes» auprès de l'OLN, en spécifiant le(s) groupe(s) de travail souhaité(s) (p. ex. Eurocode 1, Eurocode 2, ...).

Après réception et validation des demandes par le Comité de direction normalisation de l'ILNAS, l'OLN communiquera aux personnes inscrites les codes d'accès ad hoc à l'espace collaboratif hébergeant la documentation des Eurocodes.

Pour tout renseignement complémentaire et l'introduction des demandes de participation: normalisation@ilnas.etat.lu. Pour plus d'informations: www.ilnas.lu, rubrique «Actualités».

Date de clôture de l'enquête publique «Annexes nationales aux Eurocodes»: 15 novembre 2010.

GOOGLE APPS™

RÉDUISEZ VOS COÛTS COMME PLUS DE 2 MILLIONS D'ENTREPRISES. UTILISEZ GOOGLE APPS™, OUTILS PROFESSIONNELS DE COMMUNICATION ET DE COLLABORATION SIMPLES ET PUISSANTS.



CONTACTEZ-NOUS :
googleapps@logos-its.com



design: H. Bertolotti - credits photos: © Asteck - Fotolia.com

DES SOLUTIONS D'ENTREPRISES POUR CRÉER DE LA FLEXIBILITÉ

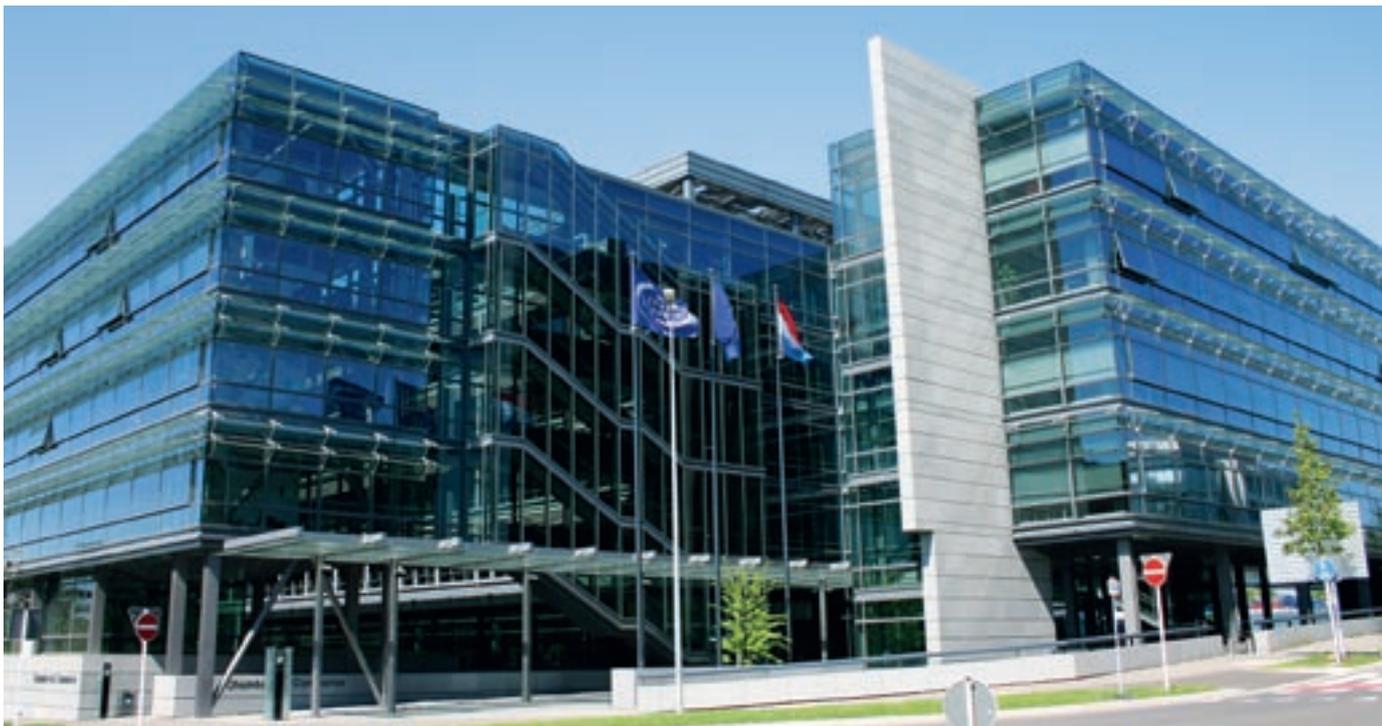


427, ROUTE DE THIONVILLE
L-5887 ALZINGEN

TÉL. 26 36 55 33
WWW.LOGOS-ITS.COM

L U X E M B O U R G





Avis aux membres de la Chambre de Commerce

Bulletins de cotisations: envoi différé pour 2010

La Chambre de Commerce tient à informer ses ressortissants que l'envoi des bulletins de cotisations pour l'exercice 2010 n'aura pas lieu, comme à l'habitude, au cours du mois de juillet 2010, mais à la fin de l'année.



La raison tient au fait que le projet de loi portant réorganisation de la Chambre de Commerce, déposé auprès de la Chambre des Députés sous le numéro 5939, a été voté, en première lecture seulement, en date du 15 juillet et n'est pas encore en vigueur.

Ce projet de loi a pour objet de réformer le cadre législatif de la Chambre de Commerce pour deux raisons principales. En premier lieu, il s'agit de parler à certaines insécurités juridiques. En deuxième lieu, le projet de loi entend

moderniser les dispositions légales régissant le fonctionnement et les activités de la Chambre de Commerce.

■ Le projet de loi 5939 portant réorganisation de la Chambre de Commerce

1. Répondre aux insécurités juridiques

1.1. Le statut et les missions de la Chambre de Commerce

Le projet de loi entend clarifier le statut juridique de la Chambre de Commerce qui n'était jusqu'à présent pas arrêté expressément, en précisant que la Chambre de Commerce est un établissement public. Toutefois, il y a lieu de souligner que la Chambre de Commerce est un établissement public *sui generis*, en ce que son personnel est engagé selon des contrats de droit privé et qu'elle ne

tombe pas dans le champ d'application de la loi sur les marchés publics.

Par ailleurs, le projet de loi reprend dans les grandes lignes l'objet et les missions de la Chambre de Commerce tels qu'ils résultent de la loi modifiée de 1924, tout en les adaptant aux exigences et réalités actuelles. De manière générale, la mission de la Chambre de Commerce consiste en l'articulation, la sauvegarde et la défense des intérêts de ses ressortissants qui représentent 80 % de l'économie luxembourgeoise.

1.2. Les ressortissants de la Chambre de Commerce

Le projet de loi entend lever toute ambiguïté en ce qui concerne la notion de ressortissant, et ce plus particulièrement par rapport aux sociétés de participations financières qui avaient contesté

leur qualité de ressortissant dans plusieurs procès devant les juridictions administratives.

La nouvelle définition englobe l'ensemble des personnes morales (hors artisanat) ayant adopté la forme d'une société commerciale et ayant leur siège social au Grand-Duché de Luxembourg. La nouvelle formulation de la définition du ressortissant est plus claire que l'actuelle dans le sens qu'elle s'attache, pour les sociétés commerciales, à la forme de celles-ci, pour déterminer leur appartenance à la Chambre de Commerce.

Sont également à considérer comme ressortissants de la Chambre de Commerce les personnes physiques ayant une activité commerciale, industrielle ou financière au Luxembourg ainsi que toutes les succursales, établies au Luxembourg et ayant une activité commerciale, industrielle ou financière, de sociétés étrangères.

En outre, le projet de loi trace la délimitation de la possibilité de double-affiliation à la Chambre de Commerce et à la Chambre des Métiers. Il est précisé qu'un ressortissant de la Chambre des Métiers peut également être affilié à la Chambre de Commerce, ceci exclusivement dans les deux cas suivants:

- lorsqu'il s'agit d'une entreprise commerciale ou industrielle qui exploite accessoirement et en relation directe avec l'entreprise principale un atelier artisanal;
- lorsqu'il s'agit d'un ressortissant de la Chambre des Métiers qui exerce une activité commerciale sans rapport aucun avec son activité artisanale.

1.3. Le régime de cotisation

Le projet de loi entend, d'une part, introduire un régime de cotisation spécifique pour les sociétés de participations financières et, d'autre part, confirmer celui des cotisations en général. Le nouveau régime de cotisation pour les sociétés de participations financières est un régime forfaitaire. Ce régime forfaitaire se distingue du régime normal dans la mesure où la cotisation n'est pas calculée sur le bénéfice commercial annuel mais constitue un simple forfait. A noter que le projet de loi introduit un plafond maximal pour ces cotisations forfaitaires à hauteur de 3.000 euros par an.

L'Assemblée Plénière de la Chambre de Commerce devra fixer le montant précis de la cotisation forfaitaire.

Les cotisations actuelles des autres ressortissants de la Chambre de Commerce restent inchangées dans leur mode de calcul.

2. Modernisation des dispositions législatives gouvernant la Chambre de Commerce

Le projet de loi entend moderniser certaines dispositions légales afin de correspondre davantage aux réalités économiques et au rôle que joue la Chambre de Commerce aujourd'hui dans l'économie luxembourgeoise.

■ L'envoi des cotisations de la Chambre de Commerce pour l'exercice 2010

La Chambre des Députés a procédé au premier vote du projet de loi précité en premier lecture le 15 juillet 2010. En cas de refus de la dispense du second vote constitutionnel par le Conseil d'Etat, la Chambre des Députés devra se prononcer une deuxième fois, après un délai de trois mois au moins, sur l'ensemble du projet de loi. Ce n'est qu'après le deuxième vote que

pourra intervenir l'entrée en vigueur de la nouvelle loi, du règlement grand-ducal relatif au mode et à la procédure d'établissement du rôle des cotisations de la Chambre de Commerce et fixant la procédure de perception des cotisations de la Chambre de Commerce ainsi que du règlement de cotisation de la Chambre de Commerce, puis finalement l'appel des cotisations.

Les bulletins de cotisations pour l'exercice 2010 ne pourront donc être envoyés aux ressortissants de la Chambre de Commerce que fin 2010.

Consciente des inconvénients éventuels et des ajustements internes qu'un envoi des bulletins de cotisations en fin d'exercice peut entraîner pour ses ressortissants, la Chambre de Commerce attire leur attention sur ces circonstances exceptionnelles et les remercie d'avance pour leur compréhension.

L'Université du Luxembourg est une université multilingue, internationale, centrée sur la recherche.

L'Université recrute pour sa Faculté des Sciences, de la Technologie et de la Communication un(e) :

Auxiliaire technique en mécatronique/électro-informatique (m/f)

Réf. : F1-100042 • CDI, 40h/semaine • Statut de salarié

Le détail de l'annonce est à consulter dans «Offres d'emploi» sur notre site web

www.uni.lu

L'Université du Luxembourg est un employeur qui assure l'égalité des chances.



Les personnes intéressées sont priées d'envoyer leur dossier de candidature comprenant lettre de motivation, curriculum vitae avant le 31 octobre 2010 à :

Université du Luxembourg • Campus Limpertsberg
Research Unit Engineering Sciences • 6, rue Coudenhove Kalergi
L-1359 Luxembourg en précisant les références.

Toutes les candidatures seront traitées de manière strictement confidentielle.

Nouvelle publication

Guide pratique du droit du travail, social et fiscal pour personnel employé en Allemagne



La «Deutsch-Belgisch-Luxemburgische Handelskammer» (debelux) vient d'éditer un guide pratique bilingue (français-allemand) qui s'adresse tout particulièrement aux firmes luxembourgeoises et belges qui ne disposent pas de filiales

en Allemagne, et y emploient du personnel de vente, notamment des représentants salariés. Le guide comporte les chapitres suivants:

- I. Introduction – Einführung
- II. Modèle de contrat en langue française pour un représentant de commerce salarié – Mustervertrag für einen angestellten Reisenden
- III. Commentaires sur le modèle de contrat – Erläuterungen zum Mustervertrag

- IV. Modèle de contrat pour personnel de bureau – Mustervertrag für Büropersonal
- V. Délais de préavis – Gesetzliche Kündigungsfristen
- VI. Voiture de service – Dienstwagen
- VII. Frais de voyage et nuitée – Reise- und Übernachtungskosten
- VIII. Frais sociaux – Sozialabgaben.

BON DE COMMANDE • à remplir en lettres majuscules

Entreprise: _____

Nom: _____

Prénom: _____

Adresse: _____

Code postal/localité: _____

Téléphone: _____

Fax: _____

E-mail: _____@_____

N° TVA _____

Nous commandons:

_____ exemplaire(s) du «Guide pratique du droit du travail, social et fiscal pour personnel employé en Allemagne»

Prix:

pour membres: 25 € + TVA*

pour non-membres: 40 € + TVA*

(* non facturée en cas de livraison intracommunautaire avec numéro d'identification à la TVA)

- Nous avons versé la somme sur le compte suivant auprès de la Banque Fortis Bank Niederlassung Köln:
IBAN DE91 3701 0600 1048 9011 10
BIC CODE GEBADE 33

Date: _____

Signature: _____

à renvoyer à:

debelux – Cologne

Cäcilienstr. 46, Belgisches Haus
D-50667 Köln

Tél.: (+49) 221 257 54 77/85

Fax: (+49) 221 257 54 66



Pour que les vacances soient autre chose
qu'un fond d'écran ...



Microtis

HR SOFTWARE

UDEL

L'Union des entreprises dénonce l'adaptation des salaires à l'indice au 1^{er} juillet



Le Statec vient de confirmer que la moyenne semestrielle de l'indice a dépassé au cours du mois de juin la cote d'échéance de sorte que les salaires, les traitements et les pensions seront adaptés au 1^{er} juillet à l'évolution du coût de la vie.

Cette adaptation entraînera une augmentation des salaires de 2,5 % à un moment des plus critiques pour les entreprises. En effet, la timide reprise conjoncturelle, qui se dessine dans plusieurs secteurs économiques, aurait pu permettre aux entreprises de ces secteurs de consolider leur niveau d'activité. Cette amorce de reprise est salutaire pour la pérennisation de bon nombre d'entreprises alors qu'elles ont terriblement souffert tant de la gravité que de la durée de la crise.

L'adaptation des salaires à ce stade grèvera lourdement les coûts des entreprises et fragilisera davantage encore leur situation compétitive, déjà mise à mal par

l'explosion des coûts salariaux constatée au cours des dernières années notamment par rapport aux pays voisins.

Les organisations patronales constatent que l'inertie du Gouvernement en matière de politique économique et son incapacité à redresser la compétitivité des entreprises par des mesures structurelles dans le cadre des récentes discussions tripartites ont pour effet de pénaliser les entreprises luxembourgeoises et de contribuer à la dégradation de la situation compétitive de l'économie nationale. L'échec des discussions tripartites est donc supporté financièrement par nos entreprises.

L'UDEL tient à rappeler que cette augmentation du coût du travail alimentera l'inflation, augmentera les tensions sur le marché de l'emploi et se répercutera négativement sur les finances publiques.

C'est le moment d'agir.

Communiqué par l'UDEL ■

UDEL

Solidarité avec la Fédération des Artisans

La Fédération des Artisans, membre de l'Union des Entreprises Luxembourgeoises, a organisé le 29 juin 2010 un rassemblement de ses ressortissants devant la Chambre des Députés pour revendiquer la mise en place d'une politique responsable vis-à-vis de l'économie en général et des petites et moyennes entreprises artisanales en particulier. Le mécontentement des entreprises fait suite à l'inertie des responsables politiques en ce qui concerne l'élaboration et la mise en œuvre de réformes structurelles devant redresser la situation compétitive des entreprises et partant, assainir les finances publiques et combattre l'inflation et le chômage. Alors que les mesures annoncées à l'occasion de la déclaration de l'état de la nation auront pour effet d'alour-

dir les charges salariales et la pression fiscale des entreprises, les organisations patronales revendiquent une politique salariale en fonction de la productivité, le maintien de charges sociales compétitives, une politique d'investissement durable dans l'intérêt de la société et de l'économie luxembourgeoises, une administration au service des entreprises ainsi que le respect de la contribution des entreprises à la création de richesses et de leur engagement social.

Le Conseil d'administration de l'Union des Entreprises Luxembourgeoises, réuni le 18 juin, affiche sa solidarité avec la Fédération des Artisans et fait siennes les revendications de son organisation membre. Il s'attend au-delà à ce que les vrais problèmes qui étaient à l'ordre du jour du Comité de coordina-

tion tripartite soient réellement abordés et résolus, et ce dans l'intérêt du redressement de la compétitivité des entreprises, de l'assainissement des finances publiques et de la pérennisation des systèmes de sécurité sociale. Pour l'UDEL, les réformes structurelles à engager dans ces domaines sont en effet indispensables à la pérennisation du modèle économique et social luxembourgeois.

Les organisations patronales réunies au sein de l'UDEL ont invité dès lors leurs ressortissants à soutenir la pétition que la Fédération des Artisans a remis au Président de la Chambre des Députés à l'occasion du rassemblement du 29 juin.

Communiqué par l'UDEL ■

Prolongation des heures d'ouverture des magasins

La clc se félicite de la décision de Françoise Hetto, ministre des Classes moyennes et du Tourisme, d'autoriser les magasins à pouvoir ouvrir leurs portes jusqu'à 20.00 heures les samedis ainsi que les veilles de certains jours fériés à partir du 1^{er} juillet 2010.

Depuis un certain nombre d'années, l'extension progressive des heures d'ouvertures dans nos pays voisins a fortement pénalisé certaines parties du commerce luxembourgeois. Aussi les enquêtes réalisées par TNS ILReS ces dernières années ont-elles confirmé la demande de plus en plus forte de nos clients actuels et potentiels de pouvoir faire leurs achats après 18.00 heures les samedis soirs et les veilles de certains jours fériés.

La dérogation temporaire annoncée par le Gouvernement dans son programme l'année dernière et décidée par le ministère des Classes moyennes sera un élément non négligeable dans la capacité de concurrence du commerce luxembourgeois et de confort supplémentaire pour notre clientèle résidente et non-résidente.

Un certain nombre d'enseignes et centres commerciaux ont d'ores et déjà annoncé qu'ils profiteront de cette ouverture prolongée dès le 3 juillet 2010. Ces acteurs feront le nécessaire pour informer leur clientèle sur les nouveaux horaires d'ouvertures.



Communiqué par la clc ■

**WIRTSCHAFTSAUSKÜNFT
FORDERUNGSEINZUG**

**Unternehmensspezifische
Lösungen für ein
erfolgreiches Risk-
Management**

Creditreform Luxembourg SA
Tel. 00 352 263460-1
Fax 00 352 263460-50
e-mail info@creditreform.lu

**RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX
RECouvreMENT DE CRÉANCES**

**Solutions spécifiques pour améliorer le
risk-management de votre entreprise**

seit/dépuis 1879

Creditreform

Unternehmen Sie nichts ohne uns



MarkCom

Dan Dechmann nouveau président



(de g. à d.) Laure Elsen (accentaigu), Ghislain Ludwig (BRAIN & MORE) – Marc Binsfeld (binsfeld), Françoise Reuter (Concept Factory), Kristof Della Siega (plan K), Netty Thines (Mediation SA), Dan Dechmann (Dechmann Communication), Camille Groff (Mikado Publicis SA), Christiane Poos Kuhn (clc), Claude Muller (Comed)

A l'issue de son assemblée générale annuelle, la MarkCom (Association des agen-

ces conseil en marketing et en communication asbl) a élu son nouveau comité. Dan Dechmann (Dechmann

Communication) a été nommé président et Claude Muller (Comed) vice-président. Laure Elsen (accentaigu) et Camille Groff (Mikado Publicis SA) sont confirmés aux postes de secrétaire, respectivement de trésorier.

L'association est connue comme étant la référence nationale en matière de marketing et communication et est, de ce fait, l'interlocuteur national de prédilection en la matière.

Son rôle est de fournir une réelle valeur ajoutée pour ses membres, permettant de garder les membres bien informés. MarkCom et ses 15 agences membres défendent les intérêts de leur profession sur le marché. L'efficacité de MarkCom réside dans la mise en commun de diverses connaissances, ce qui apporte une réelle valeur ajoutée au marché luxembourgeois du marketing et de la communication. ■

Fedil

La tranche indiciaire de juillet 2010 portera un coup dur à l'investissement et à l'emploi

Dans sa réunion du vendredi 25 juin 2010, le conseil d'administration de la Fedil a constaté que l'activité économique, dans la plupart des secteurs et entreprises couverts par la Fedil, a repris une certaine vigueur, surtout dès le début du deuxième trimestre de 2010, bien que restant à des niveaux inférieurs à ceux connus avant la crise. Cette évolution plus positive est avant tout le résultat d'une demande étrangère plus forte émanant des pays de la zone euro, mais surtout des autres régions d'Europe et du monde.

Du côté des annonces moins positives, la Fedil a dénoncé l'échéance, au 1^{er} juillet 2010, d'une tranche indiciaire entraînant à son tour une augmentation des salaires de 2,5 %. L'échéance

de cette tranche indiciaire est le résultat d'une inflation qui s'accélère à nouveau, mais aussi de l'inertie du Gouvernement en matière de politique économique et sociale, ceci à la suite de l'échec de la tripartite de printemps dernier.

Le conseil d'administration de la Fedil a profondément regretté cet état de choses alors que la compétitivité-coût des entreprises sera, une fois de plus, sérieusement ébranlée et risquera de faire perdre des parts de marché à l'industrie luxembourgeoise. Plus encore, le maintien du mécanisme d'indexation hypothéquera l'avenir des entreprises industrielles luxembourgeoises plus intensives en main-d'œuvre. D'ores et déjà, ces entreprises sont dans l'obligation de délocaliser une certaine partie de leur production et, partant, de

réduire d'autant leurs emplois, surtout manufacturiers, au Luxembourg.

Dans ce même contexte, le conseil d'administration de la Fedil a regretté la rigidité des dispositions légales en matière d'organisation du travail faisant que le Luxembourg, en ce qui concerne la mise en œuvre du concept de «flexicurité», reste largement en retrait par rapport à d'autres pays de la zone euro. Aussi la Fedil rappelle-t-elle avec insistance sa demande au Gouvernement et aux syndicats de rattraper le retard qu'a pris notre pays en matière de flexibilisation de l'organisation du travail pour en faire un argument en faveur de l'investissement et de l'emploi au Luxembourg. ■

Communiqué par la Fedil ■

51.964 visiteurs par mois



Un vaste contenu pour un site Internet complet. Des informations pratiques sur l'actualité économique du pays, des données actualisées et la possibilité de s'inscrire en ligne aux événements organisés par la Chambre de Commerce. Bref, une fenêtre sur le monde de l'économie à portée de clic !

En 2008, **51.964** visiteurs par mois en moyenne ont visité le site cc.lu.

www.cc.lu



EN BREF

Gulf

Gulf-Kundin des Jahres

Frau Bremer-Krier heißt die glückliche Gewinnerin der großen Gulf-Jahrestombola. Ihr wurde der Jahreshauptgewinn, eine Chronometer-Uhr der Marke Dakota, im Wert von 2.000 Euro, überreicht. Die Gulf-Treuekarte,

mit welcher Frau Bremer-Krier über das letzte Jahr auf den verschiedenen Gulf-Tankstellen in Luxemburg getankt hatte, verhalf ihr zu diesem Hauptgewinn. Die Preisüberreichung fand in Hosingen statt, dies in Anwesenheit einer der Geschäftsführer Herr Marc Reiff, sowie der Geschäftsführerin Jessica Faymonville der Station. Über das ganze vergangene Jahr wurden Gewinne im Wert von 18.000.- EUR ausgespielt. Aktuell gibt es wieder 10 Gulf-Tankstellen, sowie ein Heizölvertriebsnetz quer durch Luxemburg. Weitere Tankstellen werden demnächst folgen. Gulf ist Partner der Cactus-Gruppe und Gulf-Kunden erhalten sowohl beim Kauf von Heizöl als auf den Tankstellen Treuepunkte auf ihrer Cactus-Kundenkarte. 2011 feiert Gulf Petroleum (Luxembourg) s.a. ihr 10-jähriges Comeback in Luxemburg. Hierzu fordert Gulf jeden auf, der Bilder oder Foto's über Gulf Luxemburg (Tankstellen, Werbeschilder, Heizölvertrieb, Lkw's, ...) besitzt, sich mit Gulf in Kontakt zu setzen (621 321 381). Ein kleines Dankeschön erwartet jeden, dessen Bild genutzt werden kann!



EducDesign

Label Comenius EduMedia pour la plateforme d'apprentissage des langues OLEFA

Lors d'une récente cérémonie à Berlin, le label «Comenius EduMedia 2010» a été décerné à des entreprises et initiatives européennes et internationales. Avec ce label la GPI (Gesellschaft für Pädagogik und Information e.V.) honore des didacticiels et médias éducatifs qui ont une valeur ajoutée pédagogique exceptionnelle. Parmi les lauréats se trouve également la plateforme eLearning OLEFA développée par la société luxembourgeoise EducDesign de Bettembourg. OLEFA est une plate-forme ouverte d'apprentissage des langues en ligne. Elle est déjà utilisée avec succès dans plus de 35 écoles fondamentales à Luxembourg. OLEFA peut être utilisée dans tout contexte d'enseignement de langues (école fondamentale, enseignement secondaire, éducation différenciée, écoles de langue, éducation des adultes, université) et s'adapte sans difficulté à tous les curriculi et toutes cultures pédagogiques. La plateforme permet également de soutenir et de faire un suivi actif du développement des compétences linguistiques des étudiants. Plus d'infos sous: <http://demo.olefa.org>.



Enovos

Luxembourg S.A. Plus de production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelables

Enovos Luxembourg S.A. a signé l'acquisition du parc éolien «La Benâte» situé aux environs de Saintes (Département de la Charente-Maritime, France). Les 6 éoliennes du type Enercon E82 ont chacune une capacité de 2 MW avec une hauteur de moyeu de 79 m. Les premières éoliennes alimentent le réseau depuis le mois de mai, la mise en service complète est prévue pour juin 2010. L'électricité produite alimentera à 100 % le réseau public et correspond à la consommation annuelle d'environ 8.000 foyers. Grâce à ces installations qui produisent environ 32 GWh d'électricité verte par an, Enovos Luxembourg S.A. contribue considérablement à augmenter la production d'électricité à partir des énergies renouvelables. Selon Enovos cela permettra concrètement d'éviter environ 13.000 t d'émissions de gaz carbonique par an.



Luxembourg Telecom

Signature de contrats importants

De grands noms tels Dexia Technology Services (DTS), Siemens IT Solutions, Deloitte, Tata Consultancy Servi-

Concours

Lancement du Grand Prix paperJam – Communication Marketing Design 2011

Après le succès remporté par la première édition en 2010, le média économique et financier paperJam lance avec la deuxième édition du Grand Prix paperJam – Communication, Marketing, Design un événement destiné à mettre en avant et récompenser les meilleures pratiques en la matière et la qualité de la réponse fournie par un prestataire à une problématique donnée, en y apportant de la valeur ajoutée.

Parrainé par le ministre de l'Economie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, le Grand Prix paperJam – Communication, Marketing, Design 2011 entend bien s'inscrire dans le prolongement de l'excellence affichée à l'occasion de l'édition 2010, dont la soirée finale, le 25 février dernier, avait notamment récompensé les projets «Branding Eppelpress» (par Eppelpress et l'agence Vidale Gloesener), «Campagne 'Stop' de sensibilisation BASM» (par Handicap International et l'agence Advantage) et «Happening 'The Very Best of...» (par PricewaterhouseCoopers et son service marketing interne) parmi les 50 finalement retenus par le jury.

Cette année encore, l'équation «problématique client + solution prestataire = plus-value générée» servira de base à la réflexion des membres du jury international, présidé par Jean-Luc Walraff (directeur de création, JWT) et parmi lesquels figurent notamment Manuel Baldauff (partner, Deloitte), Michel Chanaud (président et fondateur d'étapes:), Patrick Ernzer (responsable communication, Chambre de Commerce), Xavier Feller (responsable communication et promotion, Luxinnovation), Dominique Godin (responsable marque communication qualité, BGL BNP Paribas), Eric Hieronimus (consultant & formateur en marketing, directeur INDR) ou encore Bart

Lombaerts (rédacteur en chef, Media Marketing).

Tout comme pour la première édition, outre la sélection de dix finalistes établie par ce jury parmi tous les projets soumis, un prix spécial sera remis par les experts de la société Office Freylinger, récompensant la meilleure pratique en matière de protection de la propriété intellectuelle. Mais une nouveauté sera introduite cette année avec la remise du prix spécial «Impact grand Public» par TNS Ilres, qui récompensera, étude de marché détaillée à l'appui, la campagne publicitaire qui aura le plus touché le grand public. Outre la reconnaissance visuelle de la campagne par les personnes interrogées, il s'agira de mettre en avant les réalisations pour lesquelles le consommateur se sera senti impliqué, en montrant de l'intérêt pour le contenu, et surtout motivé à essayer/acheter le produit/service proposé.

Ce Grand Prix paperJam – Communication, Marketing, Design 2011 s'adresse à la fois aux agences ou studio créatifs ayant développé des projets sur demande de clients, à des sociétés dont le département de communication a développé un projet en interne, mais aussi à des prestataires ayant développé des produits ou des services de communication à destination du marché.

Les dossiers de candidature (questionnaire et règlement complet) sont à télécharger sur le site www.grandprix.paperjam.lu. La date limite de soumission des projets a été fixée au lundi 11 octobre, à midi. L'annonce des 50 projets finalistes sera faite début décembre 2010 et la cérémonie finale de remise des prix aura lieu le 17 février 2011.

Les collaborateurs de BNP Paribas ont couru pour la bonne cause



Lors d'une réception le 8 juin 2010, Eric Martin, Responsable Pays de BNP Paribas et Président du Comité de direction de BGL BNP Paribas, a remis un chèque d'une valeur de 7.553 euros à Sophie Molitor, Directrice de SOS Villages d'Enfants Monde.

Cette remise de chèque fait suite à la participation de quelque 200 collaborateurs de la banque au Marathon de Luxembourg le 15 mai dernier. Afin de soutenir ses employés dans leurs efforts, la direction de BNP Paribas au Luxembourg s'était engagée à faire un don proportionnel au nombre de participants ayant franchi la ligne d'arrivée. C'est ainsi pour la 5^e fois consécutive que la mobilisation des collaborateurs de la banque a permis de soutenir un projet de SOS Villages d'Enfants Monde.

Cette année-ci, les fonds collectés seront affectés à un programme d'aide d'urgence que SOS Villages d'Enfants Monde a lancé au Niger face à une nouvelle famine qui menace le

pays. Cette aide d'urgence permettra de venir en aide à 10.000 enfants et à leurs familles. Dans ce pays recouvert aux deux tiers par le désert du Sahara, le manque de précipitations durant la saison des pluies a causé des pertes de récoltes drastiques, de manière que les stocks seront insuffisants pour nourrir la population jusqu'à la prochaine récolte en automne. Selon les estimations de l'ONU, le Niger est confronté à une crise alimentaire qui menace environ 7,8 millions de personnes.

Lors de la remise de chèque, Sophie Molitor a adressé ses plus sincères remerciements à Eric Martin, et a félicité l'équipe des coureurs pour avoir réitéré leur confiance en l'association en s'engageant pour la 5^e fois consécutive pour les enfants abandonnés et dans le besoin. Eric Martin a exprimé son admiration pour l'action menée par SOS Villages d'Enfants et sa joie de pouvoir ainsi, avec le concours des collaborateurs de la banque, apporter un soutien qui témoigne des valeurs de l'entreprise. ■

EN BREF

ces, EFG Bank, Fideuram Bank, Systemat ainsi que l'opérateur BICS (Belgacom International Carrier Services) ont témoigné leur confiance à Luxembourg Telecom par la signature de contrats importants depuis début 2010. Suite à l'annonce récente de la mise en service d'un ring optique entre tous les Data Centers du pays, d'autres projets majeurs sont en cours de finalisation et donc augurent d'un deuxième trimestre en forte croissance. Ces résultats sont le fruit d'une collaboration très étroite avec Luxconnect et devront permettre de positionner le Luxembourg sur la carte mondiale des nouvelles technologies d'information et de communication.



Ernst & Young 4^e rapport annuel sur les fonds et investissements islamiques

Le cabinet Ernst & Young vient de publier son 4^e rapport annuel intitulé «Ernst & Young Islamic Funds and investment report (IFIR 2010)». Ce rapport fait état d'une stagnation des actifs mondiaux de fonds islamiques s'élevant à 52,3 milliards de dollars US en 2009, alors qu'ils atteignaient 51,4 milliards de dollars US en 2008. L'étude révèle également que seulement 29 nouveaux fonds islamiques ont été créés en 2009. Cependant, l'ensemble des actifs investissables a augmenté de 20 % entre 2008 et 2009, pour atteindre 480 milliards de dollars US. En 2009, on observe un intérêt plus grand pour de nouvelles classes d'actifs alternatives (ETFs, fonds hedge) au détriment des classes d'actifs traditionnelles, telles que les actions et fonds immobiliers. Les gérants de fonds de tailles plus modestes font face à une pression énorme en termes de rentabilité et sont à la recherche d'économies d'échelles à travers le lancement de structures de fonds internationales. Faire renaître la confiance des investisseurs constitue une priorité pour les gérants de fonds, qui se recentrent sur l'amélioration de la qualité de leurs services, passant d'une approche «transaction» à une réelle volonté d'apporter des solutions complètes en matière de gestion de fortune.



yellowJobs.lu Première application iPhone de recrutement du Luxembourg

A peine 2 mois après son lancement, le site Internet de recrutement yellowJobs.lu dévoile son application iPhone qui permet d'accéder à toutes les offres d'emploi actuelles. C'est une première pour le Luxembourg, qui ne connaissait pas encore d'application dédiée au marché de l'emploi national. Dorénavant, chaque utilisateur d'un iPhone ou d'un iPod pourra donc accéder à plus de 700 offres d'emploi publiées sur yellowJobs.lu. Il peut ainsi parcourir très facilement les postes vacants et rechercher des annonces ciblées par mots-clé ou catégories de métiers. Bien plus important encore, les candidats peuvent postuler directement via l'application. Le site Internet guide les candidats à travers la réalisation d'un CV et d'une lettre de motivation. L'application peut être téléchargée gratuitement en recherchant simplement «yellowjobs» sur App Store ou iTunes.



Xintec SA

La société prend son envol
Xintec SA, après un peu plus de deux années d'hébergement au Technoport, l'incubateur d'entreprises innovantes du CRP Henri Tudor, devient la 16^e société à prendre son envol avec succès. Après seulement 28 mois à la pépinière Technoport à Esch-sur-Alzette, Xintec SA déménage dans de nouveaux locaux à Luxembourg. Créée en 2007 par des professionnels de l'industrie, Xintec SA propose aux opérateurs télécoms des logiciels pour la gestion de la fraude et l'optimisation de leurs revenus afin de les aider à sécuriser et maximiser la rentabilité de leur entreprise. Ces logiciels innovants sont vendus sous différents



EN BREF

modèles de licences et peuvent être déployés en «Software as a Service» ou «Business on Demand». Durant son séjour de deux ans dans les bureaux du Technoport, Xintec SA a travaillé en étroite collaboration avec une multitude d'intervenants de soutien nationaux tels que la Société Nationale de Crédit et d'Investissement (SNCI), la Chambre de Commerce et son programme de mentorat, Luxinnovation ou encore le Gouvernement luxembourgeois.

Startin.lu

BGL BNP Paribas lance un blog pour étudiants et jeunes actifs

BGL BNP Paribas vient de lancer le site www.startin.lu, un blog s'adressant aux étudiants et jeunes actifs. Ce nouveau site aborde des thèmes généraux de la vie courante des jeunes et met à disposition de nombreux informations et conseils pratiques concernant p.ex. les jobs d'étudiant, les démarches à faire en cas de perte de ses papiers ou encore les points d'attention si l'on veut acheter un appartement ou une maison. Pour les visiteurs désireux d'en savoir plus sur l'un ou l'autre thème, le site propose de nombreux liens vers des sites dédiés qui complètent les sujets abordés. Le site propose également de nombreux concours online. Par ailleurs, toute personne ouvrant un compte Jeunes auprès de BGL BNP Paribas participera automatiquement à un tirage au sort dont l'heureux gagnant se verra offrir un iPad.

Crémants de Luxembourg

25 médailles d'or et 6 médailles d'argent pour le Luxembourg

Sous la supervision de l'Institut National des Appellations d'Origine de France, le jury indépendant de l'édition 2010 du prestigieux concours de Die dans la Drôme a procédé par dégustation à l'aveugle à la sélection des meilleurs Crémants originaires des huit régions viticoles: Alsace, Bordeaux, Bourgogne, Die, Jura, Limoux, Loire et Luxembourg. Parmi les 678 bouteilles de crémant dégustées, 99 échantillons étaient présentés par les vignerons luxembourgeois: 62 crémants blancs bruts, 25 blancs bruts millésimés et 12 rosés bruts. La délégation luxembourgeoise, composée de 25 journalistes, vignerons, maîtres de chai, conseillers techniques, représentants de l'Institut viti-vinicole, du Fonds de Solidarité viticole et de la Commission de Promotion des Vins & Crémants de Luxembourg, était enchantée des 31 médailles glanées par ses Crémants. 25 médailles d'or ont été décernées aux Crémants de Luxembourg des Domaines Mme Aly Duhr (2x), Mathis Bastian, Beck-Frank, Cep D'Or (3x), Clos des Rochers, Desom, Gales, Krier Frères (2x), Mathes (3x), St Martin (4x), Sünner-Hoffmann et Domaines Vinsmoselle (4x) et 6 médailles d'argent aux Crémants de Luxembourg des Domaines Cep d'Or, Desom, Haeremillen, Schumacher-Lethal et Vinsmoselle (2x).

Becker & Zaccagnini

Nouveaux Bureaux à Redange/Attert

Jeannot Becker et Olivia Zaccagnini accueillent désormais leurs clients dans leurs nouveaux locaux au 41 Grand-Rue, au centre de Redange/Attert. Becker & Zaccagnini, société luxembourgeoise, créée en 2006, est devenue au Grand-Duché et dans ses pays voisins une des références dans le domaine de la création, conception et design. Le concept unique de cette entreprise innovatrice offre plusieurs services dans le secteur de la création: l'architecture d'intérieur, le dessin et visualisation de plans en 3D, la création de tous projets de communication, d'infographie avec les supports imprimés, la photographie et finalement le développement d'idées, de concepts commerciaux et d'événements. L'équipe de Becker & Zaccagnini compte six collaborateurs. Informations: www.becker-zaccagnini.com.

Esprit d'entreprise

Creative Young Entrepreneur Luxembourg 2010: And the Winner is...



Djalil Coowar, directeur Scientifique de la société Axoglia Therapeutics S.A., s'est vu décerner le titre de meilleur jeune entrepreneur créatif de l'année 2010 au Luxembourg

La Jeune Chambre Economique du Grand-Duché de Luxembourg asbl (JCEL, www.jcLuxembourg.com) a récemment organisé la cérémonie de remise des prix de la quatrième édition du concours «Creative Young Entrepreneur Luxembourg 2010» (www.cyel.lu) au cours de laquelle le nom du lauréat a été dévoilé.

Au cours de cette cérémonie, placée sous le signe du cinéma, Djalil Coowar, Directeur Scientifique de la société Axoglia Therapeutics S.A., s'est vu décerner le titre de meilleur jeune entrepreneur créatif de l'année 2010 au Luxembourg. Le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg lui a offert la

somme de 3.000 € et plusieurs sponsors du concours, des services à utiliser dans leur entreprise. Axoglia Therapeutics S.A. est une entreprise biopharmaceutique spécialisée dans la découverte et le développement de médicaments innovants pour le traitement des maladies neurodégénératives et neuroinflammatoires tels qu'Alzheimer ou la sclérose en plaques.

Les deux autres finalistes, Jean-Christophe Viguier, Directeur Technique et Commercial de la société Anglo-Consulting S.à.r.l., spécialisée dans le déploiement de Gateways Internationales à «haute résilience» dans les pays d'Europe de l'Est, d'Asie et d'Afrique, et

Andrey Kolishchak, Directeur de GentleSecurity Software S.A., qui fournit la nouvelle génération de logiciels pour la protection et la sauvegarde des données, ont aussi été récompensés en recevant respectivement 2.000 € et 1.000 € ainsi que les services des sponsors.

Les prix ont été remis en présence de François Biltgen, ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recher-

che, par Carlo Thill (BGL BNP Paribas), Laurent Grençon (ATOZ), Sophie Krauss (Editus), Yves Kemp (KPMG) ainsi que Thierry Borçeux (ADFRS), Paul Valet (P&T) et Marc Faber (BIP Investment Partners). Par ailleurs, la JCEL a nommé les trois finalistes du concours, Djalil Coowar, Jean-Christophe Viguier et Andrey Kolishchak, pour être les ambassadeurs du Luxem-

bourg au concours international Creative Young Entrepreneur Award dont la finale mondiale se tiendra en novembre 2010 à Osaka au Japon. Cette année, le jury a remis un prix «Coup de Cœur» à Sylvain Boucherat, créateur de «LuxBalloon», spécialisé dans la vente et les décorations de ballons pour les grandes surfaces, les entreprises, et les particuliers. ■

Responsabilité sociale

Deloitte Luxembourg contribue à la rénovation du Centre de Convalescence Emile Mayrich

En parfait accord avec l'initiative de la société Deloitte Luxembourg en matière de responsabilité sociale des entreprises, Deloitte S.A. et la Croix-Rouge luxembourgeoise ont organisé une journée entière axée sur des activités charitables, l'Audit Impact Day, qui s'est tenu au Centre de Convalescence Emile Mayrich à Luxembourg et a rassemblé plus de 200 volontaires.

Le Centre de Convalescence Emile Mayrich a été transformé en centre de réhabilitation par la Croix-Rouge luxembourgeoise après s'être vu confier le Château de Colpach en 1947 pour permettre à certains patients en provenance de divers hôpitaux de bénéficier d'un lieu paisible et calme, propice à leur rétablissement. La Croix-Rouge luxembourgeoise a augmenté la capacité et les infrastructures du centre en 1954 et en 1997.

Cette année, pour faire avancer les travaux de rénovation et de maintenance du centre, neuf équipes consti-



tuées d'environ vingt membres et d'un chef d'équipe chacune, ont été formées par le département audit de la société Deloitte. Tout au long de l'après-midi, certaines équipes ont restauré la terrasse, le kiosque, la petite île et le pont, ont taillé les haies et les arbres, ont arraché les mauvaises herbes, tandis que d'autres ont créé un sentier allant

de l'allée au kiosque et à la terrasse et ont retiré les souches jonchant une parcelle de terrain. L'initiative de Deloitte Luxembourg en matière de responsabilité sociale des entreprises, en collaboration avec la Croix-Rouge luxembourgeoise, a été lancée pour la première fois en 2009, avec la remise à neuf du Keltenhäus à Neuhäusgen. ■

Sécurité

Grand succès pour les journées portes ouvertes d'Electro Security

De nombreux visiteurs professionnels ont assisté les 16 et 17 juin derniers aux journées portes ouvertes de la société Electro Security, spécialisée en systèmes et automatisations de sécurité. Ce fut pour eux

l'occasion de compléter leurs connaissances dans le domaine de la vidéosurveillance, un secteur riche en innovations performantes.

Dans le domaine de la vidéosurveillance, la société Dallmeier est rentrée

dans l'ère de la haute définition pour une qualité d'image accrue. Une autre nouveauté fut présentée avec la Videonetbox VNB, un enregistreur hybride pour le raccordement de 2 à 8 caméras qui grâce à sa forme compacte, est des-



(de g. à d.) Les responsables de la société Electro Security lors des journées portes ouvertes: Eric Hénon, Bruno Malvaso, Paul Wagener, William Dehais, Raymond Schambourg, Laurent Klein, Gilles Reinert

tiné à une installation dans les bancomats. Pour le contrôle d'accès, la société DINEC International a présenté les modules applicables à la sécurité des bâtiments pour une gestion centralisée. Une autre évolution technique a pu être découverte sous forme d'une interface universelle et intelligente permettant le raccordement aux différents types de lecteurs de badges (Mifare, EM, Legic). Honeywell a présenté ses produits de détection d'incendie ESSER. Electro Security s'est également spécialisée dans la détection des gaz toxiques tels que le monoxyde de carbone (parkings) ou les gaz combustibles (chaufferies, locaux techniques). Pour la détection intrusion, les nouveaux radars à technologie vectorielle de la société Ge Security permettent d'intégrer un système d'alarme à la fois fiable et optimal. Les personnes qui n'ont pas pu assister aux journées portes ouvertes, peuvent prendre rendez-vous et visiter le showroom d'Electro Security dans le parc d'activité Syrdall à Munsbach. ■

Culture du service

Inersys sàrl élu distributeur d'or par Shell



Le retailer Shell Inersys (www.pitstop.lu) vient d'être élu distributeur d'or pour le premier trimestre 2010 dans le cadre du programme Shell «People make the Difference Real». Ce titre récompense les bons résultats, la motivation et les efforts constants de chaque collaborateur des stations primées.

Depuis avril 2008, les stations Shell de Luxembourg prennent part au programme «People make the Difference Real». Quarante-neuf pays et plus de 16.000 stations Shell y participent désormais. Le programme «People make the Difference Real» est un programme international grâce auquel Shell souhaite porter au plus haut niveau du marché l'exploitation, le service et le souci du client dans les stations Shell. Ce programme porte sur le dévouement, la passion et le respect envers les clients et envers les autres, afin que chaque jour, chaque client quitte la station en souriant. Il contribue en outre à la réalisation de l'objectif principal de Shell, à savoir être et rester le meilleur

détaillant en carburants au monde. Le programme «People make the Difference Real» repose sur 4 fondements: l'équipe, les compétences, les prestations et la réussite.

Le propriétaire des stations Shell d'Alzingen, de Gasperich, de Hollerich et de Merl, célèbre fièrement sa réussite avec son équipe et est très heureux de ce résultat. Le programme «People make the Difference Real» est associé à divers instruments importants de mesure des prestations (parmi lesquels la propreté de la piste, du magasin, des pompes et des toilettes, la présence ou non de files aux caisses, le traitement rapide au guichet, la disponibilité des produits et des promotions, l'amabilité envers les clients, le dévouement, l'enthousiasme et le sourire des collaborateurs) et est donc un excellent indicateur de la façon dont le client perçoit et apprécie les stations service. ■

Veen: le nouveau service de dématérialisation et de conservation de l'information

Veen est le nouveau service de dématérialisation et de conservation de documents physiques proposé par Victor Buck Services. Il ne se limite pas à scanner des documents et à fournir une image dans un format PDF. La véritable valeur ajoutée de Veen réside avant tout dans la faculté d'extraction semi-automatique d'informations lues sur le document.

Plus précisément, Veen automatise la collecte, le traitement, la distribution et la conservation de tous les documents entrants dans une entreprise, qu'il s'agisse d'un document papier, d'un fax, d'un e-mail, de factures, de commandes, de certificats médicaux, de

feuilles de remboursement, d'archives ou de contrats d'assurances. Ce nouveau service veut offrir aux entreprises des opportunités d'améliorations considérables. En effet, la mise en place d'une telle solution devra permettre aux dirigeants d'entreprises de réaliser de nombreux gains non seulement en termes financiers, mais aussi en termes de ressources humaines, de temps, de satisfaction client, de qualité des documents produits, etc.

Veen entend donc s'imposer hui comme une réponse aux défis de productivité et de réduction des coûts ainsi qu'aux exigences écologiques. A l'avenir, les documents archivés électronique-



ment pourront être réutilisés comme valeur de preuve et défendus avec succès en cas de litige devant un juge. Avec Veen (www.veen.lu), Victor Buck Services continue à étendre son offre de services dans le domaine des nouvelles technologies visant à rendre plus efficaces tous les processus liés aux documents au sein des entreprises. ■

Private equity

Ernst & Young Luxembourg nommé cabinet de conseil de l'année

Le 1^{er} juin 2010 le Grand Jury du magazine spécialisé Corporate International a décerné à Ernst & Young Luxembourg le prix du «Cabinet de conseil de l'année en private equity au Luxembourg». Ce titre récompense la position unique d'Ernst & Young sur le marché luxembourgeois du private equity. Disposant d'une équipe de plus de 100 professionnels spécialisés dans cette industrie, Ernst & Young Luxembourg est aujourd'hui considéré comme le leader sur le marché local et offre une gamme complète de services adaptés aux besoins de l'industrie du private equity: services d'audit, de conseil en organisation, de conseil fiscal et en matière de transactions, services d'évaluation.

Ernst & Young est le cabinet de conseil le plus important au Luxembourg pour l'audit de fonds de private equity, avec une part de marché de plus de 30 %, et se positionne également comme un acteur majeur pour le conseil fiscal sur les transactions en private equity; enfin, Ernst & Young a

mis en place la première – et jusqu'ici la seule – équipe de conseil en organisation intégralement dédiée au private equity, laquelle a conseillé la plupart des banques dépositaires et des administrateurs de fonds de private equity actifs à Luxembourg.

Le titre décerné à Ernst & Young Luxembourg récompense également un engagement marqué et continu de la firme en faveur de l'industrie. Via ses diverses publications et ses multiples activités de recherche, Ernst & Young apporte également un soutien majeur à l'industrie du private equity dans son ensemble et participe à de nombreuses initiatives de promotion de cette industrie, à Luxembourg et ailleurs. En particulier, Ernst & Young collabore étroitement sur ce sujet avec l'EVCA (European Venture Capital Association), l'Alfi ou encore l'association luxembourgeoise du private equity (LPEA). Enfin, certains des experts clés d'Ernst & Young en private equity au niveau mondial sont basés à Luxembourg. ■



Créé en 2004 sous l'égide d'Alain Kinsch, aujourd'hui Managing Partner du bureau de Luxembourg et EMEA Private Equity Fund Leader, le département private equity d'Ernst & Young Luxembourg a joué un rôle majeur dans l'élaboration de la loi SICAR

Belval – Großprojekt von nationaler Bedeutung

Der Umbau des ehemaligen Industriestandorts Belval in ein 160 Hektar umfassendes modernes Wohn-, Arbeits- und Freizeitzentrum, in dem langfristig 7.000 Menschen leben und 20.000 – 25.000 Menschen arbeiten werden, ist eines der größten Urbanisationsprojekte der Luxemburger Geschichte. An dieser Stelle werden wir jeden Monat in Bild und Wort über das Voranschreiten dieses ehrgeizigen Mammutprojektes berichten.

Immer mehr Times Square



Die charakteristische Belval-Skyline bei Nacht. Der Lichtschein kommt nicht vom späten Derivate-Handel, sondern von einer Laterne



Public Viewing während der Weltmeisterschaft

Die Metropolen-Elemente in Belval nehmen zu. Rechtzeitig zur Fußball-Weltmeisterschaft wurde am Belvalplaza II ein gigantischer Schirm installiert, der jetzt in die Fassade integriert wird. Das parallel aufgebaute Zeltbistro für die Zuschauer ist nun wieder verschwunden und wird von den bald eröffnenden Restaurants in den Plazas abgelöst.

Der Riesens Bildschirm am Belvalplaza II garantierte atmosphärisch dichte Fussballmomente (Bild 2). Auch das Getröte der Vuvuzelas (eine Art Fankurven-Olifant) wurde in Sensurround akustisch einwandfrei übertragen.

■ All in Green

Wissenswertes aus der Botanik: Insbesondere die alte Vegetation Belvals wird erhalten. So sind die Birken im provisorischen Kreisverkehr Bäume aus dem industriellen Epoche.

Für die neue Flora wurde ein durchdachtes Konzept entwickelt. Kennzeichen sind der im Städtebau neue Einsatz mehrstämmiger Bäume – die zwar aufwendiger in der Pflege sind – jedoch eine entsprechend schönere Atmosphäre vermitteln und „Baum-Wanderungen“: Bäume aus Luxemburg werden bei der Umgestaltung nicht zu Nutzholz oder Papier, sondern leben weiter an anderen Standorten. So strecken viele Ulmen zur Zeit auf dem Dexia-Gelände ihre Wurzeln aus, bevor sie nach dem Abschluss der Arbeiten im Park Belval freigelassen werden.

■ Alte und neue Landmarks

Die vielen charakteristischen Punkte Belvals werden erhalten und durch neue ergänzt. Heute zwei Beispiele: „Stan & Ollie“ und ein neues... Objekt.

Das seltsame Objekt aus dem letzten Merkur hat nun kein Gerüst mehr und zeigt seine vermutlich endgültige Form (Bild 5). Der Erkenntnisfortschritt ist jedoch dem Baufortschritt eindeutig unterlegen. Was entsteht hier nur? Eine non-alpine Kurzsprung-Schanze? Ein Bügeleisen-Denkmal? Oder wurde der obere Teil des Schädels eines Fisches aus dem Pleistozän freigelegt? Immer noch mysteriös. Wir bleiben an der Story dran!

Neues auch von Stan & Ollie – die beiden Schornsteine hinter dem grossen Parkplatz werden gerade bearbeitet und sehen sich kurzfristig sehr ähnlich.

Belval wäre übrigens der ideale Schauplatz für einen spannenden Kriminalroman (Bild 6): Von Herunterschubsmöglichkeiten zu beseitigender Personen (Hochofenplattform) bis zum Verstecken der Opfer (Gischtrohr, Bildmitte) bietet das Areal Mördern alle Annehmlichkeiten.

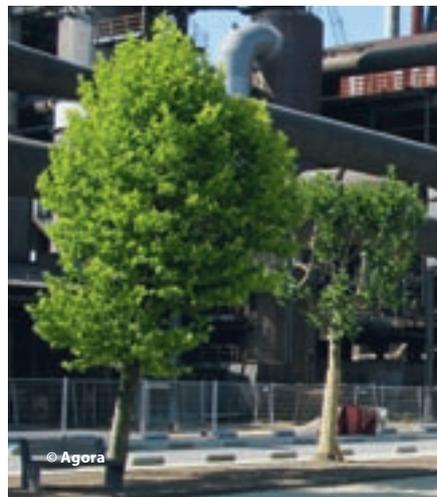
Grüne Grüße aus Belval

Text und Fotos:
Hughes SCHLUETER ■

Gebündelte Information
über Belval auf:
www.belvalinfo.net



„GILE“ steht nicht für „Grünes In Leichter Einzelbox“ sondern macht auf die Fragilität der sibirischen Birken in Holzkisten aufmerksam, die momentan vor Halle des Sufflantes und Infopoint stehen und später in den Park Belval gepflanzt werden



Na, wer kennt diesen Baum rechts, der jetzt am Pétanquefeld (Place Georges Brassens, n'est-ce pas?) steht? Stimmt, früher noch am Brill-Platz in Esch und dort von BAUMAßnahmen rüde gestört, haben sich die Platanen lieber in Belval etabliert



Der Erkenntnisfortschritt ist jedoch dem Baufortschritt eindeutig unterlegen



Belval wäre übrigens der ideale Schauplatz für einen spannenden Kriminalroman



Die Gemeinden sollten Wert auf die Förderung der lokalen Identität legen

17. Incoming Day 2010

Zur Wichtigkeit des Ortsbildes im Tourismus

Das Office National du Tourisme zusammen mit dem Ordre des Architectes et Ingénieurs-Conseils und der Fondation de l'Architecture et de l'Ingénierie hatten kürzlich zu einem Brainstorming zum Thema „Wichtigkeit des Ortsbildes im Tourismus“ eingeladen, an dem sowohl ausländische als auch luxemburgische Experten teilnahmen. An dieser Stelle veröffentlichen wir den zweiten Teil der wichtigsten Aussagen zum Luxemburger Tourismus.

Claudia Eustergerling und Tom Gloesener von „Design Luxembourg“ und „Vidale-Gloesener“ erläuterten die Vorzüge von Design für eine effiziente Markenbildung und eine erhöhte Wettbewerbsfähigkeit. Design hilft einen Wiedererkennungswert zu generieren, und (im Fall unterschiedlicher, aber im Bereich Vermarktung kooperierender Akteure) eine gemeinsame Identität zu schaffen. Es weckt Emotionen, ist Wirtschaftsfaktor, ermöglicht Innovation, kann erlauben, die Produktpalette zu erweitern, und schafft Abgrenzung zur Konkurrenz. Darüber hinaus erlaubt es Design, die Zielgruppe effektiver anzusprechen.

Bezogen auf das Ortsbild ist festzustellen, dass momentan eine gewisse

fehlende Kohärenz im Bereich des Designs des städtischen Mobiliars und der Beschilderung zu bemängeln ist. Desweiteren soll Design konsequenter in der Gestaltung des Straßenbildes und der Geschäftsauslagen eingesetzt werden.

■ **Rundtischgespräch: „Zusammenspiel von Raum, Stadtentwicklung und Tourismus“**

Aus der Denkmalpflege, die vielerorts in touristischen Hochburgen betrieben wurde, resultiert, dass die Ortskerne oftmals perfekt restaurierte, aber leere, seelenlose Hüllen für den Massentourismus darstellen, während an den Ortsrändern neue, oft banale und austauschbare Wohngebiete geschaffen

werden. Die Frage muss erlaubt sein, was eigentlich wirklich ein authentisches Ortsbild charakterisiert und wer dies definiert. Hier sollte vorrangig darauf geachtet werden, historische Bausubstanz zu erhalten, jedoch soll sie mit zeitgenössischer Architektur verbunden werden, um sich besten ins Ortsbild zu integrieren. Ein gelungenes Beispiel eines solchen Neubaus – der auch dementsprechend umgehend von der lokalen Bevölkerung positiv angenommen wurde – ist das Kulturzentrum „Cube 521“ in Marnach, wie Romain Hoffmann bestätigte.

Die Ansiedlung kultureller Zentren kann auch eine „Regeneration“ eines Stadtviertels begünstigen, so Nico Steinmetz. Als Beispiel angeführt werden kann das „Centre Pompidou“ in

Paris, das inmitten des damals als Problemviertel geltenden Les Halles-Beaubourg errichtet wurde, und im nachhinein eine Welle neuer Investoren mit sich zog, und die Entwicklung neuer Projekte in der nahen Umgebung erlaubte. Eine Investition der öffentlichen Hand in solche kulturellen Großprojekte kann demnach gleichzeitig auch als eine soziale Investition angesehen werden. Das MUDAM und die Philharmonie in Luxemburg dürften aufgrund ihrer Lage eine solche Entwicklung kaum auslösen. Robert L. Philippart erinnerte daran, dass der Entscheidung für diesen Standort andere Beweggründe zugrunde lagen. Hier galt es dem, bis Dato vor den Toren der Stadt gelegenen Tagungszentrum Luxemburg, den benachbarten Hotels und internationalen Behörden, ein kulturelles Angebot direkt vor der Tür zur Verfügung zu stellen.

Patrick Sanavia beschrieb die Mission des „Service des Sites et Monuments Nationaux“ als eine Sensibilisierungsaufgabe, jedoch könne das SSMN naturgemäß nicht ganze Dörfer schützen. Eine enge Zusammenarbeit mit den Gemeinden ist unerlässlich, um schützenswerte Gebäude und Dörfer zu erhalten. Problematisch ist, dass der Verlust historischer Bausubstanz meist durch Minderwertiges ersetzt wird.

Isabelle Van Driessche griff die Idee von Tatiana Fabek auf, dass wieder mehr Seele und Leben in die Dörfer über Land Einzug halten sollte. Die Gemeinden sind hier gefordert, sie sollten Wert auf die Förderung der lokalen Identität legen. Urbanisten können bei der Findung dieser Identität behilflich sein. Romain Hoffmann wies allerdings darauf hin, dass sich die sozialen Strukturen in der Gesellschaft eben auch verändert haben, und dass ein gemeinsames Wohnen in den Dörfern, wie dies noch vor einigen Jahrzehnten der Fall war, heute so nicht mehr möglich sei.

Der Einzelhandel, so Thierry Notthum von der CLC, spielt eine bedeutende Rolle innerhalb einer Stadt, und zwar nicht nur im Hinblick auf die Ortsbildgestaltung, sondern auch hinsichtlich der Identität einer Stadt. Er ist nicht nur Lieferant, sondern auch „Animateur“ für manche Stadtviertel. Im Gegenzug dazu führt das Fehlen eines funktionierenden Einzelhandels in kleineren Orten zu Ortskernen

ohne Leben. Dem Design kommt dabei eine wesentliche Rolle als Erfolgsfaktor für den Einzelhandel zugute, und zwar sowohl in Bezug auf die Produktgestaltung, als auch auf die Schaufensterdekoration oder das Stadtbild generell. Hierzu zählen die Belebung der Straßen, die Beleuchtung, die Bepflanzung, das Angebot lokaler Produkte auf den Märkten u.v.m. All dies trägt dazu bei, die Identität einer Stadt hervorzuheben, und so einen Mehrwert für den Standort zu schaffen. Das Citymanagement der Stadt Luxemburg zielt daraufhin, zusammen mit allen Akteuren ein einheitliches Leitbild für die Stadt zu entwickeln. Dieser Prozess verlangt auch einschneidende Maßnahmen in der Darstellung von Geschäften, Verkaufsbuden, Beleuchtung, usw.

Philippe Peters erinnerte daran, dass das Ortsbild auch immer Ausdruck eines Lebensstils ist. Objektiv unschöne Ortseinrichtungen können rein funktionale Bedeutung haben und von den Einwohnern effizient und mit Zufriedenheit genutzt werden. Ähnlich wie es das Citymanagement der Stadt Luxemburg erläuterte, hängt hier viel davon ab, wie die jeweilige Gemeinde sich selbst positionieren möchte, und wo sie hinsteuern will. Ein Instrumentarium wie jenes der Landesplanung kann dabei helfen, diese Vision in die Praxis umzusetzen.

Sich auf die Intervention von „Citastlow“ berufend, gab Van Driessche zu bedenken, dass eine Stadt im Rahmen eines solchen Konzeptes zu einem rei-

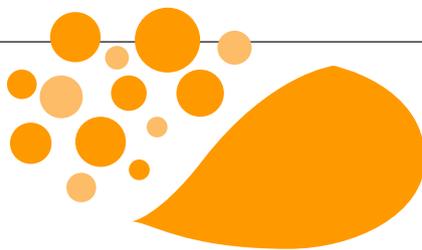
nen Marketingobjekt degradiert werden würde. Die Frage muss erlaubt sein, wer überhaupt noch wohnen dürfe in einer solchen Stadt. Tatsächlich riskiert der bewusst in Kauf genommene Baustopp, die Preise für Grundstücke in die Höhe schnellen zu lassen. Auch „Kulissendörfer“ wie Bernkastel-Kues lassen die Frage aufkommen, ob es wirklich sozial vertretbar ist, reine Museumsdörfer zu schaffen, deren Überreglementierung hinsichtlich Ortsgestaltung und Bebauung eine Weiterentwicklung der Ortschaft erschwert oder gar unmöglich macht. Eine solch extreme Politik riskiert auch, die Lebensqualität der heimischen Bewohner zugunsten einer rein marketingtechnisch motivierten Herangehensweise zu schmälern.

Bei der anschließenden Pressekonferenz schlussfolgerten ONT und OAI-Vorsitzende die Wichtigkeit der Zusammenarbeit zwischen Tourismus, Landesplanung und Architektur. Die Fremdenverkehrswirtschaft sollte systematischer in die Planungsphasen mit eingebunden werden. Auch bedarf es weiterer Sensibilisierung der Gemeindeverantwortlichen und der touristischen Projektträger zu einer anspruchsvollen zeitgenössischen Architektur und einem respektvollen Umgang mit dem historischen Bauerbe. Initiativen wie der sich in Arbeit befindende Architekturrundgang durch das Großherzogtum – eine Zusammenarbeit zwischen OAI und ONT – sind in diesem Sinne nur zu begrüßen. ■

Pour plus d'informations:

www.visitluxembourg.lu – www.agendalux.lu





BOURSE D' ENTREPRISES

Bourse transfrontalière d'Entreprises

un outil performant pour la cession et
la reprise d'entreprises en Grande Région

La bourse facilite la transmission d'entreprises et la démarche des partenaires. Elle est guidée par la volonté de vouloir:

- créer une masse critique pour faciliter la rencontre entre cédants et repreneurs dans une vision de fluidité et de mise en réseau;
- dynamiser le marché de la transmission en terme de fiabilité des annonces et de professionnalisme des intervenants;
- promouvoir les territoires de chalandise de la Grande Région;
- pérenniser les activités économiques;
- sauvegarder l'emploi par le maintien d'entreprises rentables;
- développer l'esprit d'entreprendre par le biais de la reprise d'entreprise;
- assurer le contrôle de la qualité par le principe de la territorialité assorti d'un agrément préalable des intermédiaires professionnels sur base d'une charte de fonctionnement et de bonne conduite.

Cette action est co-financée par la Commission européenne dans le cadre du projet «RTCE».

Pour consulter le détail des dernières annonces, un nouveau site a été mis en place: www.bourse-entreprises.org.

Afin d'obtenir toutes les informations relatives aux différentes offres, il vous suffit de vous inscrire via la rubrique «Acquisitions».

Horeca

Ouest

Réf C2312: Vends fonds de commerce, restaurant, 36 couverts, 16 places sur terrasse, axe Luxembourg-Arlon.

Réf C1901: Vends fonds de commerce, 60 couverts, cuisine traditionnelle, emplacement touristique Vallée des 7 Châteaux, grande terrasse, parking privé.

Réf C2273: Vends Sandwicherie, petite restauration. Emplacement dans zone industrielle.

Centre

Réf C2371: Vends fonds de commerce de débit de boissons alcooliques et non-alcooliques.

Réf C2369: Vends café avec petite restauration équipé: bar, tables, fauteuils et petite réserve. A voir: bel emplacement, très lumineux.

Réf C1888: Cessation des parts d'une société d'achat/vente et import/export de matériel informatique. Représentant des marques Samsung et Canon.

Sud

Réf C2287: Vends café avec petite restauration. 40 places + grande terrasse exploitable avec plus de 100 places. Café situé en plein centre ville, accès piétons et parking proche.

Est

Réf C2391: Vends fonds de commerce d'un restaurant avec 60 couverts + terrasse avec 20 couverts, cuisine méditerranéenne, avec un four à pizza à bois. Emplacement plein centre ville touristique. Etablissement en pleine activité.

Commerce de détail

Nord

Réf C1900: Vends fonds de commerce de maroquinerie grandes marques.

Réf C1906: Vends fonds de commerce, vente de bijoux et montres fantaisie ainsi que divers accessoires (sacs à mains, portefeuilles etc.).

Centre

Réf C2370: Vends fonds de commerce de bijoux fantaisie et de vêtements.

Réf C2368: Vends fonds de commerce de négoce de chocolat. Cellule de 62 m² dont +/-15 m² de cuisine équipée, évier eau chaude. A céder sans les meubles ou à discuter si reprise chocolat.

Réf C2347: Vends fonds de commerce, atelier pâtisserie-chocolaterie-glaces avec un point de vente pâtisserie-chocolaterie, 2 parkings, 2 WC, 1 vestiaire, 1 magasin et 1 bureau.

Réf C2265: Vends fonds de commerce de magasin de vêtements pour femmes.

Réf C1920: Vends fonds de commerce de magasin de meubles, fournisseur luxembourgeois exclusif de la marque Danish Design sur mesure.

Réf C1832: Vends fonds de commerce de magasin d'articles diététiques.

Sud

Réf: C2279: Vends fonds de commerce: Centre de fitness, wellness et de remise en forme. Cabines pour massages et kinésithérapie, saunas et hammam. Matériel de fitness haut de gamme, équipement première qualité et aménagement exclusif. Clientèle existante et possibilités faciles de parking.

Services

Nord

Réf C1873: Vends entreprises de vente et d'installation de Chauffages, Climatisations et Sanitaire.

Centre

Réf C53: Vends fonds de commerce ayant pour objet la vente et l'installation du matériel pour le secteur HORECA.

Fonds de Commerce

12/11/2009 – Vente RESTAURANT – Etranger – 290.000 €

Au CŒUR de BRUXELLES, affaire à saisir: cause retraite, restaurant, rue piétonne 35 cvts + terrasse 20 cvts. Tenu par professionnels français. Très bonne réf.: bip gourmand etc. Quartier antiques, galeries d'art, musées, hôtels. Clientèle sympathique, très bonne ambiance. Renové et nouveau bail (2006). Loyer modéré. Prix 290.000 €

CONTACT:

Tél.: (0032) 251 417 33 ou
(0032) 476 90 30 14
E-mail: bernard.bouillot@gmail.com

Pour tout renseignement complémentaire, la Chambre de Commerce reste à votre disposition
Tél.: (+352) 42 39 39-338 – E-mail: bourse@cc.lu – Personnes de contact: Laurent Koener et Blazenska Bartolovic



**ENTREPRISE
SOCIALEMENT
RESPONSABLE**



LES ENTREPRISES LUXEMBOURGEOISES S'ENGAGENT. ET VOUS ?

L'Union des Entreprises Luxembourgeoises, à travers son institut INDR, se propose d'accompagner les entreprises dans leur développement de Responsabilité Sociale des Entreprises dans les 3 domaines d'intervention qui sont le social, l'environnement et la gouvernance.

Pour ce faire, l'INDR a créé le label ESR – Entreprise Socialement Responsable - qui permet aux entreprises de formaliser leurs efforts en la matière et de communiquer leurs réussites vis-à-vis de leurs salariés et du monde extérieur.

Suivez le mouvement de la responsabilité sociale des entreprises ! Pour plus d'informations : www.indr.lu

INDR

INSTITUT NATIONAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET LA RESPONSABILITÉ SOCIALE DES ENTREPRISES



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Famille et de l'Intégration

Le présent label est soutenu par le programme communautaire pour l'emploi et la solidarité sociale (2007-2013), le Ministère de la Famille et de l'Intégration et a été réalisé en collaboration avec Deloitte.





CHAMBRE DE
COMMERCE
LUXEMBOURG

Votre partenaire pour la réussite

Chaque mois, *Merkur* vous présente sur cette page deux collaborateurs/-trices de la Chambre de Commerce. L'idée de cette nouvelle page est de **rendre encore plus transparents les services et les activités de la Chambre de Commerce** et de **vous permettre de mieux connaître vos interlocuteurs** auprès des différents départements.



■ Romaine Hirschler

Assistante de Direction,
Secrétariat de Direction

En tant qu'Assistante de Direction, Romaine accompagne la direction dans la gestion d'un agenda chargé. Elle réceptionne le courrier, reçoit et filtre les nombreuses communications téléphoniques, trie les informations et documents nécessaires au bon déroulement du travail quotidien. Gestionnaire de l'emploi du temps de la direction, elle est la coordinatrice efficace des nombreux rendez-vous, réunions et déplacements à l'étranger. A ce titre, elle s'efforce de répondre à toutes les questions et demandes. Outre les tâches classiques de secrétariat, Romaine assure régulièrement l'organisation et le suivi des réunions du Comité de Direction. Par ailleurs, deux fois par an, Romaine se consacre à l'organisation d'un échange d'étudiants avec le Japon qui, dans le

cadre de la Luxembourg Ishikawa Association, est réalisé depuis la création de l'Association en 2002. Les nombreux contacts avec les départements et collaborateurs de la Chambre de Commerce, les ministères et administrations publiques, les Associations et fédérations professionnelles, les Ambassades et Chambres de Commerce Internationales, combinés au sens de l'organisation, de l'autonomie, de la rigueur et de la diplomatie, voilà les valeurs qui définissent pour Romaine la qualité de ce métier. Romaine passe l'essentiel de ses loisirs à s'évader vers des contrées lointaines. Ses nombreuses expéditions, dont l'exécution nécessite bien souvent une organisation minutieuse, l'ont déjà conduite un peu partout dans le monde. ■



■ Daniel Sahr

Attaché auprès du Département
International

Daniel est Attaché auprès du Département International. A ce titre, sa tâche consiste essentiellement à conseiller les entreprises luxembourgeoises dans leurs démarches d'internationalisation, aujourd'hui plus que jamais indispensables dans un monde globalisé. Au quotidien, Daniel est chargé d'organiser des missions économiques, des séminaires d'information sur des opportunités d'affaires à l'étranger ou encore de rechercher des informations sur des marchés étrangers. Il organise également l'accueil de délégations étrangères et analyse le commerce extérieur luxembourgeois. En effet, une des premières missions du Département International de la Chambre de Commerce est d'accompagner les entreprises sur les marchés étrangers. Ce soutien actif à la conquête de nouveaux marchés se pré-

sente sous différentes formes: missions de promotion économique, salons de coopération, visites accompagnées de foires internationales, mise à disposition d'un stand collectif et journées d'opportunités d'affaires.

Ce que Daniel apprécie le plus dans la mission qui lui est confiée, est la connaissance de nouvelles cultures et de nouveaux marchés. Le contact avec les entreprises luxembourgeoises, l'envie de développer le potentiel économique luxembourgeois en valorisant les éléments de sa propre culture, sont pour lui autant de facteurs motivants. Daniel partage son temps libre entre son intérêt pour l'œnologie, la lecture, les voyages – avec une prédilection pour la Chine – et les vols en montgolfière, sa grande passion. ■

36

communes

345.000

habitants, soit 2/3
de la population

125.000

tonnes de déchets

2/3

des déchets du pays

En matière de traitement des déchets,
vous pouvez compter sur nous, chiffres à l'appui.

SIDOR se modernise pour devenir un véritable centre de traitement et de valorisation énergétique des déchets. Bientôt, en éliminant proprement vos déchets, la nouvelle usine du SIDOR produira de l'électricité et de la chaleur qui seront injectées dans le réseau urbain, afin d'alimenter de nombreux foyers dans les communes riveraines.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur sidor.lu

SIDOR

ären Dreck
geet eis
eppes un!



et si l'essentiel pour votre entreprise, c'était un banquier de terrain à votre écoute ?

Pour avancer, votre entreprise a besoin d'un partenaire financier de confiance qui la connaît et qui l'accompagne à chacune des étapes de sa vie. Chez Dexia BIL, nous prenons le temps de bien comprendre vos besoins, c'est comme cela que nous pouvons vous aider à choisir parmi les différentes formes de financements, en fonction de vos projets. Afin que votre entreprise puisse évoluer, innover, prospérer et assurer des performances durables. *C'est cela avancer avec vous.*

ensemble, à l'essentiel

Dexia Banque Internationale à Luxembourg, société anonyme, 69 route d'Esch, L-2953 Luxembourg, RCS Luxembourg B-6307

DEXIA